



Republique du Congo



Système des Nations Unies

RAPPORT NATIONAL

DES PROGRES VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS
DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT



Avril 2010

0.	INTRODUCTION.....	14
1.	CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE ET ECONOMIQUE.....	16
2.	SITUATION, TENDANCES, INEGALITE ET DEFIS POUR LE PROGRES VERS LA REALISATION DES OMD	22
A.	OMD 1 : ERADICHER L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM.....	23
	Cible 1.A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.....	23
	Cible 1 B : Atteindre le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif.....	25
	Cible 1.C: Réduire de moitié entre 1990 et 2015, les proportions de personnes qui souffrent de la faim.....	26
B.	OMD 2 : ASSURER L'EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS.....	29
	Cible 2 A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle d'études primaires.	29
C.	OMD 3 : PROMOUVOIR L'EQUITE GENDRE ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES	32
	Cible 3.A : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire, de préférence en 2005, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015	32
D.	OMD 4 : REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5ANS	35
E.	OMD 5 : AMELIORER LA SANTE MATERNELLE	38
	Cible 5.A : Réduire de trois quart, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle .	38
	Cible 5 B : Rendre l'accès à la médecine procréative universelle d'ici 2015.....	40
F.	OMD 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET LES AUTRES MALADIES.....	42
	Cible 6.A : D'ici 2015, avoir stoppé la progression du VIH/SIDA et commencer à renverser la tendance actuelle	42
	Cible 6.B : Assurer, d'ici 2010, l'accès universel au traitement du VIH/SIDA pour tous ceux qui en ont besoin	44
	Cible 6.C : D'ici 2015, avoir stoppé la progression et commencer à renverser la tendance actuelle de l'incidence du paludisme et des autres maladies	45
G.	ODM 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE.....	50
	Cible 7 A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.....	50
	Cible 7 B : Réduire la perte de biodiversité, atteindre d'ici 2010 une diminution importante du taux de perte.....	52

	Cible 7C : Réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement de base	54
	Cible 7 D : Améliorer sensiblement, d'ici 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis.....	56
H.	ODM 8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT.....	57
	Cible 8 D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.....	57
3.	IDENTIFICATION DES GOULOTS D'ETRANGLEMENT ET DES MESURES A PRENDRE POUR LA REALISATION DES OMDs 3, 4, 5, 6.....	60
A.	LES GOULOTS D'ETRANGLEMENT LIMITANT LES PROGRES DANS LA PROMOTION DE L'EQUITE GENRE ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES.....	60
B.	LES GOULOTS D'ETRANGLEMENT LIES AUX OMDs 4, 5 ET 6.....	61
4.	EFFETS DES CRISES INTERNATIONALES SUR LES PROGRES VERS LA REALISATION DES OMDs	63
A.	LES CANAUX DE TRANSMISSION DES CRISES	65
B.	LES EFFETS IMMEDIATS ET A LONG TERME	65
C.	EVALUATION DE LA CAPACITE D'INTERVENTION	65
D.	FACTEURS AGGRAVANTS DES CRISES	66
E.	IMPACT PREVU SUR LES OMDs	66
5.	EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES PROGRES VERS LA REALISATION DES OMDs.....	68
6.	DOMAINES DE COOPERATION.....	75
7.	MECANISME DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE	78
8.	CONCLUSION.....	80
9.	BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE	82

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 :	CARTE ADMINISTRATIVE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO.....	13
FIGURE 2 :	PROPORTION DE LA POPULATION VIVANT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETE (SEUIL NATIONAL).....	24
FIGURE 3 :	INSUFFISANCE PONDERALE CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS (%)..	27
FIGURE 4 :	POPULATION N'ATTEIGNANT PAS LE NIVEAU MINIMUM D'APPORT CALORIQUE.....	28
FIGURE 5 :	TAUX NET DE SCOLARISATION DANS LE PRIMAIRE	31
FIGURE 6 :	TAUX D'ACHEVEMENT DU PRIMAIRE	31
FIGURE 7 :	TAUX D'ALPHABETISATION DES 15 A 24 ANS, HOMMES ET FEMMES.....	32
FIGURE 8 :	RATION FILLES/GARÇONS DANS L'EDUCATION PRIMAIRE.....	34
FIGURE 9 :	PROPORTION DE SIEGES OCCUPES PAR LES FEMMES AU PARLEMENT NATIONAL	35
FIGURE 10 :	TAUX DE MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS (POUR 1 000 NAISSANCES VIVANTES)	37
FIGURE 11 :	TAUX DE MORTALITE INFANTILE (POUR 1 000 NAISSANCES VIVANTES)	37
FIGURE 12 :	PROPORTION DES ENFANTS D'1 AN VACCINES CONTRE LA ROUGEOLE....	38
FIGURE 13 :	TAUX DE MORTALITE MATERNELLE (POUR 100 000 NAISSANCES VIVANTES)	39
FIGURE 14 :	PROPORTION D'ACCOUCHEMENTS ASSISTES PAR DU PERSONNEL DE SANTE QUALIFIE.....	40
FIGURE 15 :	TAUX DE COUVERTURE CONTRACEPTIVE (EN % DE FEMMES AGEES DE 15 A 49 ANS).....	41
FIGURE 16 :	TAUX DE FECONDITE CHEZ LES ADOLESCENTES (NAISSANCES POUR 1 000 FEMMES AGEES DE 15 A 19 ANS)	42
FIGURE 17 :	BESOINS DE PLANIFICATION NATIONALE NON SATISFAITS (EN % DE FEMMES AGEES DE 15 A 49 ANS).....	42
FIGURE 18 :	PREVALENCE DU VIH/SIDA CHEZ LES JEUNES DE 15 A 24 ANS.....	44
FIGURE 19 :	SURFACE COUVERTE PAR LA FORET (% DE LA SURFACE TOTALE)	51
FIGURE 20 :	ZONES PROTEGEES (% DE LA SURFACE TOTALE)	53
FIGURE 21 :	PROPORTION DE LA POPULATION AYANT ACCES A UNE SOURCE D'EAU POTABLE AMELIOREE	54
FIGURE 22 :	APD REÇUE EN PROPORTION DU REVENU NATIONAL BRUT.....	57
FIGURE 23 :	SERVICE DE LA DETTE (% DES EXPORTATIONS DE BIENS, DE SERVICES ET DE REVENUS)	58
FIGURE 24 :	POIDS DE LA DETTE SUR LES EXPORTATIONS ET LES REVENUS PUBLICS	59

LISTE DES TABLEAUX

TABLE 1 :	SITUATION EN UN COUP D'ŒIL.....	23
TABLE 2 :	PROPORTION DE LA POPULATION AGE DE 15-24 ANS AVEC UNE CONNAISSANCE GENERALE CORRECTE DU VIH/SIDA	45
TABLE 3 :	TAUX DE COUVERTURE NATIONALE DES BESOINS D'ACCES GRATUIT AUX TRAITEMENTS CONTRE LE VIH/SIDA	46
TABLE 4 :	CONTEXTE EPIDEMIOLOGIQUE DU PALUDISME AU CONGO	48
TABLE 5 :	RESUME DU CONTEXTE EPIDEMIOLOGIQUE DE LA TUBERCULOSE AU CONGO	49
TABLE 6 :	RESUME DES MONTANTS DEMANDES AU FONDS MONDIAL (EN EUROS).....	50
TABLE 7 :	PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO (2000-2010).....	64
TABLE 8 :	NIVEAU INDICATIF DES ENGAGEMENTS AU TITRE DE L'AIDE PUBLIQUE DE 2001 A 2006 (EN MILLIONS USD)	74
TABLE 9 :	PARTENAIRES INTERNATIONAUX AU DEVELOPPEMENT – ACTIVITES EN COURS ET PREVUES (MILLIONS D'EUROS)	75

LISTE DES ENCADRES

ENCADRE 1 :	LES REFORMES STRUCTURELLES MISES EN ŒUVRE AU CONGO DANS LE CADRE DE L'I-PSTE	19
ENCADRE 2 :	LA DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE CONGOLAISE	21
ENCADRE 3 :	LA REFORME DU SYSTEME NATIONAL D'INFORMATIONS STATISTIQUES : UN PROCESSUS QUI DOIT ETRE ACCELERE	76

BIT	Bureau International du Travail
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale
NU	Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’Enfance
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Communication
OMDs	Objectifs du Millénaire pour le Développement
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSRP-I	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Intérimaire
SRP	Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
VIH/SIDA	Virus de l’Immuno-déficience Humaine / Syndrome d’Immuno-déficience Acquis
PIB	Produit Intérieur Brut
AFD	Agence Française de Développement
ANAC	Agence Nationale de l’Aviation Civile
ANER	Agence Nationale d’Electrification Rurale
ARSEL	Agence de Régulation du Secteur Electrique
ARVs	Antirétroviraux [Antiretrovirals]
SYDONIA	Automated System for Customs Data ASYCUDA
BAD	Banque Africaine de Développement
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l’Afrique Centrale
CFCO	Chemin de Fer Congo Océan
CNLP	Comité National de Lutte Contre la Pauvreté
CNLS	Comité National de Lutte contre le Sida
CNSEE	Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COMEG	Congolaise des Médicaments Essentiels Génériques
COMIFAC	Commission des Forêts d’Afrique Centrale
CORAF	Congolaise de Raffinage
CRF	Caisse de Retraite des Fonctionnaires
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DOJETIC	Dispositif d’Occupation des Jeunes aux Travaux d’Intérêt Collectif
ECOM	Enquête Congolaise auprès des Ménages
EDSC-I	Enquête Démographique et de Santé du Congo
EITI	Extractive Industries Transparency Initiative
GUMAR	Guichet Unique Maritime [Single Maritime Window]
I-PPTE	Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
FMI	Fond Monétaire International
PIPC	Programme Intérimaire Post Conflit

ONG	Organisation Non Gouvernementale
LMD	Licence – Maîtrise – Doctorat [Bachelor’s—Master’s—Doctorate]
MEFB	Ministère de l’Economie, des Finances et du Budget
MEPATI	Ministère de l’Economie, du Plan, de l’Aménagement du Territoire et de l’Intégration
MUCODEC	Mutuelle Congolaise d’Epargne et de Crédit
NEPAD	New Economic Partnership for Africa’s Development
OHADA	Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
ONPT	Office National de Postes et Télécommunications
PAAGIP	Plan d’Action pour l’Amélioration de la Gestion des Investissements Publics
PACDIP	Projet d’Appui à l’Amélioration du Circuit de la Dépense et du suivi des Indicateurs de la Pauvreté
PADER	Programme d’Appui au Développement des Emplois Ruraux
PAME	Programme d’Auto-Emploi et de Micro-Entreprise
PAPN	Port Autonome de Pointe-Noire
PASCOB	Projet d’Appui au Système National de Santé
PDARP	Programme de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales
PDDR	Programme de Démobilisation, Désarmement et Réinsertion
PDSS	Programme de Développement des Services Sanitaires
PESS	Paquet essentiel de soins et de services
PMRU	Programme de Micro-Réalisation en Milieu Urbain
PNAE	Plan National d’Action pour l’Environnement
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNT	Plan National des Transports
PPDS	Programme Pluriannuel de Développement Statistique
PRAEBASE	Programme d’Appui à l’Education de Base [Basic Education Support Program
PRCTG	Programme de Renforcement des Capacités de Transparence et de Gouvernance
PRODER	Programme de Développement Rural
PSSA	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
RESEN	Rapport d’Etat d’un Système Educatif National
RGPH	Recensement Général de la Population et de l’Habitat
SAEP	Système d’Adduction d’Eau Potable
SDES	Schéma de Déconcentration de l’Enseignement Supérieur au Congo
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SIGE	Système d’Information pour la Gestion de l’Education
SME-SMI	Small and Medium-Sized Enterprises/Small and Medium-Sized Industries
SMIG	Salaires Minimum Interprofessionnel Garanti
SNAT	Schéma National d’Aménagement du Territoire
SNDE	Société Nationale de Distribution d’Eau
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNE	Société Nationale d’Electricité
SNIS	Système National d’Information Sanitaire

SNPC	Société Nationale des Pétroles du Congo
SOPROGI	Société de Promotion et de Gestion Immobilière
SOTELCO	Société des Télécommunications du Congo
STIs	Sexually transmitted infections
STP	Secrétariat Technique Permanent
SYSTAF/UGE	Système Automatique de la Fiscalité/Unités des Grandes Entreprises
TIPAC	Transit Inter-Etats des Pays d’Afrique Centrale
TPMBK	Tuberculose Pulmonaire à Microscopie Positif Bacille de Koch
UE	Union Européenne
UFA	Unité Forestière d’Aménagement
NIU	Numéro d’Identification Unique
WB	Banque Mondiale/ World Bank
PAM	Programme Alimentaire Mondial

EQUIPE DE REDACTION ET CONSULTANTS

SUPERVISION

M. Pierre MOUSSA

Coordonnateur du Pôle Economique, Ministre d'Etat,
Ministre de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du
Territoire et de l'Intégration

M. Lamin Manneh

M. Midou IBRAHIMA

M. Oscar Edgard MELHADO

M. David LAWSON

M. Dieudonné KOGUIYAGDA

Mme Marianne FLACH

M. Mamadou BALL

Dr Louis PONZIO

M. Alix LORISTON

M. Paul NDAITOUROUM

M. Abdourahamane DIALLO

M. Toudjida ANDEMEL

COORDINATION GENERALE

Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies
au Congo, Représentant Résident du PNUD

Représentant Résident de la Banque Mondiale

Représentant Résident du FMI

Représentant Résident de l'UNFPA

Représentant de la FAO

Représentante de l'UNICEF

Représentant de l'OMS

Coordonnateur Pays de l'ONUSIDA

Représentant et Directeur de Pays du PAM

Représentant de l'UNHCR

Représentant de l'UNESCO

Directeur du BIT/Kinshasa

COORDINATION TECHNIQUE

M. Jean Christophe OKANDZA

Directeur de Cabinet, Ministre d'Etat, Ministre de l'Eco-
nomie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de
l'Intégration

M. Léon Raphaël MOKOKO

Directeur Général du Plan et du Développement

M. Rufin BIDOUNGA

Conseiller Technique du Président de la République

M. Jeremias BLASER

Représentant Résident Adjoint, PNUD

M. Rimteta Ranguébaye

Economiste Principal, PNUD-Congo

M. Alain Beltran MPOUE

Expert National au Programme Pauvreté

EQUIPE TECHNIQUE D'APPUI

M. Rimteta Ranguébaye

Economiste Principal, PNUD-Congo

M. Daniel MIKAYOULOU

Conseiller Principal au programme, Responsable de
l'Unité Pauvreté, PNUD

M. Alain Beltran MPOUE

Expert National au Programme Pauvreté,

M. Siaka COULIBALI

Equipe d'Appui PNUD-Congo, Centre Régional du
PNUD, Dakar

M. Etienne de SOUZA

Equipe d'Appui PNUD-Congo, Centre Régional du
PNUD, Dakar

POINT FOCAL DES AGENCES DES NATIONS UNIES

M. Benoit LIBALI	Assistant du Représentant (UNFPA)
M. Lisile GANGA	Administrateur en Politiques Sociales (UNICEF)
M. Jean de Dieu NKONONGO	Conseiller Santé OMS/CONGO
M. Norbert BIDOUNGA	OMS/CONGO
M. Guy Michel MBEMBA	OMS/CONGO
Mme. Lydie Minguiel MAOUNGOU	Administrateur chargé du PEV (UNICEF)

EQUIPE TECHNIQUE NATIONALE D'ELABORATION DU RAPPORT

GRUPE PAUVRETÉ

M. Boniface Dzon	Coordonnateur de la cellule technique DSRP
M. Ulrich MAVOUNGOU SOULA	Membre de l'équipe technique DSRP
M. Jean Claude MATOUALA	Chef de service au Ministère de l'Agriculture et de l'élevage
M. Antoine MAKELA	Chef de service à la DEP/ Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

GRUPE ÉDUCATION

M. Rigobert BANZOUZI	Chef de service Etudes au Ministère de l'Education Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation
M. Jean-Michel ITOUA	Chef de bureau Etudes au Ministère de l'Education Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation
M. ITOUA YOYO AMBIANZI	Coordonnateur du projet Education pour tous
M. Patrick ALAKOUA	Collaborateur du Directeur Général du Plan et du Développement
M. Christian Fred BOKILO	Collaborateur du Directeur Général du Plan et du Développement

GRUPE GENRE

Mme Louise T. BOTAKA MENGHA	Directrice Générale de la Promotion de la Femme (DGPF)
Mme Cornélie ADOU NGAPI	Directrice Générale de l'Intégration de la Femme au Développement (DGIFD)
Serge BOKOTO	Chef de service à la DGIFD
M. Marie Magloire DZOMA	Directeur à la DGPF
M. Ferdinand MOUANGA	Point focal Genre au Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration
Mme Jocelyne Sandra Elna YAMA	Membre de la Cellule DSRP/OMD
M. Chery Pascal BOKAMBA	Membre de la Cellule DSRP/OMD
Mme Joséphine Nsika	Enseignant chercheur, Spécialiste des questions de genre

M. Martin DJOUOB

M. Ildebert C. N'DJOBO-MAMADOUD

M. Léon MAYEKO

M. Eric MANANGA

M. François LENGOUBA

Groupe VIH/Sida

M. Joachim BASSAKININA

M. Harding Cyrille KABA-GOLE

M. Abdon GOUDJO

GROUPE SANTÉ

Conseiller Technique du Ministre de la Santé et de la Population

Directeur de la Santé et de la Famille

Membre de la cellule DSRP/OMD

Chef de bureau à la Direction Générale de la Santé

Collaborateur du Directeur Général de la Santé

Membre de la Cellule DSRP/OMD

Assistant Suivi-Evaluation au SEP/CNLS

AFD/SEP-CNLS

GROUPE ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT

M. Bernard Toukoulou

Membre de la Cellule DSRP/OMD

M. Ghislain BATILA NGOUALA

Membre de la Cellule DSRP/OMD

M. Pierre MABANDZA

Directeur de l'Hydraulique

M. Hervé NGANFINA

Cadre du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique

M. Emmanuel LOUZOLO

Conseiller du Directeur Général de l'Energie

M. Pierre ZOMAMBOU

Membre de la Cellule DSRP/OMD

GROUPE PARTENARIAT MONDIAL

M. Jacques OBINDZA

Directeur du Système des Nations Unies au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

M. Rufin Willy MANTSIE

Economiste, Vice Doyen/Faculté des sciences économiques/université Marien Ngouabi

M. Gildas ABOULI NGOUKOUA

Attaché à la dette publique au Ministère des Finances et du Budget chargé du Portefeuille Public

M. Bernard KABIKISSA

Comptable National à la Direction Générale de l'Economie

CONSULTANTS

M. Clobite BOUKA BIONA

Enseignant chercheur à la faculté des sciences / université Marien Ngouabi, Consultant national

M. Serges LENGA

Enseignant chercheur à l'Institut Supérieur de Gestion / université Marien Ngouabi, Consultant national

M. Bethuel MAKOSSO

Economiste, Chef de département Economie et Organisation de l'Entreprise à la Faculté des Sciences Economiques, Consultant national

AVANT PROPOS

Voilà déjà six ans que la République du Congo a élaboré et publié son 1^{er} Rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'exercice avait permis de réaliser le consensus autour des actions à prendre pour accélérer les progrès vers l'atteinte des OMDs, malgré la situation délicate dans laquelle se trouvait le pays. En effet, les stigmates des conflits que le pays avait connus étaient encore visibles, le dialogue avec la communauté internationale était seulement en cours de revitalisation, et la dette extérieure constituait un fardeau insupportable.

Malgré ce contexte défavorable, la volonté politique du Président de la République, M. Denis Sassou Nguesso, d'œuvrer pour la réalisation des nobles idéaux contenus dans la Déclaration du Millénaire était manifeste.

Depuis 2004, le Congo a fait de réels progrès. La paix est devenue aujourd'hui une réalité. La démocratie congolaise s'enracine chaque jour davantage avec les différents scrutins organisés depuis lors dans la paix et la quiétude, et le fonctionnement normal des institutions démocratiques issues de la constitution de 2002. Le contexte économique s'est nettement amélioré grâce aux efforts entrepris pour la mise en œuvre de réformes audacieuses. C'est grâce à ces réformes qu'en janvier de cette année 2010, notre pays a atteint le point d'achèvement à l'Initiative PPTE, permettant de nous libérer de 1,9 milliard de dollars US de dette extérieure.

Notre pays dispose à présent d'un code de passation des marchés publics qui permettra d'améliorer de manière considérable la qualité de la dépense publique. Nous avons entrepris l'élabo-

ration de Cadres de Dépenses à Moyen terme (CDMT) afin de rationaliser notre programmation budgétaire et financière.

Mais nous sommes conscients que malgré ces avancées, notre pays est loin d'atteindre les Objectifs Millénaire pour le Développement à l'échéance 2015. Le présent Rapport nous a donné l'opportunité d'examiner en détail les goulots d'étranglement qui ont contrarié nos efforts et les défis que nous devons relever. C'est partant de ces constats sans complaisance que le Gouvernement a pris les engagements contenus dans ce Rapport.

Le Congo mettra tout en œuvre, utilisant les ressources financières et humaines dont il dispose et comptant sur la coopération internationale, pour opérer les transformations structurelles, organisationnelles et opérationnelles nécessaires pour atteindre les OMDs en 2015.

C'est le pari que le Gouvernement de la République prend envers le peuple congolais. La voie est déjà balisée à travers le Programme du Président de la République, le Chemin d'Avenir.

C'est à cette tâche exaltante d'amélioration des conditions de vie de nos compatriotes que ce Rapport est destiné. Nous appelons l'ensemble des forces vives de notre pays à se joindre au Gouvernement et au Président de la République pour la mener à bien.

M. Pierre MOUSSA

Coordonnateur du Pôle Economique
Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie,
du Plan, de l'Aménagement du
Territoire et de l'Intégration



Figure 1: Carte administrative de la République du Congo

MOT DU COORDONNATEUR RESIDENT DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

C'est avec un sentiment de joie et une infinie gratitude que je salue la publication de ce 2ème Rapport de la République du Congo sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs).

Je suis heureux de ce que le Congo a pu, à travers ce rapport, mesurer les progrès qu'il a accompli depuis dix ans pour l'atteinte des OMDs, identifier les contraintes majeures et les goulots d'étranglement qui ont entravé une progression plus rapide de certains indicateurs ou entraîné la stagnation de quelques autres. Par cette évaluation sans complaisance, le pays s'est donné les moyens pour la définition et la mise en œuvre de politiques et de stratégies plus efficaces pour l'atteinte des OMDs pour les cinq années à venir. Il ressort de cette évaluation que le Congo a entrepris au cours des dernières années de profondes réformes structurelles qui ont contribué à améliorer de manière notable le cadre macroéconomique et financier du pays.

En matière de gestion des Finances Publiques par exemple, l'amélioration de la chaîne des dépenses, de la gestion des investissements publics, de la mise en place de la classification fonctionnelle du budget, etc, rendent maintenant possible une amélioration rapide de l'efficacité de la dépense publique, si nécessaire pour l'atteinte des OMDs. Par ailleurs, l'atteinte du point d'achèvement à l'Initiative PPTE en janvier 2010 a desserré le fardeau de la dette extérieure qui a obéré si longtemps les ressources nationales pouvant être consacrées au développement économique et social. Ainsi, malgré la crise mondiale qui n'a pas épargné le Congo, le pays fait des progrès qui laissent entrevoir des lendemains meilleurs, étant donné l'embellie qui s'annonce maintenant que plusieurs réformes ont été effectuées.

Ma gratitude vient de ce que, bien qu'étant avant tout un exercice national, conduit par les cadres nationaux, les autorités du Congo ont impliqué le Système des Nations unies dans l'élaboration de ce Rapport. Cette implication a permis à l'ensemble des agences du SNU au Congo de jouer leur rôle de conseiller auprès des divers ministères en charge des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Elle a permis aussi de partager les expériences venant d'autres pays où certaines initiatives ont eu des succès qui pourraient être utiles pour le Congo.

Ce rapport ne sera véritablement utile que si les recommandations qui y sont contenues sont effectivement mises en œuvre. Je suis convaincu de la volonté et de la capacité des autorités à agir dans ce sens. Cette conviction est fondée sur l'engagement pris au plus haut niveau par le Président de la République et qui s'est concrétisé déjà par les mesures importantes en faveur de la santé de la mère et de l'enfant prises en août dernier, mais aussi le niveau très élevé des dépenses d'investissement financées sur ressources propres prévues dans le budget 2011. C'est pourquoi, je n'ai pas de doute que le Congo est à même d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015.

Le Système des Nations unies au Congo sera, comme par le passé, aux côtés du Gouvernement et du peuple congolais pour l'accompagner dans cette œuvre exaltante dont l'objectif ultime est de donner à chaque habitant de ce pays les conditions favorables pour une vie de liberté et de progrès.

Lamin M. Manneh

Coordonnateur Résident du SNU au Congo

0. INTRODUCTION

Alors que la République du Congo sortait d'une décennie de conflits armés qui ont pratiquement réduit à néant les efforts de développement entrepris depuis l'indépendance jusqu'à la fin des années 80, les autorités congolaises se sont engagées dans une politique de réconciliation nationale, et de reconstruction des infrastructures socio-économiques de base en grande partie détruites. Sur le plan social, le pays devait œuvrer pour un retour rapide des indicateurs du développement humain à leur niveau des années 80. L'adhésion du Congo à la Déclaration du Millénaire de septembre 2000 a constitué un challenge supplémentaire pour lequel des efforts importants devaient être consentis de manière soutenue par le Gouvernement, notamment depuis 2004, à travers une série de réformes visant à stabiliser le cadre macroéconomique et améliorer les capacités de transparence et de bonne gouvernance.

La reconstruction de l'Etat et la consolidation du processus de paix et de sécurité ont permis au Congo d'entamer son troisième cycle électoral depuis la fin de la guerre avec l'élection du Président de la République en juillet 2009. De même, le processus de normalisation de la vie politique a été achevé avec le retour à Brazzaville du Pasteur Ntoumi, ancien leader du mouvement rebelle (connu sous le nom de Ninjas) et sa prise de fonction officielle au sein des institutions de l'Etat. Cette restauration totale de la paix conjuguée au nouveau cadre socio-économique offre une occasion unique de renforcement des institutions et de stimulation du développement économique. Le Programme du Président de la République, le Chemin d'Avenir, qui met un accent particulier sur la modernisation de l'appareil productif et l'industrialisation du pays par la transformation de ses ressources naturelles et agro-sylvo-pastorales, donne les orientations stratégiques autour desquelles seront bâties les stratégies de développement pour la période 2010-2016. Le processus de renforcement institutionnel et de renaissance économique est accompagné par une politique

plus affirmée des autorités nationales d'intégration sous-régionale au sein de deux communautés : la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

C'est dire que les conditions actuelles sont plus favorables que par le passé pour imprimer un rythme nouveau, plus accéléré, pour l'atteinte des OMDs à l'échéance 2015. L'élaboration de ce 2ème rapport sur les OMDs est une opportunité supplémentaire pour faire le point des progrès accomplis, mais surtout pour identifier les obstacles et les goulots d'étranglement à vaincre pour mettre le pays en position idéale pour atteindre les OMDs en 2015.

Le leadership technique pour l'élaboration du rapport a été assuré par le Directeur Général du Plan et du Développement, du Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration d'une part, et par le Conseiller Technique du Président de la République chargé des dossiers avec le Système des Nations Unies, d'autre part. Le rapport a été élaboré par une équipe technique composée de hauts cadres de l'administration publique venant des différents départements ministériels concernés par les OMDs, du monde académique et des fonctionnaires du Système des Nations Unies.

L'approche participative qui a présidé à l'élaboration du 1er Rapport national du Congo sur les OMDs en 2004 a été renforcée dans le cadre du présent rapport. C'est ainsi que la version préliminaire du rapport a fait l'objet d'un vaste échange avec un groupe plus élargi comprenant des cadres de l'administration et des représentants de la société civile. Ainsi donc, le présent rapport est le résultat d'une collaboration intense et fructueuse entre toutes les parties : administration publique, société civile, partenaires au développement. Il en résulte un document enrichi

qualitativement, dont l'internationalisation et l'appropriation par l'ensemble des acteurs impliqués dans son élaboration ont été renforcés.

Signalons que le rapport a été élaboré avec l'appui technique de l'équipe d'appui aux OMDs du Centre régional du PNUD à Dakar.

Il convient enfin de relever que l'élaboration de ce rapport s'inscrit aussi dans la logique de la planification basée sur les OMDs dans laquelle le Congo s'est engagé depuis 2006, à l'instar des autres pays d'Afrique Subsaharienne. Le processus de planification basée sur les OMDs a permis d'aligner le DSRP du Congo sur les OMDs, d'évaluer les coûts des besoins pour l'atteinte des OMDs et d'élaborer le Plan National pour l'atteinte des OMDs. L'évaluation des coûts, qui

demande à être affinée pour être mieux intégrée dans les CDMT a donné pour la période 2006-2015, environ 600 milliards de FCFA par an, soit 1,3 milliard de dollars US.

Avec une superficie de 342 000 km², la République du Congo a une population estimée à 3 551 500 habitants avec une densité moyenne de 10,4 habitants/km². Près de 60 % de cette population est concentrée dans les trois principales villes du pays que sont Brazzaville, Pointe Noire et Dolisie. La population congolaise est en majorité féminine (51,7%) et les jeunes de moins de 20 ans représentent 55% du total. L'espérance de vie à la naissance est de 51,9 ans. 82,8% des adultes sont alphabétisés.

1. CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE ET ECONOMIQUE

L'indice de développement humain 2009 a classé le Congo 136ème sur 179 pays, ce qui le maintient dans le groupe de tête des 15% de la médiane des pays d'Afrique subsaharienne. Les principaux indicateurs démographiques montrent un taux de croissance démographique annuel de 2,9% pour des taux bruts de natalité et de mortalité respectifs de 44‰ et 12‰ et un indice synthétique de fécondité de 4,8. Les indicateurs de santé, particulièrement faibles, sont caractérisés par des taux de mortalité infantile de 117‰ et de mortalité maternelle de 781 décès pour 100 000 naissances vivantes .

Le PIB per capita est de 2 721 USD (PPA) fin 2008 alors que 50,7% de la population se trouve en dessous du seuil de pauvreté monétaire, avec des proportions plus élevées dans les zones semi-urbaines (67,4%) et en milieu rural (64,8%). Les différents secteurs contribuent de façon très inégalitaire au PIB avec 4,5% pour le secteur primaire, 73,7% pour le secteur secondaire (dont 63,3% pour le secteur pétrolier) et 21,8% pour le secteur tertiaire. L'économie congolaise est une économie de rente, peu diversifiée et peu structurée, fondée essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles, notamment le pétrole et le bois. En 2008, le pétrole a contribué à hauteur de 66% du PIB, tandis que les services ont occupé 21% et 13% pour le reste des secteurs d'activités .

La situation de l'emploi est caractérisée par : (i) un fort taux de chômage des jeunes, environ 40%, (alors que le taux de chômage général est de l'ordre de 19,4%) ; (ii) une forte inadéquation entre l'offre et la demande de travail. Les emplois offerts par l'appareil productif ne sont pas totalement pourvus, compte tenu du faible niveau de qualification des demandeurs d'emploi

et de l'inadéquation entre la formation et l'emploi (les programmes de formation ne correspondent pas toujours aux besoins de l'appareil productif). La répartition de la population active par secteur d'activités met en évidence cette inadéquation : 58% de la population active est employée dans le secteur primaire, contre 13% dans le secteur secondaire (où l'offre de travail est généralement qualifiée) et 29% dans le tertiaire ; (iii) la prédominance du secteur informel qui concentre le plus grand nombre d'actifs occupés (78%). Il concentre aussi le plus important effectif de pauvres du pays (83%). A l'opposé dans le secteur formel, la proportion de pauvres est faible.

La proportion des actifs occupés pauvres dans le secteur public n'est que de 5,8% et de 10,8% d'actifs du secteur privé formel. Le pourcentage des pauvres du secteur public décroît avec le degré d'urbanisation des localités. Ceci reflète la structure globale de la répartition des emplois par secteur d'activités. On peut affirmer que la pauvreté des actifs du secteur public est plutôt un phénomène urbain puisque ce secteur institutionnel est faiblement représenté dans les milieux ruraux. Par contre la pauvreté dans le secteur informel est un phénomène national. En milieu rural et semi urbain, plus de 90% des actifs pauvres travaillent dans le secteur informel ; cette proportion est de 81% dans les autres communes, 69% à Pointe-Noire et 66% à Brazzaville.

La dette publique rapportée au PIB est passée de 199% (2004), à 112,7% (2007) puis à 77% (2008), avant d'arriver à 19,9% (2010) du fait de l'atteinte du point d'achèvement de l'IPTE et de tous les allègements et annulations obtenus. Le Congo est sorti de son ancien statut de pays d'Afrique le plus endetté par habitant et se retrouve désormais dans une situation beaucoup

¹ Données estimées d'après le RGPH 1984 (CNSEE, 2005)

² EDSC-I (2005), Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration, CNSEE et ORC Macro 2006.

³ Source FMI, revue de la FRPC 2008.

⁴ Enquête sur la Consommation des Ménages (ECOM, 2005). L'analyse est effectuée en termes de dépenses de consommation.

⁵ Ibid., p. 18

⁶ Ibid., p. 62

plus favorable pour l'accélération des progrès vers l'atteinte des OMD, ce qui n'a pas été le cas au cours de la décennie écoulée.

Il suffit désormais que certains goulots d'étranglement qui ont contrarié les progrès vers l'atteinte des OMDs au cours de la décennie écoulée soient maîtrisés et que les décisions en matière de programmation, budgétisation et suivi soient rigoureusement mises en œuvre pour que le Congo parvienne à inverser la tendance pour approcher au plus près la plupart de ses objectifs à l'horizon 2015.

Parmi ces freins, il convient de noter principalement l'insuffisance des politiques publiques dans les domaines d'accès à l'hygiène et l'assainissement (seulement 20% de la population), d'accès à l'eau potable (71% de la population et seulement 35% en milieu rural), de malnutrition (30% des enfants de moins de 5 ans) et de faiblesse des services sanitaires qui expliquent la forte prévalence des maladies infectieuses et parasitaires chez les enfants. La nouvelle évaluation du taux de séroprévalence au VIH/SIDA de 3,2% marque un léger recul de la pandémie.

Grâce à l'assainissement progressif du cadre macroéconomique et aux investissements publics réalisés, mais surtout grâce à la bonne tenue sur toute la période du cours du pétrole qui est le principal produit d'exportation du pays, le Congo a connu au cours des dix dernières années une croissance relativement forte. En effet, de 2000 à 2004, le PIB réel a crû en moyenne annuelle de 4,2% (soit un peu légèrement au dessus du taux d'accroissement de la population qui est de 2,9% l'an).

Entre 2005 et 2009, la croissance moyenne annuelle a été d'environ un point plus élevée que dans la période précédente (5,1%). Le grand handicap du Congo est que cette croissance influe très peu sur la réduction de la pauvreté, à cause de la redistribution inégalitaire des fruits de cette croissance, notamment du fait qu'ils ne sont pas suffisamment focalisés sur les pauvres. La robustesse de la croissance du PIB réel hors pétrole a été en moyenne de 7,6% sur la période 2001-2008.

Ces résultats doivent néanmoins être nuancés, compte tenu du fait que la plupart des activités économiques partaient d'un seuil bas à l'issue de la guerre civile. De 2005 à 2008, la croissance n'a été que 6,4 % en moyenne.

La crise financière de 2008 a affecté le Congo par la réduction de la valeur et du volume de ses exportations de pétrole et de bois. Quoique la forte expansion de la production pétrolière en 2009 ait partiellement compensé la réduction des prix d'exportation et influencé positivement le taux de croissance du PIB (de 5,6% en 2008 à 7,6% en 2009), le taux de croissance du secteur hors pétrole a parallèlement baissé de 5,4% en 2008 à 3,5% en 2009.

La mono-dépendance des finances publiques au secteur pétrolier (85% des revenus en 2008) a vu la chute des cours baisser le revenu du gouvernement en 2009 de 40% par rapport à 2008.

⁷ Source FMI et autorités Congolaises, estimation fondée sur les analyses de la soutenabilité de la dette congolaise, décembre 2009.

⁸ Source FMI et autorités Congolaises, cités dans la stratégie de partenariat-pays 2009, n 48404-CG du 13 mai 2009.

⁹ UNICEF, Rapport sur les politiques sociales et le financement des secteurs sociaux dans le nouveau contexte économique du Congo, 19 mars 2010, p. 2.

¹⁰ CNSEE, CNLS et Macro International, 2009.

¹¹ Banque Mondiale, Stratégie de partenariat-pays 2009, n 48404-CG du 13 mai 2009, p. 17.

Encadré 1: Les réformes structurelles mises en œuvre au Congo dans le cadre de l'I-PPTE

Le Congo a, depuis 2004, entrepris la mise en œuvre d'une série des réformes dans le cadre de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE) du FMI. Ces réformes ont porté sur :

- ◆ la lutte contre la corruption par l'adoption d'une loi anti-corruption et l'établissement de la commission nationale de lutte contre la corruption ;
- ◆ l'adoption d'une loi de décentralisation suivie de l'élaboration de plusieurs décrets et arrêtés d'application ;
- ◆ la gestion des investissements publics avec l'adoption d'un plan d'action en 2008 et l'adoption d'un nouveau code de passation des marchés publics en 2009 ;
- ◆ la gestion des finances publiques autour d'un plan d'action gouvernemental de gestion des finances publiques adopté en 2008. Les mesures accomplies dans le cadre de ce plan portent sur l'application de la nouvelle nomenclature fonctionnelle dans le budget, l'amélioration de la planification budgétaire à travers les CDMT sectoriel et central, et la réforme de la chaîne des dépenses.

Cette série des réformes a certes permis au Congo de stabiliser le cadre macroéconomique et d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE, mais leur opérationnalisation et leur mise en œuvre effective restent un défi majeur car, d'une part, les faiblesses en termes de capacité rendent difficile la traduction des intentions dans les faits et, d'autre part, le succès de ces réformes dépend de la continuité de l'engagement politique dans le nouveau contexte post PPTE.

Puisque l'objectif recherché par la mise en œuvre de toutes les réformes était de permettre au pays d'utiliser au mieux ses ressources et de le libérer du fardeau de la dette, il est intéressant de noter que ces efforts ont produit des résultats conséquents en matière de finances publiques. Les autorités ont commencé à prendre des mesures de prudence dans les dépenses, en même temps que les allocations budgétaires pour les investissements publics dans les secteurs des infrastructures socio-économiques de base et les secteurs sociaux ont augmenté, suite à une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement. Sur les OMDs, il convient de rappeler que ce ne sont pas de simples objectifs chiffrés qu'une mobilisation mécanique de moyens peut à elle seule atteindre. Ce sont des indicateurs de l'efficacité des politiques et des actions mises en œuvre. Les principales caractéristiques des réalisations enregistrées sont les suivantes.

L'objectif 1 d'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim a quelque peu bénéficié de la croissance forte qui a permis d'augmenter le revenu par tête. La proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté national est revenue d'environ 70% en 1990 à 50,7 % en 2005, date de la dernière donnée disponible. Mais la forte inégalité des revenus et la trop faible place qu'occupe le secteur non pétrolier dans l'économie nationale ont limité les effets de cette croissance sur la réduction de la pauvreté. Dans le domaine de l'emploi, malgré l'indisponibilité des données, le chômage est une réelle préoccupation pour le Congo, maintes fois mis à l'index par le Président de la République, notamment le chômage des jeunes. Dans le domaine de la faim, les progrès dans l'agriculture ont été longtemps négligeables, rendant le pays très dépendant de l'extérieur pour son alimentation.

¹² RESEN, 2007

L'objectif 2 de l'accès à l'éducation primaire universel est à portée de main pour le Congo et aurait pu être atteint si le pays n'avait pas connu les crises des années 90. Malheureusement, celles-ci ont détruit les infrastructures existantes et désorganisé le système éducatif. Le Gouvernement s'est engagé depuis 2003 dans un vaste programme de réhabilitation et de construction des infrastructures scolaires avec l'appui de la Banque Mondiale qui a permis de retrouver les niveaux connus avant les crises.

Après une chute de 117% à 57% entre 1995 et 2000, le taux brut de scolarisation est remonté à 111% en 2005.

Par ailleurs, une politique volontariste de gratuité de l'école primaire, de mise à disposition de matériels didactiques a été menée. Au total, le pays pourra atteindre l'objectif, mais la question de l'accès à l'éducation des populations autochtones et de l'efficacité de l'appareil éducatif dans la remise dans le système des enfants déscolarisés, sont encore à résoudre.

L'objectif 3 de la promotion du sexe et de l'autonomisation des femmes est l'un de ceux pour lequel le Congo doit faire encore beaucoup d'efforts. Malgré l'amélioration du cadre juridique et l'appui multiforme des partenaires au développement ainsi que l'engagement des organisations de la société civile œuvrant pour la promotion de la femme, les pesanteurs sociales, la non-opérationnalisation d'une politique globale en la matière, l'inexistence d'engagements vérifiables ont considérablement limité les progrès au cours de la décennie écoulée. Une inflexion conséquente doit être apportée pour que la question du genre trouve au Congo la place qui lui revient et pour que l'objectif ne soit pas définitivement compromis. L'adoption de la politique nationale genre en 2008 constitue déjà un premier pas dans la bonne direction.

L'objectif 4 de réduction de la mortalité infantile, au même titre que les trois autres liés à la santé, à savoir la santé infantile, maternelle, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies font l'objet d'une très grande préoccupation pour les autorités. En effet, malgré les efforts entrepris par le Gouvernement en matière de construction et de réhabilitation de centres de santé, de mise à disposition de médicaments à moindre coût, de prise en charge complète de certaines catégories de populations telles que les enfants de moins de 15 ans pour le paludisme ou les femmes enceintes, la distribution gratuite des moustiquaires imprégnées d'insecticides, la gratuité d'accès aux ARV pour les malades du SIDA, les progrès sont quasi insignifiants. La très faible performance du système de santé, malgré les efforts du gouvernement pour en améliorer l'efficacité, la faible qualité des prestations de services ont annihilé les efforts entrepris. Une réflexion en profondeur devrait être conduite sur le système de santé congolais. Ceci est un préalable pour tout progrès notable dans les quatre objectifs.

L'objectif 7 de la gestion durable de l'environnement a eu une attention soutenue du Gouvernement au cours de la décennie écoulée, à cause de la place particulière du Congo dans l'écosystème mondial. Cette attention a toutefois eu des effets limités du fait d'un cadre institutionnel peu opérationnel pour la prise en charge de manière intégrée des problèmes environnementaux. Les différentes communications nationales sur la biodiversité, les changements climatiques ont permis d'élever le niveau de conscience des acteurs nationaux, mais les principes du développement durable ne sont pas encore pleinement intégrés dans tous les programmes et projets de développement. Plus préoccupants encore sont les objectifs liés à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les efforts en cours doivent être accentués aussi bien du point de vue de l'accès que de l'équité pour que cet objectif soit réalisable.

Le Congo a tiré un avantage certain du partenariat mondial (OMD 8) dans le domaine de la gestion de la dette extérieure. C'est ainsi qu'après avoir accédé au point de décision à l'Initiative PPTe en mars 2006, le pays vient d'atteindre le point d'achèvement en janvier 2010. Le stock de la dette extérieure du Congo connaît ainsi une réduction significative, libérant des ressources pouvant être utilisées aux fins de réduction de la pauvreté.

En revanche, l'aide publique au développement reçue par le Congo est faible. Le pays n'a pas mis en place une politique nationale d'aide et n'a adhéré à la Déclaration de Paris qu'en mars 2009. La situation est cependant maintenant favorable pour des actions plus agressives d'attraction de l'aide dont le pays a grand besoin, malgré sa position de pays à revenus intermédiaires.

L'investissement direct étranger au Congo n'a été que de 2,3% du PIB entre 1990 et 1998, pour connaître un bond à 22% en 1999, avant de redescendre à une moyenne de 7,5% du PIB entre 2000 et 2005. Les effets d'attractivité des capitaux attendus de la réduction du risque de change du fait de la fixité de la parité du franc CFA vis-à-vis de l'Euro ont été limités. L'incertitude dans l'apport des IDE, et d'une manière générale la faible attractivité externe des investissements étrangers dans les secteurs hors matières premières d'exportation du Congo est un autre facteur externe traduisant la vulnérabilité de l'économie congolaise. Il contribue à la fragilisation des efforts de diversification économique et de constitution d'un tissu économique solide doublé d'un espace économique équilibré et intégré, susceptible d'accompagner le processus d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Encadré 2 : La diversification de l'économie congolaise

L'analyse de l'évolution économique du Congo sur la période allant de 1980 à 2009 souligne un glissement continu vers une économie de rente, basée sur la production/exportation des ressources naturelles en l'état brut (Bois et Pétrole). Le processus d'extraversion économique trouve ses ressorts dans le prolongement d'une logique de mise en valeur coloniale, rendant l'économie congolaise tributaire du seul pétrole qui participe pour près de 67% à la formation du produit intérieur brut, pour plus de 90% aux exportations et pour plus de 84% aux recettes de l'Etat.

Les faiblesses dans la gouvernance économique en général, et en particulier dans les transformations structurelles requises pour élargir et diversifier la base productive et sociale ont renforcé la pétro-dépendance, et partant, la vulnérabilité de l'économie nationale aux chocs intérieurs (chute technique de la production) et extérieurs (volatilité des cours, crises financières, etc.). De plus, les perspectives d'exploitation du pétrole fixent un horizon d'une vingtaine d'années de vie¹³ en raison d'un début probable de déplétion du pic pétrolier en 2011. L'engagement dans un processus de Développement Humain Durable (DHD) dépassant la logique « pauvreté » du DSRP s'avère cruciale pour définir une authentique et autonome stratégie de croissance soutenue et de développement durable, susceptible de mettre en œuvre des stratégies sectorielles

¹³ Les réserves du Congo sont évaluées à 1,6 milliards de barils pour une production journalière de 300.000 barils/jour. Les réserves non confirmées sont estimées à 5,8 milliards de barils, ce qui pourrait repousser le pic en ramenant la durée de vie de l'exploitation à 50 ans. (Banque Mondiale, Stratégie de partenariat-pays 2009, n 48404-CG du 13 mai 2009).

¹⁴ Repris et conforté par le Président de la République Congolaise, M. Sassou Nguesso, notamment dans son projet de société « Le Chemin d'Avenir » dans le cadre de l'élection présidentielle remportée en juillet 2009.

conséquentes comme jalons et composantes de la construction d'une économie émergente. C'est à cet élargissement de la base d'accumulation que s'adresse le principe d'une diversification² pouvant conduire à la maîtrise de créneaux/filières spécifiques de l'économie nationale (en termes de modernisation et d'industrialisation principalement), régionale et mondiale.

Les priorités d'une politique de diversification se focalisent autour des axes de stratégies suivantes : i) la consolidation des politiques macroéconomiques (transformation de la structure du PIB, amélioration de la gestion des finances publiques, maîtrise de l'endettement, stimulation du commerce extérieur) ; ii) la définition des secteurs prioritaires et des stratégies sectorielles (Agriculture - élevage - pêche, pétrole, forêts, mines, tourisme et artisanat) ; iii) la consolidation des questions transversales (déséquilibres et disparités géographiques). L'initiative conjointe³ actuellement en cours dénommée « projet d'appui à la diversification de l'économie congolaise » focalise sur les seules composantes d'appui au secteur privé et d'appui au développement des infrastructures. Un document programme de politique de diversification est en cours de validation en ce sens⁴.

Le Gouvernement s'attèle à la mise en place des programmes de développement inspirés du « Chemin d'Avenir » qui met l'accent sur la modernisation de l'appareil productif et l'industrialisation du pays par la transformation locale de ses ressources naturelles et agro-sylvo pastorales

(industries agroalimentaires et filière bois et produits dérivés du bois). Une réflexion sur la diversification de l'économie congolaise a été engagée depuis quelques années et un programme de mise en œuvre d'actions concrètes est en cours de formulation.

¹⁵ Menée entre le gouvernement de la République du Congo, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et l'Union Européenne.

¹⁶ Etude de Kankwenda Mbaya J., Niama Michel, Ouadika S. Aimé Blanchard sur la « Vulnérabilité de l'économie congolaise et perspectives de diversification », Document provisoire, Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration et PNUD, Décembre 2009

2. SITUATION, TENDANCES, INEGALITE ET DEFIS POUR LE PROGRES VERS LA REALISATION DES OMD

Table 1 : Situation en un coup d'œil

Objectifs	Cible	L'objectif sera atteint d'ici 2015
OBJECTIF 1 – Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	Cible 1A. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	
	Cible 1B. Atteindre le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes de trouver un travail décent et productif	
	Cible 1C. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	
OBJECTIF 2 – Assurer l'éducation primaire pour tous	Cible 2A. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	
OBJECTIF 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Cible 3A. Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	
OBJECTIF 4 – Réduire la mortalité infantile	Cible 4A. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	
OBJECTIF 5 - Améliorer la santé maternelle	Cible 5A. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	
	Cible 5B. Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015	
OBJECTIF 6 – Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Cible 6A. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/Sida et commencé à inverser la tendance actuelle	
	Cible 6B : D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida	
	Cible 6C. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	
OBJECTIF 7 – Assurer un environnement durable	Cible 7A. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	
	Cible 7B. Réduire la perte de biodiversité, atteindre d'ici 2010, une diminution importante du taux de perte	
	Cible 7C. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	
	Cible 7D. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	

Légende :

Vraisemblablement		Potentiellement		Données insuffisantes	
Disparités régionales importantes		Invraisemblablement			

La situation en un « coup d'œil » ci-dessus montre clairement les objectifs (en rouge) qui risquent d'être compromis si des actions décisives ne sont pas immédiatement engagées. Le rapport se

concentre dans la partie 3 sur les défis et les goulots d'étranglement liés à ces objectifs. Pour les autres OMDs (1, 2, 6 et 7) les défis sont analysés dans cette partie 2.

a. OMD 1 : Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim



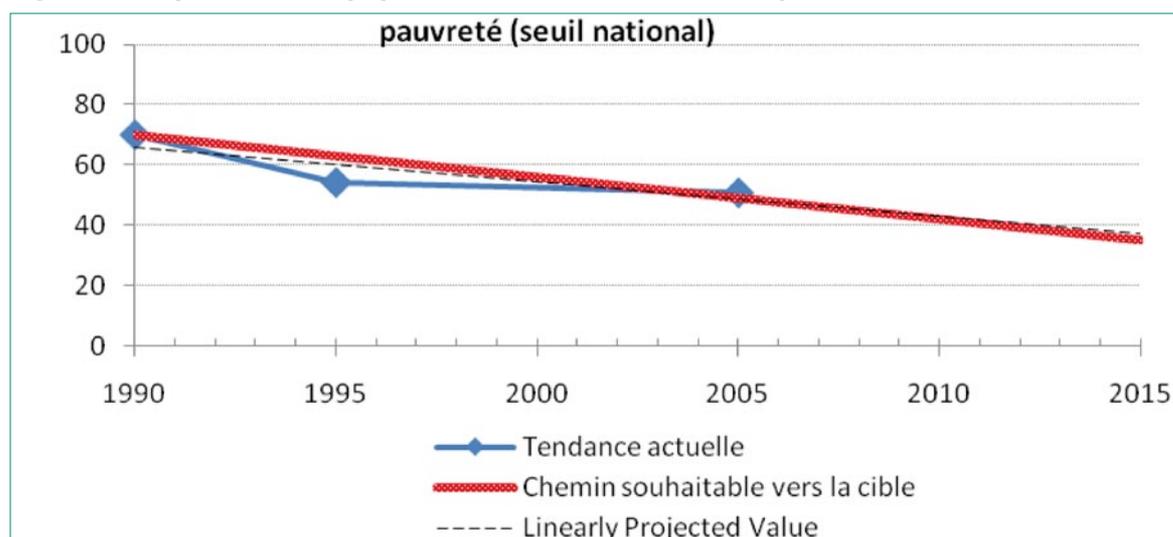
Cible 1.A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Indicateurs :

- 1.1 Proportion de la population sous \$1 (PPP) par jour
- 1.2 Taux de déficit dans la Pauvreté
- 1.3 Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale

Situation, tendances, inégalités et facteurs explicatifs

Figure 2: Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté (seuil national)



Selon les données de l'enquête la plus récente sur les conditions de vie des ménages (Enquête Congolaise auprès des Ménages, ECOM 2005), la proportion de la population du Congo vivant en dessous du seuil de pauvreté a sensiblement baissé, si l'on considère comme point de départ la situation de 1990. Au niveau national, l'incidence de la pauvreté est passée de 70% en 1990 à 50,7% en 2005. C'est dire que plus d'un Congolais sur deux vit en dessous du seuil de pauvreté fixé pour cette enquête à 544,4 FCFA par personne adulte et par jour.

L'analyse approfondie des résultats de l'ECOM de 2005 montre des disparités importantes en matière de pauvreté. Il apparaît que l'incidence de la pauvreté augmente à mesure qu'on s'éloigne des centres urbains, avec en milieu rural 64,8% (44,2% de la population) et semi urbain 67,4% (9,4% de la population), 58,4% dans les autres communes (6,8% de la population) et 42,3% à Brazzaville (24,2% de la population) et 33,5% à Pointe Noire (15,5% de la population). Il est également observé d'importantes disparités par rapport au sexe. Ainsi, la pauvreté est plus importante pour les ménages dont le chef est une femme (58,2% contre 48,8% lorsque le chef de ménage est un homme). Cette situation s'expliquerait par le fait que les femmes disposent d'un capital humain plus faible.

Selon une étude réalisée par la Banque Africaine de Développement (BAD) en 2007, l'indice d'inégalité de Gini calculé à partir des données de l'ECOM est de 0,43, ce qui traduit une forte distribution inégalitaire des revenus dans la population congolaise.

Il convient de noter que depuis 2005, aucune enquête d'envergure nationale n'a été réalisée. Mais une récente étude de 2009, entreprise par le Gouvernement avec l'appui de la Banque Mondiale (Etude des poches de pauvreté dans les villes de Brazzaville et de Pointe Noire, draft, juillet 2009), a permis d'apprécier le niveau de pauvreté dans les deux principales villes du pays.

Il en ressort que l'incidence de la pauvreté est de 31,5% et 35,3% respectivement à Brazzaville et à Pointe Noire, pour un seuil de pauvreté de 829 FCFA par personne adulte et par jour.

L'amélioration de l'incidence de la pauvreté constatée dès les années 2000 peut être imputable à la reprise des activités économiques dans le pays. En effet, après les conflits de la période 1997-1999, le pays a retrouvé un climat d'apaisement suite aux accords conclus avec les rebellions qui ont permis de rétablir le trafic ferroviaire et les activités économiques dans tout le pays. Cet apaisement a permis de mettre en place un niveau minimum d'infrastructures de base nécessaire à l'amélioration des conditions de vie des populations et de créer les conditions d'un retour du pays au sein de la communauté internationale. La mise en œuvre d'un Programme Intérimaire Post-conflit 2000-2002 aboutit non seulement à l'organisation des élections communales, législatives, sénatoriales et présidentielle à l'issue desquelles le pays s'est doté d'institutions démocratiques, mais aussi à jeter les bases de la relance économique.

Les résultats de la mise en œuvre de ce programme, renforcé par la reprise de la coopération avec les institutions multilatérales ont permis au pays d'être admis à l'IPTE. La mise en œuvre d'une Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté (approuvée en décembre 2004 par le Conseil d'administration des Institutions de Bretton woods) a permis au pays d'atteindre le point de décision de cette initiative en mars 2006. L'amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources publiques à travers la mise en œuvre d'un vaste programme des réformes conclu entre le Gouvernement et les Institutions de Bretton woods a permis au Congo d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTTE en janvier 2010. Ainsi, sur le plan macroéconomique, la période 2000-2009 a été marquée par une relance progressive de la croissance économique avec un taux moyen estimé à 4% l'an, entre 2000 et 2004 qui s'est consolidé à 7,9% en 2005 et légèrement fléchi en 2009 (7,6%). Entre 2006 et 2008, le taux a été de 3,7 % en moyenne l'an,

pour s'établir à 6,4 % en 2008. Cette évolution relativement favorable est due principalement à la conjoncture internationale.

Malgré ces perspectives économiques favorables, la situation sociale reste préoccupante comme l'on montré les chiffres qui retracent l'évolution du niveau de pauvreté et de son profil. Les raisons de l'impact limité de la croissance économique du pays sur la réduction de la pauvreté tiennent à deux choses : il s'agit tout d'abord de la faible diversification de l'économie ensuite, du faible financement des secteurs sociaux. Le système

national de protection sociale qui se limite aux prestations de la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF) et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), ne couvre que 15% de la population, excluant de fait la grande majorité des Congolais qui se trouve dans le secteur informel et les petites exploitations agricoles. Un projet de politique nationale de protection sociale est actuellement à l'étude avec l'appui des agences du Système des Nations unies.

Cible 1.B : Atteindre le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

Indicateurs :

- 1.1 Taux de croissance du PIB par personne occupée
- 1.2 Ratio emploi/population
- 1.3 Proportion de la population occupée vivant avec moins de 1 \$ par jour
- 1.4 Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée

Il y a très peu de données fiables et à couverture nationale relatives à l'emploi au Congo. Le taux de chômage a été estimé à 33,5 % en 2004 et à 19,4% en 2005 selon les données de l'ECOM. Le chômage affecte davantage les jeunes de 15 à 29 ans (33,1 %) que les personnes entre 30 et 49 ans (11,1 %). Il frappe à peu près de la même manière les hommes (18,2 %) que les femmes (20,5 %) et est plutôt urbain (32,6 % et 31,5 % respectivement à Brazzaville et à Pointe Noire, contre 5,8 % en zone rurale). Mais il faut souligner que ces données ne traduisent pas fidèlement la réalité du phénomène de chômage et du sous emploi au Congo, qui semble plus massif qu'il n'apparaît à travers celles-ci.

L'étude réalisée par le Gouvernement avec l'appui de la Banque Mondiale donne tout de même quelques indications sur le niveau d'activité et sur le chômage à Brazzaville et à Pointe Noire en 2008, mais comme déjà indiqué, ces données

ne sont pas comparables avec celles de l'ECOM. Il en ressort que le taux de chômage des 15-64 ans est de 11,1 % à Brazzaville et de 10,4 % à Pointe Noire. Pour les jeunes (15-24 ans), ces taux sont respectivement de 19,2% et 17,2% dans les deux villes.

Les facteurs explicatifs de la situation de l'emploi et des contraintes affectant le progrès dans ce domaine sont à rechercher à la fois dans la nature du système productif congolais et dans les politiques publiques en matière d'emploi. En effet, la croissance économique du Congo étant fortement due au secteur minier (pétrole) qui est faiblement intégré au reste de l'économie, n'est pas suivie d'effets d'entraînement susceptibles de créer suffisamment d'emplois.

La politique nationale de l'emploi quant à elle est restée longtemps au stade déclaratif dans les différents programmes du pays. Toutefois, il a été

élaboré un document de politique nationale de l'emploi actuellement en cours d'adoption et dont les principaux axes stratégiques sont : (i) le développement des entreprises ; (ii) la promotion de la formation professionnelle et de l'apprentissage ; (iii) la promotion des services d'appui au développement des entreprises ; (iv) le renforcement et le redéploiement des capacités humaines des administrations publiques ; (v) le développement au sein des populations cibles demandeurs d'emploi de la culture entrepreneuriale (esprit d'entreprise) ; (vi) la mise en place d'un cadre facilitant la création des entreprises ; (vii) la mise en place des mécanismes spécifiques pour le financement des

entreprises ; (viii) la rationalisation, la coordination et la dynamisation des interventions dans les politiques intersectorielles de développement ; (ix) l'aménagement du territoire emploi ; (x) la modernisation et le développement du secteur informel ; (xi) la mise en place d'un service public d'emploi dynamique et déconcentré ; (xii) la promotion de l'auto emploi ; (xiii) l'appui conséquent aux initiatives de l'emploi local et rural ; (xiv) l'adaptation plus forte du système de formation aux besoins d'emploi ; (xv) le renforcement et le développement du système d'information sur le marché du travail.

Cible 1.C: Réduire de moitié entre 1990 et 2015, les proportions de personnes qui souffrent de la faim

Indicateurs :

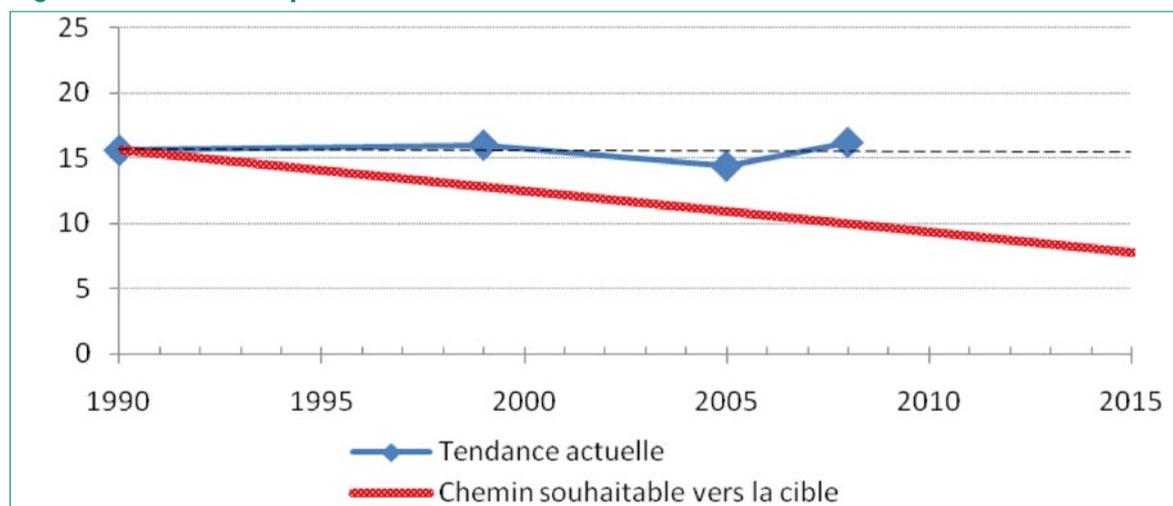
- 1.8 Prévalence des enfants à poids insuffisants de moins de 5 ans
- 1.9 Proportion de la population au dessous du niveau minimum de consommation de l'énergie alimentaire

Situation, tendances, inégalités et facteurs explicatifs

Malgré l'existence d'immenses espaces cultivables, de pâturages naturels abondants, de cours d'eau poissonneux, d'une façade maritime et de conditions climatiques favorables à la réalisation de deux cycles annuels d'agriculture

pluviale, la situation alimentaire au Congo reste critique et le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche n'assure pas l'autosuffisance alimentaire de la population.

Figure 3: Insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans (%)



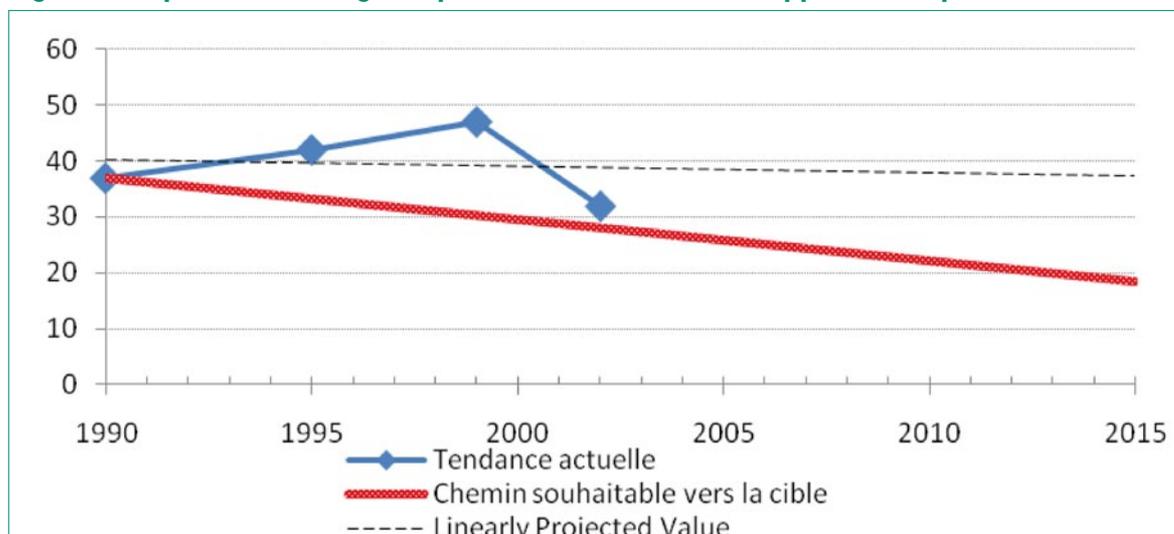
La malnutrition semble être manifeste dans les couches vulnérables de la population (enfant, femmes enceintes, personnes du troisième âge, ménage à bas revenu) et se traduit, selon les données de l'EDSC-I 2005, par : (i) un faible poids à la naissance qui affecte 13,3% des nouveaux nés ; (ii) la malnutrition chronique pour 26% des enfants ; (ii) l'insuffisance pondérale pour 14,4% des enfants de moins de 5 ans (dont 11% forme modérée et 3% forme sévère) ; et (iii) l'insuffisance en fer et acide folique pour 70% des femmes enceintes.

Avec une situation de référence de 15,6% en 1990, la proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale est passée à 14,4% en 2005 (EDSC-I). Selon le rapport de l'EDSC-I, on note des disparités importantes du niveau de la prévalence en fonction des caractéristiques sociodémographiques. Ainsi, près

d'un enfant sur cinq (18%) souffre d'insuffisance pondérale en milieu rural, contre 10% en milieu urbain. La prévalence varie également selon la région, la proportion d'enfants atteint de cette forme de malnutrition est de 8% pour Pointe Noire, de 9% pour Brazzaville, de 13% dans le Nord et de 21% dans le Sud. Elle est aussi liée au niveau de bien-être des ménages, avec 19% des enfants présentant des insuffisances pondérales dans les ménages les plus pauvres, contre 5% dans les ménages les plus riches.

En 2008, les données issues d'une enquête réalisée conjointement par l'UNICEF et le Gouvernement sur l'état de santé des enfants de moins de 5 ans dans quelques départements du pays (Brazzaville, Pointe Noire, Bouenza, Pool, Plateaux et Likouala) montrent une augmentation de la prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants, avec un taux estimé à 15,4%.

Figure 4: Population n'atteignant pas le niveau minimum d'apport calorique



Selon les données disponibles, la proportion de personnes sous alimentées est passée de 37% en 1990 à 32% en 2002, après avoir atteint un pic de 47% en 1999, du fait des guerres répétitives qui ont entraîné un déplacement important de populations. Depuis quelques années, cette tendance est à la baisse du fait du retour à la

paix et à la reprise des activités économiques. Néanmoins, à ce jour, la production nationale n'assure pas les apports caloriques quotidiens. Les données nationales manquent pour faire une analyse approfondie de l'évolution de la situation alimentaire au Congo.

Les améliorations observées par rapport à la proportion de personnes souffrant de faim dans le pays au cours des années 2000 résultent essentiellement des interventions d'urgences et humanitaires du Gouvernement accompagné par la communauté internationale.

La lenteur des progrès en matière de lutte contre la faim et la malnutrition dans le pays est liée aux problèmes nutritionnels du Congo et qui ont pour noms : (i) l'insuffisance protéino-énergétique aggravée par les carences en nutriments spécifiques (fer, vitamines A, iode, etc.) ; (ii) la disponibilité alimentaire insuffisante du fait de la faible production agropastorale et halieutique locale ; (iii) l'absence d'une culture de conservation, de transformation et de stockage de vivres et la saisonnalité de l'offre en produits ; (iv) l'insuffisance des revenus pour acquérir les produits alimentaires importés dont les prix flambent du fait des crises alimentaires et énergétiques ; et (v) l'ignorance des questions nutritionnelles par les populations. De manière générale, la situation alimentaire se caractérise par la faiblesse de la production nationale dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, à l'origine des déficits liés aux besoins nutritionnels.

Il y a malheureusement peu de données permettant d'établir le déficit entre la production nationale et les besoins des populations. En dehors de quelques produits présentant un taux d'autosuffisance positif (25% pour l'arachide, 6% pour haricots, 10% pour les produits d'élevage et 41% pour les produits halieutiques), le recours aux importations alimentaires (120 milliards en moyenne par an) reste le principal moyen pour combler le déficit. Aussi, un Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) a été adopté en 2008 et est articulé sur : (i) la valorisation des ressources naturelles (ii) l'intensification des cultures (iii) la production urbaine et péri urbaine (iv) la diversification des systèmes de production (v) la commercialisation et la transformation (vi)

la santé et l'éducation nutritionnelle (vii) aide alimentaire et dispositif de veille, alerte et réponse aux crises.

Au regard des tendances observées et des potentialités du pays, il apparaît que la cible de la réduction de la pauvreté pourrait être atteinte d'ici 2015 si les efforts en cours sont renforcés et soutenus. En revanche, à moins d'efforts importants pour renverser la tendance actuelle, le pays ne pourra pas atteindre les cibles 1B et 1C.

Il importe cependant d'insister sur le fait que le suivi des progrès nécessite l'existence d'un système national d'informations statistiques capable de générer les indicateurs indispensables.

Défis à relever pour assurer les progrès vers la réalisation de l'OMD 1

- ◆ Mise en place d'une politique nationale de promotion du développement rural ;
- ◆ Mise en œuvre de politiques de promotion d'une croissance pro pauvres et pourvoyeuse d'emplois et dont les fruits sont équitablement redistribués ;
- ◆ Elaboration et mise en œuvre d'une politique nationale de l'emploi ;
- ◆ Promotion d'un secteur privé national dynamique ;
- ◆ Promotion d'un secteur financier adapté aux besoins des pauvres par des structures de micro finance ;
- ◆ Promotion d'une politique de protection sociale adaptée et pouvant servir de filet de sécurité pour les plus démunis.

Compte tenu des efforts déjà entrepris dans le passé, des résultats mitigés obtenus et compte tenu des défis ci-dessus mentionnés, le Gouvernement de la République du Congo s'engage à :

- ◆ Bâti au plus tôt un programme global de promotion du secteur du développement rural, doté de ressources suffisantes pour sa mise en œuvre ;
- ◆ Accélérer la mise en place d'un programme de diversification de l'économie congolaise ;
- ◆ Finaliser et Adopter dans les meilleurs délais la politique nationale de l'emploi en cours d'adoption et commencer sa mise en œuvre au plus tard début 2011 ;
- ◆ Prendre en compte de manière explicite la question de la redistribution équitable des fruits de la croissance dans le DSRP révisé.

b. OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous



Cible 2 A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle d'études primaires.

Indicateurs :

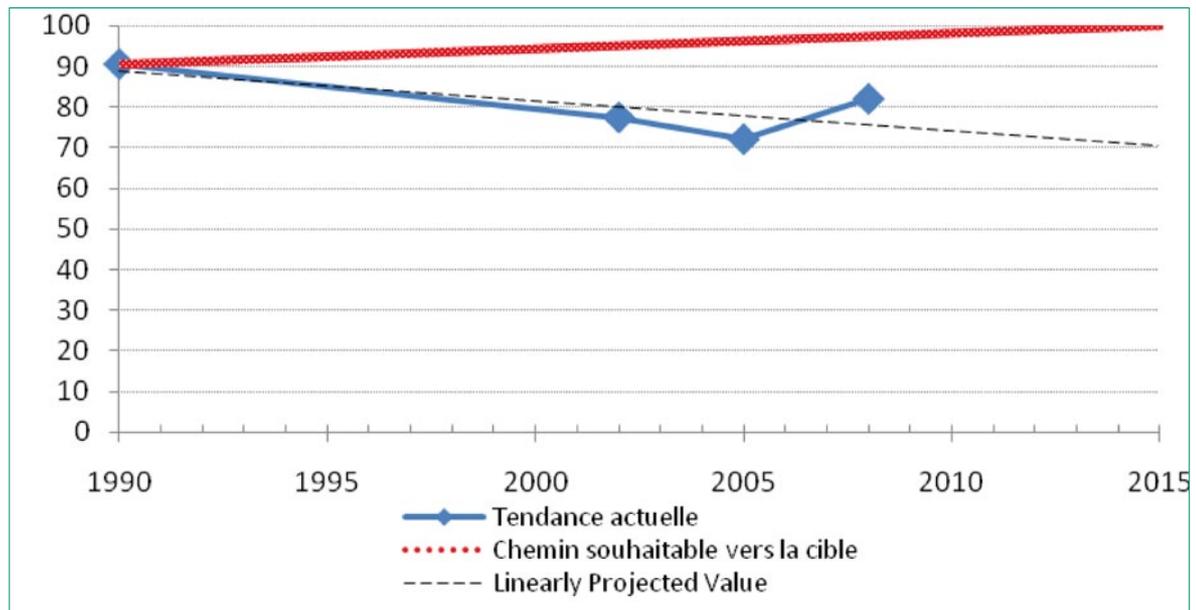
- 2.1 Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire
- 2.2 Proportion des élèves commençant la première année et qui atteignent la dernière année du Primaire (Taux d'achèvement)
- 2.3 Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes

Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

Parti d'un niveau très appréciable (90,6%) en 1990, et après une baisse importante, du fait des conflits que le pays a connus vers la fin des

années 90, le taux net de scolarisation dans le primaire a entamé un redressement depuis 2005 (72%), pour atteindre 82% en 2008.

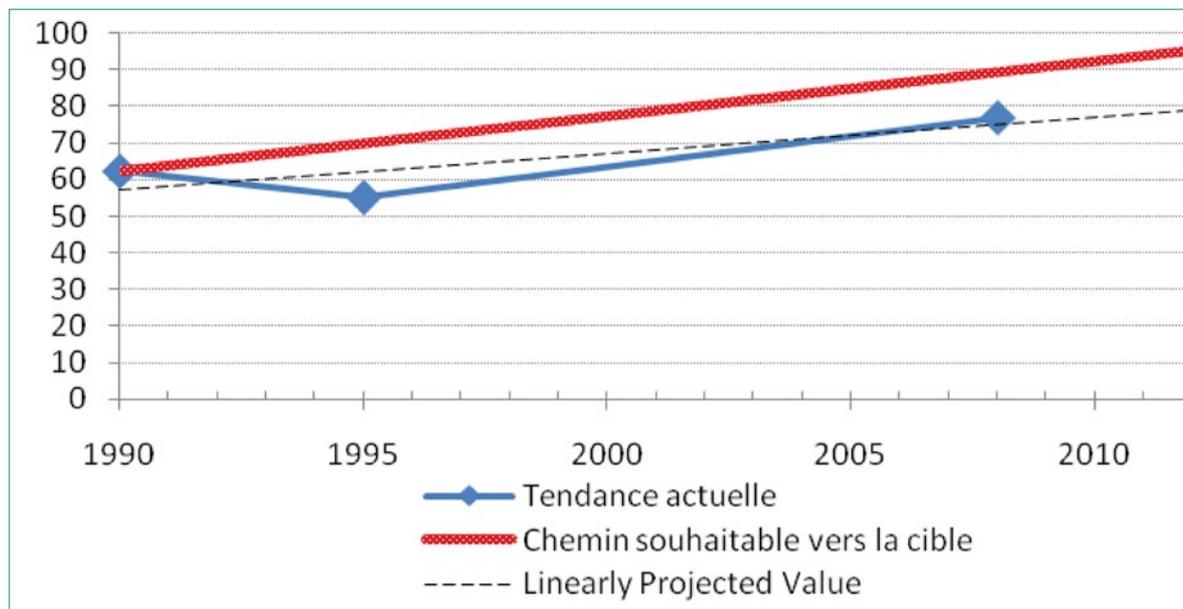
Figure 5: Taux net de scolarisation dans le primaire



Le taux d'achèvement du primaire a également connu la même évolution. Ainsi, il est passé de 62,3% en 1990 à 77% en 2008, après avoir connu une forte baisse vers la fin des années 90. Ce faible taux d'achèvement indique que l'effica-

cité du système est relativement faible, puisque presque un quart des enfants ne finit pas le cycle primaire et se retrouve ainsi dans une situation très favorable à un retour à l'analphabétisme.

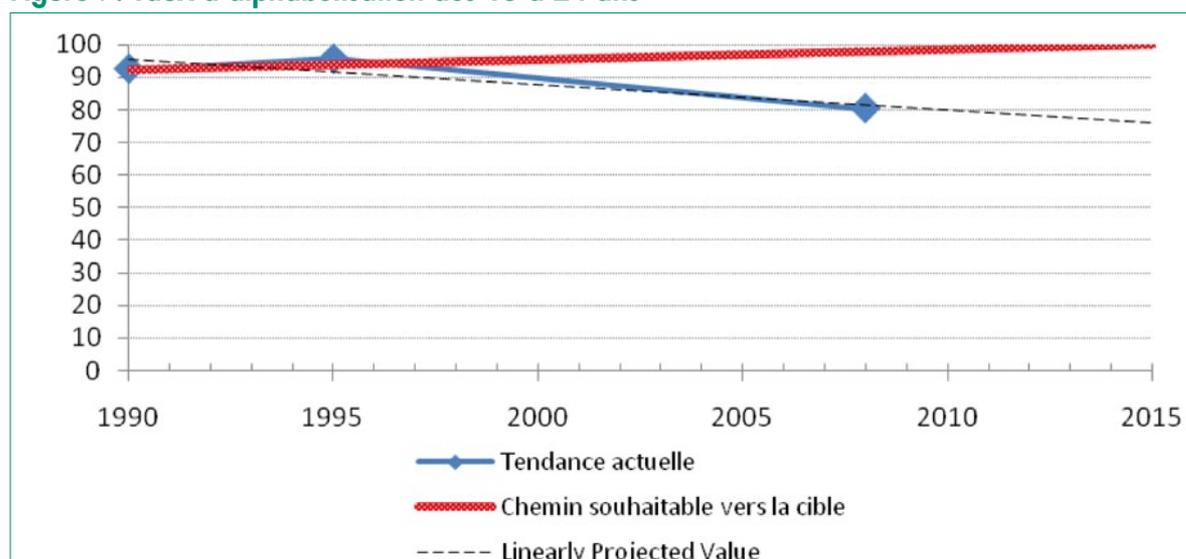
Figure 6: Taux d'achèvement du primaire



Dans le même temps, le taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes, s'est dégradé de 92,5% en 1990 à 80,4% en 2008, résultant

d'une conjonction de la baisse des taux de scolarisation et de la diminution des centres d'alphabétisation et des animateurs.

Figure 7: Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans



De façon générale, ces taux varient beaucoup selon les milieux de résidence mais peu selon le sexe des apprenants. Dans l'ensemble, les filles sont moins scolarisées que les garçons (indice de parité TBS fille/TBS garçon = 0,98), mais, dans les grands centres urbains, Brazzaville et Pointe-Noire, la parité est atteinte.

L'analyse des taux bruts de scolarisation montre que les départements de Brazzaville, du Pool et des Plateaux présentent les taux les plus faibles du pays (estimés respectivement à 102 %, 104 % et 67 % en 2005).

Le cas du Pool est singulier car le déficit par rapport à la moyenne nationale est important (44 points de pourcentage en moins) et s'explique en partie par la persistance de l'insécurité héritée des périodes de troubles que le pays a connues, et qui a retardé la relance des activités scolaires dans ce département.

En ce qui concerne l'achèvement du primaire, le département du Pool (33 % en 2005) se place très loin derrière tous les autres départements, suivi du Niari (52 %) et des Plateaux (53 %). L'allocation des ressources, notamment le personnel, ne tient pas compte de la taille des établissements,

avec un niveau d'aléas en termes d'affectation du personnel au primaire évalué à 38%. Cette situation semble particulièrement préoccupante dans les départements de Brazzaville, de la Likouala, du Pool et de la Bouenza.

Les évolutions constatées au niveau des indicateurs au cours de la période 1995-2005, sont dues essentiellement aux effets néfastes des conflits que le pays a connus dans les années 90. Mais depuis le début des années 2000, le Gouvernement a engagé des actions concrètes dans le secteur pour redynamiser le système éducatif et garantir l'enseignement primaire à tous les enfants. Les actions menées ont porté sur : (i) l'abolition des frais scolaires ; (ii) la gratuité des manuels scolaires ; (iii) le recrutement de plus de 6000 enseignants dans le primaire entre 2002 et 2008, soit une moyenne de plus de 1000 enseignants chaque année et un pic de 1800 recrutements pour la seule année 2008 ; (iv) la mise en œuvre du Programme de construction de 581 nouvelles salles de classes et de dotation de plus de 11000 tables-bancs depuis 2005 ; et (v) la relance des activités d'alphabétisation des adultes et de l'éducation de base non formelle au niveau national.

L'évaluation annoncée du plan EPT fournira plus d'informations pour évaluer l'impact de ces mesures.

On note que malgré des évolutions défavorables constatées dans la décennie 1990-2000, les indicateurs de l'éducation primaire et de l'alphabétisation se sont améliorés. Le Congo dispose de réelles potentialités pour atteindre les différentes cibles de l'OMD 2. Cependant, l'efficacité du système éducatif doit être très sensiblement améliorée.

Défis à relever pour assurer les progrès vers la réalisation de l'OMD 2

- ◆ offre éducative suffisante pour les groupes vulnérables et marginalisés;
- ◆ élaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale pour la gratuité de l'enseignement primaire ;
- ◆ amélioration de la gestion du système éducatif ;
- ◆ élaboration et mise en œuvre d'une politique d'alphabétisation des jeunes et des adultes.
- ◆ augmentation de la part du PIB allouée à l'éducation pour atteindre 6% dont 50% à l'enseignement primaire ;

Le Gouvernement de la République s'engage à :

- ◆ Mettre en œuvre la stratégie sectorielle de l'éducation qui fixe le cadre global des interventions à l'horizon 2020 ;
- ◆ Mettre en œuvre les plans nationaux d'actions existants sur l'éducation des enfants autochtones et les enfants handicapés ;
- ◆ Améliorer le système d'information pour la gestion de l'Éducation ;

c. OMD 3 : Promouvoir l'équité genre et l'autonomisation des femmes



Cible 3.A : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire, de préférence en 2005, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015

Indicateurs :

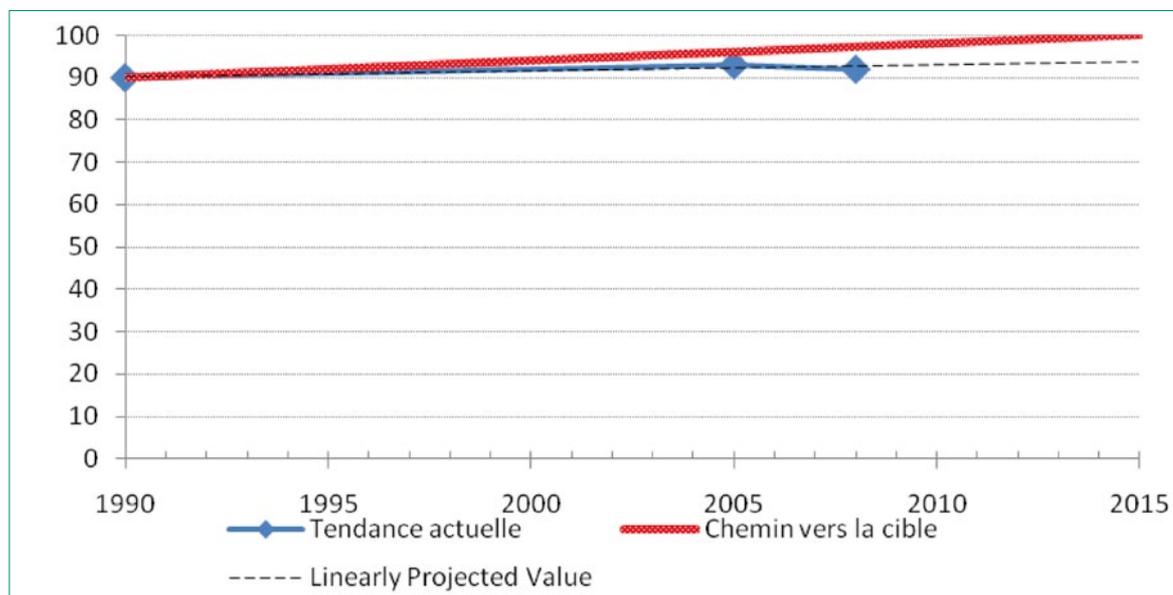
- 3.1 Taux des filles et garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire
- 3.2 Part des femmes dans l'emploi salarié dans le secteur non- agricole
- 3.3 Proportion des sièges tenus par les femmes dans le parlement national

Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

Malgré l'adoption de plusieurs textes (Constitution, loi scolaire, loi électorale, etc.) consacrant l'égalité juridique de l'homme et de la femme et la ratification de la plupart des instruments internationaux ayant le même objet, la situation de la femme au Congo est caractérisée par des discriminations notoires au plan légal (droit fiscal, droit pénal, code de la famille, droits sociaux et économiques), auxquelles s'ajoutent des inégalités

de fait (lévirat, rites de veuvage, successions, violences sexo-spécifiques). Dans le domaine de l'éducation formelle, en dépit d'une politique égalitaire d'accès, on constate des disparités entre filles et garçons qui s'expliquent par une forte déperdition des filles à partir du secondaire dû entre autres à la mauvaise orientation, aux grossesses précoces et à la pauvreté des parents.

Figure 8: Ration Filles/Garçons dans l'éducation primaire



Au niveau du primaire, le ratio fille/garçon connaît une évolution relativement stagnante depuis 1990. En effet, de 0,9 en 1990, ce ratio est passé à 0,93 en 2005 avant de baisser légèrement à 0,92 en 2008. Il convient d'ajouter qu'en

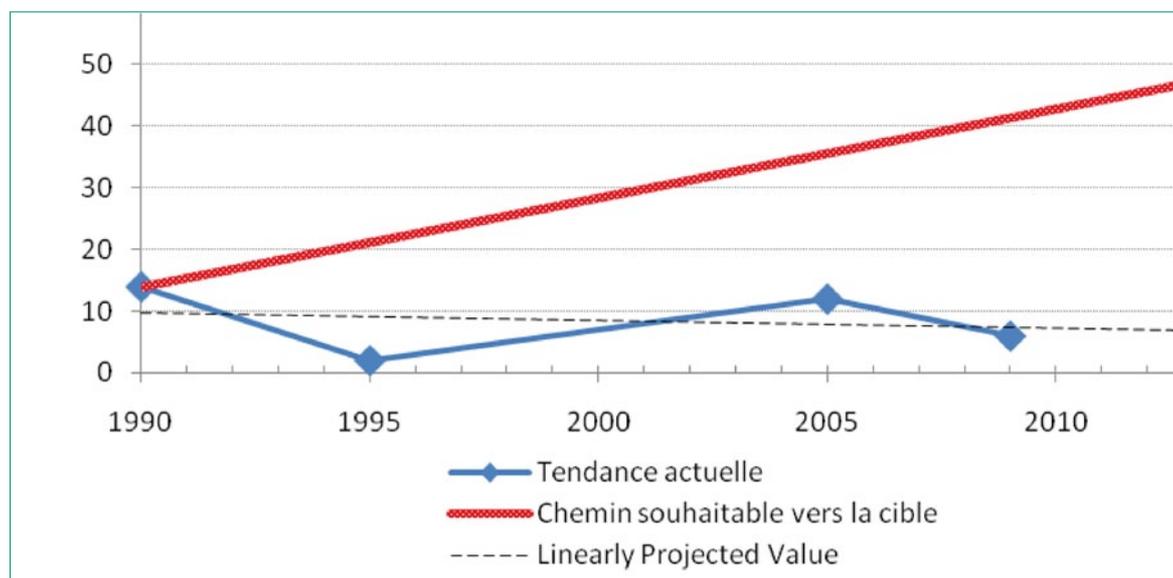
2007, le ratio fille/garçon dans le secondaire 1er degré n'a été que de 0,81 et dans le secondaire 2ème degré de 0,6. Il est beaucoup plus faible encore dans l'enseignement supérieur.

S'agissant de l'emploi salarié dans le secteur non agricole, la législation nationale assure une égalité d'accès et de traitement (rémunération régime de congé, régime de retraite) entre la femme et l'homme. Malheureusement, cette égalité est trompeuse, compte tenu des contraintes auxquelles la femme est exposée. Les données nationales ne sont pas disponibles pour une analyse pertinente. L'effectif des femmes dans la fonction publique est passé de 33,40% en 1990 et à 32,53% en 2004. Les femmes représentent près de 70% des actifs agricoles, 13% d'éleveurs de volaille, 60% dans la pêche où elles interviennent dans le salage et le fumage des poissons. La question de l'autonomisation économique des femmes se pose donc avec beaucoup d'acuité. Compte tenu du rôle de la femme congolaise qui a toujours été pourvoyeuse de nourriture et de petits revenus, surtout dans les périodes de crises, il est plus qu'urgent que de politiques pertinentes

soient mises en place pour l'aider à asseoir son indépendance économique, pour le plus grand bénéfice du ménage tout entier, notamment des enfants.

Concernant la participation des femmes au processus de prise de décision, il est noté une baisse du nombre de sièges occupés par les femmes au parlement national. De 14% en 1990, la proportion de sièges occupés par les femmes a baissé à 12% en 2005 puis à 6% dans l'actuel parlement. Une étude sur la situation de représentation des femmes dans les autres institutions de la République réalisée en 2008 indique : 5 femmes sur 39 (12,8%) au Gouvernement, 4 sur 21 (9,5%) à la Cour Suprême, 6 sur 36 (16,7%) à la Haute Cour de justice, 1 sur 9 (11,1%) à la Cour Constitutionnelle ; 12% dans les conseils départementaux et municipaux.

Figure 9: Proportion de sièges occupés par les femmes au Parlement national



L'amélioration de la situation des femmes se heurte à diverses contraintes, notamment : (i) la faible appropriation par le politique de la dimension genre qui ne permet pas sa prise en compte effective dans tous les politiques, programmes et projets de développement, malgré l'adoption en 2008 d'une politique nationale genre assortie

d'un Plan d'Action 2009-2013 ; (ii) leur faible représentation dans les sphères de décision ; (iii) la persistance des actes de violence à l'égard des femmes et l'impunité de leurs auteurs ; (iv) le poids de us et coutumes rétrogrades dus à la méconnaissance par les femmes de leurs droits ; et (v) le faible accès aux ressources et moyens de

production par les femmes et le contrôle encore plus faible qu'elles exercent sur ceux-ci. Le pays n'a pas pu réaliser la première partie de la cible de cet objectif qui demande la parité dans l'enseignement primaire et secondaire pour 2005. La projection des tendances actuelles laisse à penser que l'objectif ne sera pas atteint pour 2015 pour

ce qui est du secondaire notamment, puisque les actions spécifiques d'inscription des filles et de leur maintien dans le système scolaire ne sont pas prises (surtout dans le secondaire). Au total, l'équité du genre et l'autonomisation des femmes ne peuvent pas être garanties avant 2015.

d. OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans



Cible 4.A : Réduire de deux-tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans

Indicateurs :

- 4.1 Taux de mortalité des moins de cinq ans
- 4.2 Taux de mortalité infantile
- 4.3 Proportion des enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole

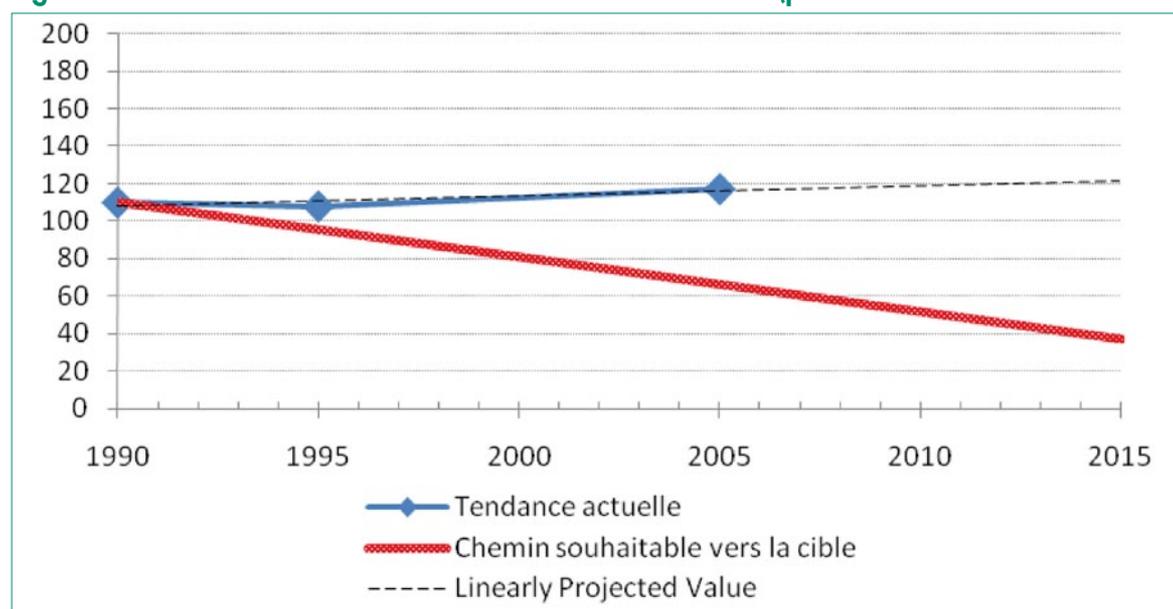
Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

◆ **Taux de mortalité des moins de cinq ans**

La situation sanitaire des enfants de moins de 5 ans au Congo est préoccupante comme le montre la figure 10. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passée, en 1990, de 110 décès pour 1000 naissances vivantes à 117 décès pour 1000 naissances vivantes en 2005. Ce taux est nette-

ment plus élevé en milieu rural (136 décès pour 1000 naissances vivantes) qu'en milieu urbain (108 décès pour 1000 naissances vivantes). Au plan géographique, des disparités importantes sont également observées, avec des taux élevés dans les régions du nord (142 pour mille) et du sud (130 pour mille) qu'à Brazzaville (109 pour mille) et à Pointe Noire (102 pour mille).

Figure 10: Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)



Source : Rapport EDSC 2005

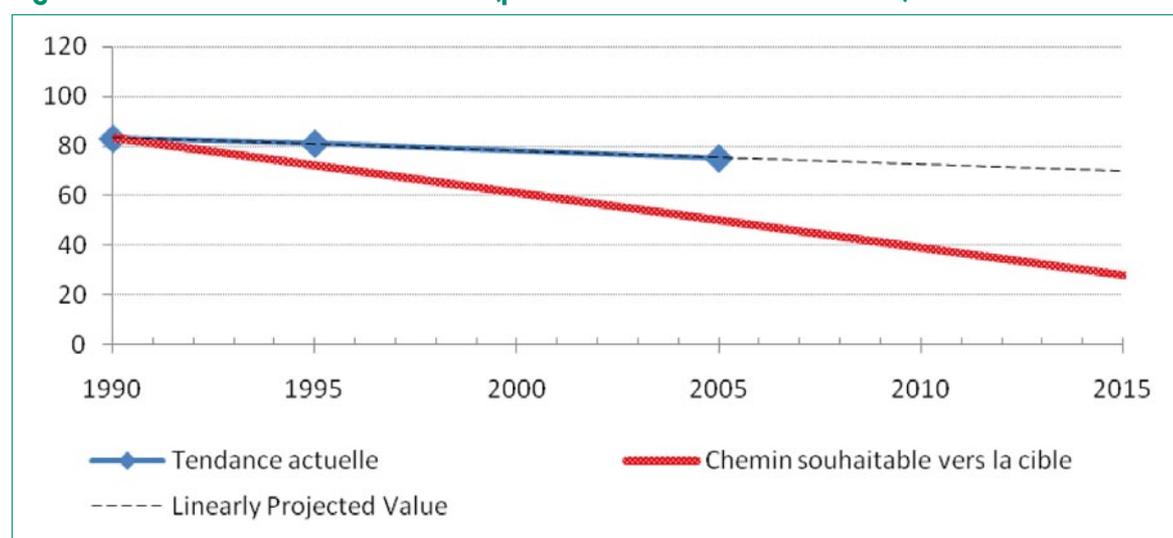
Plusieurs raisons expliquent le taux de mortalité élevé des enfants de moins de cinq ans. Parmi celles-ci, la faible accessibilité aux services, la mauvaise qualité des soins et services de santé et la faible information des femmes concernant la santé des enfants.

◆ Taux de mortalité infantile

La situation sanitaire des enfants de moins d'un

an au Congo a connu une très légère amélioration entre 1990 et 2005. Le taux de mortalité des enfants de moins d'un an est passé de 83 décès pour mille naissances vivantes en 1990, à 75 décès pour mille naissances vivantes en 2005. On note également de fortes disparités géographiques. Ce taux est plus élevé en milieu rural (93 pour mille) qu'en milieu urbain (66 pour mille).

Figure 11: Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)



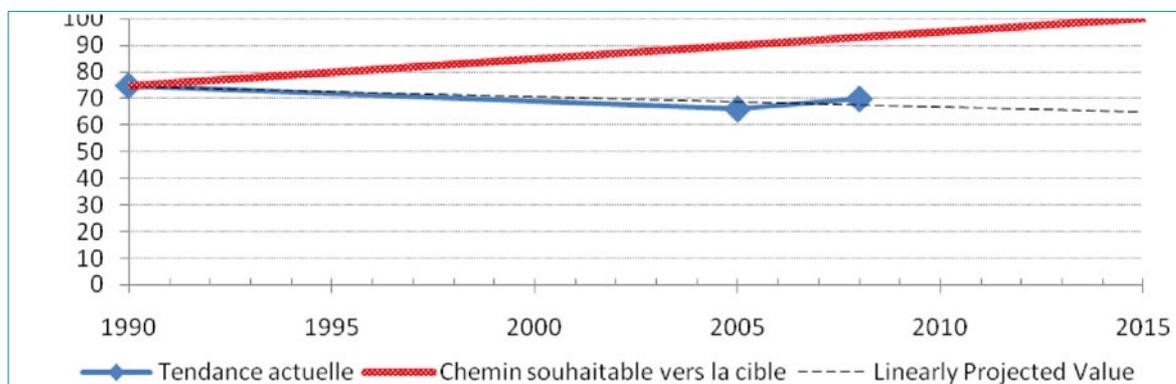
Source : Rapport EDS 2005

La très légère amélioration de la santé des enfants de moins de un an est due aux stratégies mises en œuvre ces 10 dernières années. Notamment le développement de la couverture sanitaire, la prise en charge des maladies diarrhéiques et respiratoires, le programme élargie de vaccination, les programmes d'éducation nutritionnelle. Il convient de relever que si cette tendance à l'amélioration ne s'accélère pas, l'objectif ne sera pas atteint en 2015, comme le montre la figure 11.

◆ Proportion des enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole

De 70% en 1990, la proportion des enfants de moins d'un an vaccinés contre la rougeole a légèrement baissé à 66,2% en 2005, avant de remonter à 70% en 2008 (PEV).

Figure 12: Proportion des enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole



Comme le montrent les différents graphiques des indicateurs, si les tendances observées au cours de la dernière décennie ne sont pas inversées, il est peu probable que l'objectif 4 soit atteint en 2015.

Comme signalé plus haut, les défis et goulots d'étranglement qui entravent la réalisation de cet objectif et les engagements du Gouvernement pour lever ces contraintes sont examinés en détail dans la partie 3 du rapport.

e. OMD 5 : Améliorer la santé maternelle



Cible 5.A : Réduire de trois quart, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateurs :

5.1 Taux de mortalité maternelle

5.2 Proportion des naissances assistées par un personnel médical qualifié

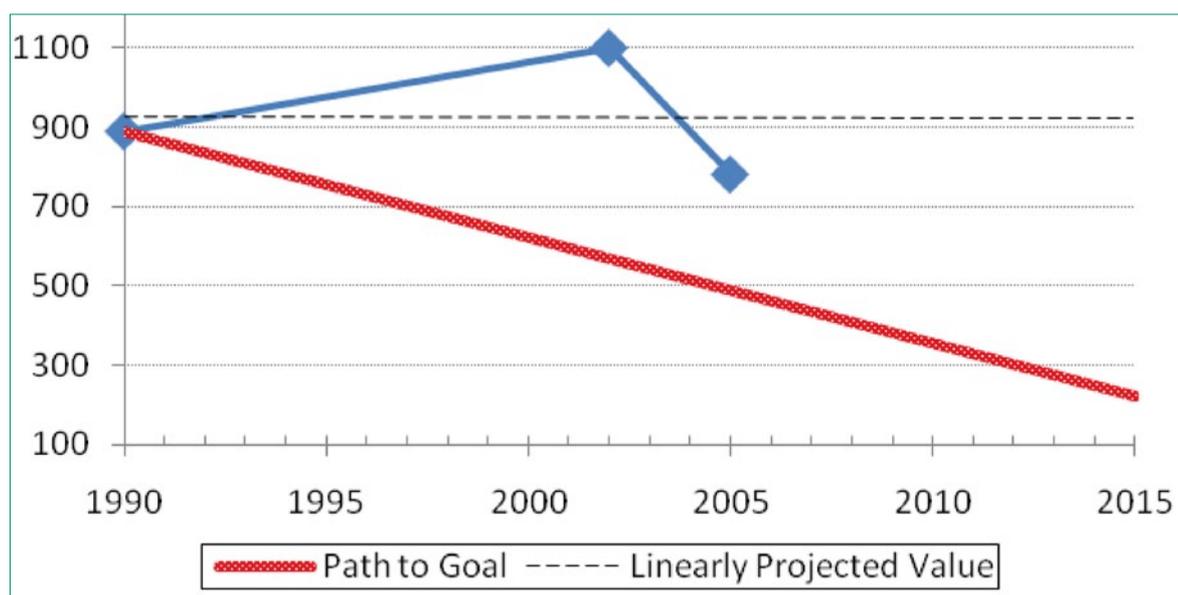
Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

◆ **Taux de mortalité maternelle**

La mortalité maternelle au Congo est très préoccupante (890 décès pour 100 000 naissances

vivantes en 1990, 1 100 en 2002, 781 en 2005, selon l'EDSC). Elle est parmi les plus élevées d'Afrique subsaharienne.

Figure 13 : Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)



Les femmes enceintes en milieu rural sont moins favorisées que celles en milieu urbain en raison du déficit prononcé en personnel de santé formé et/ou qualifié, de la fermeture de certaines formations sanitaires (en raison du manque de personnel, de l'absence d'équipements et de la vétusté de certaines installations), du faible niveau d'éducation des femmes rurales et de l'insuffisance de la sensibilisation de celles-ci aux questions de santé de la reproduction. Bien que des efforts importants aient été consentis par le Gouvernement en matière de recrutement de personnel de santé (de 5.130 à 9.491 entre 2002 et 2006, soit plus de 46% d'augmentation), ceci n'a pas permis de couvrir les besoins réels dans le domaine de la santé.

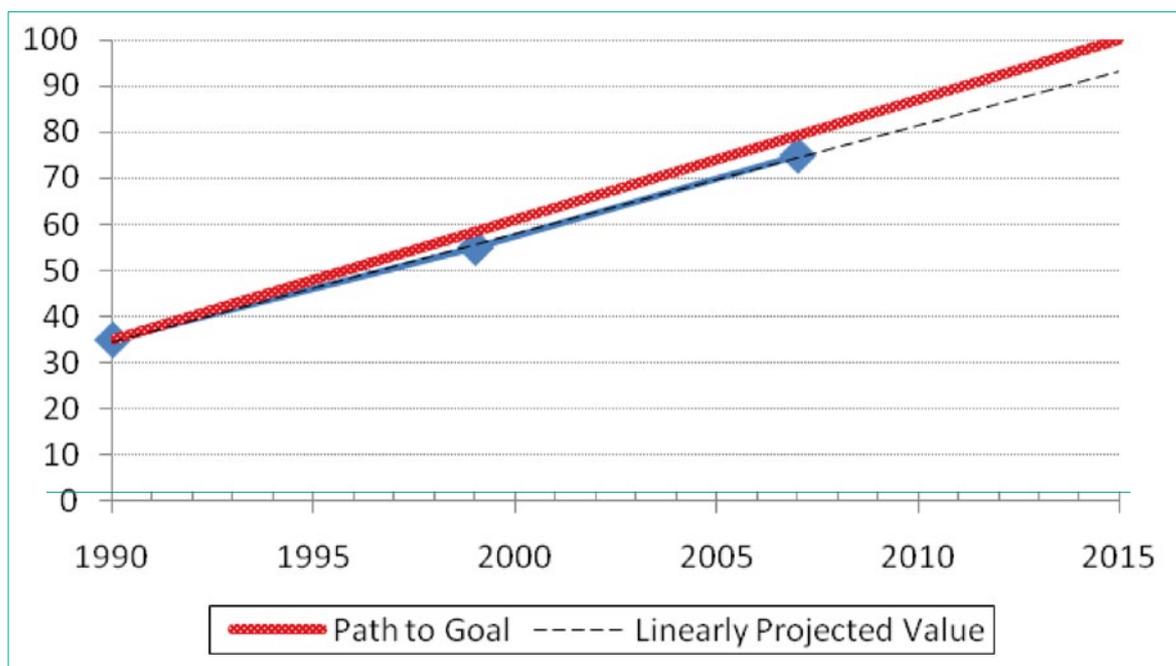
Les causes directes sont obstétricales (hémorragies, infections post abortum/post partum, etc) et les causes indirectes sont liées au VIH/sida, au paludisme, à la tuberculose et à l'anémie (EDSC 2005). Cette situation est paradoxale du fait que 83% des femmes bénéficient des consultations prénatales et plus de 86% accouchent en pré-

sence d'un personnel formé. Ce qui pose clairement le problème de la qualité de l'offre des soins et des services. Des variations des taux de mortalité observées selon les groupes d'âges montrent que les plus touchées sont les jeunes filles ou femmes âgées de 20 à 24 ans (32%), ainsi que les adolescentes âgées de 20 ans (25%). L'objectif du taux de mortalité maternelle fixé à 390 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015 ne pourra pas être atteint si la tendance actuelle se poursuit.

◆ Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

Les taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié sont élevés en République du Congo. Les accouchements assistés sont passés de 35% en 1990, à 55% en 1999 pour se situer à 83% en 2005. Ces taux dissimulent des disparités en termes de couverture. Les accouchements assistés par un personnel de santé représentent en moyenne 84% des cas en milieu urbain (plus de 82% à Brazzaville, 86% à Pointe Noire) contre moins de 50% en milieu rural.

Figure 14 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié



Cible 5 B : Rendre l'accès à la médecine procréative universelle d'ici 2015

Indicateurs :

- 5.B.1 Taux de couverture contraceptive
- 5.B.2 Taux de fécondité des adolescentes
- 5.B.3 Pourcentage des femmes ayant bénéficié d'au moins une consultation prénatale et pourcentage des femmes ayant bénéficié d'au moins quatre consultations prénatales pendant leur grossesse
- 5.B.4 Besoins non satisfaits en matière de planification familiale

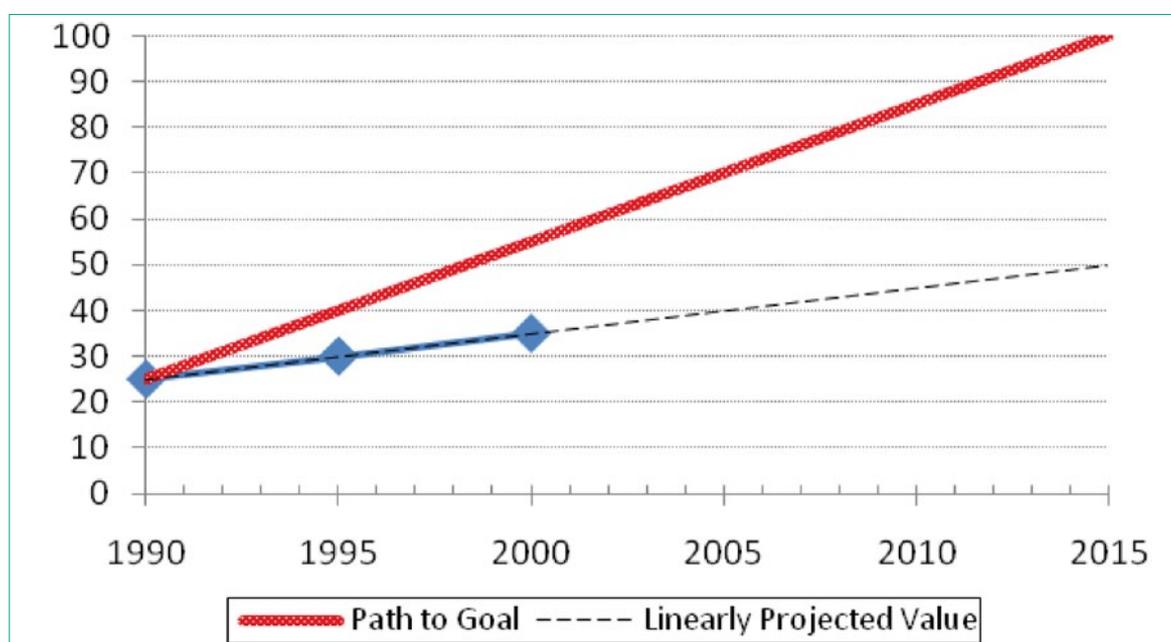
Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

◆ Taux de couverture contraceptive

Selon l'EDSC, le taux de couverture contraceptive est resté faible au niveau national (entre 2%

et 3%); cette protection est pratiquement nulle en milieu rural.

Figure 15 : Taux de couverture contraceptive (en % de femmes âgées de 15 à 49 ans)



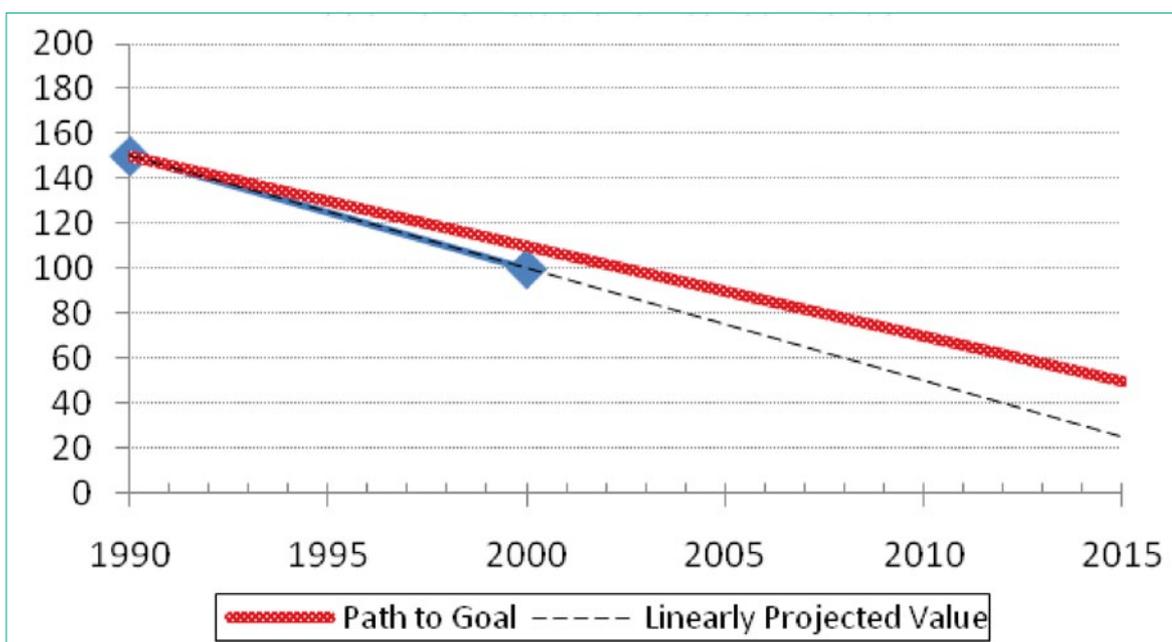
◆ Taux de fécondité des adolescentes

D'après la figure 15, l'évolution du taux de fécondité des adolescentes de 15-19 connaît une tendance à la baisse. Le rapport de l'EDS 2005 révèle que plus du quart des jeunes filles de 15-19 ans (27%) ont déjà commencé leur vie féconde : 21% sont déjà mères et 6% sont enceintes pour la première fois. Dès l'âge de 15 ans, 7% des

femmes ont déjà commencé leur vie féconde et cette proportion augmente régulièrement et rapidement avec l'âge. Ainsi, à 18 ans, 41% des femmes ont déjà eu au moins un enfant ou sont enceintes pour la première fois et, à 19 ans, cette proportion concerne plus de la moitié des femmes (52 %).

17 Il s'agit ici de personnel formé dont la qualification reste à déterminer dans le cadre de la gestion des ressources humaines pour la santé.

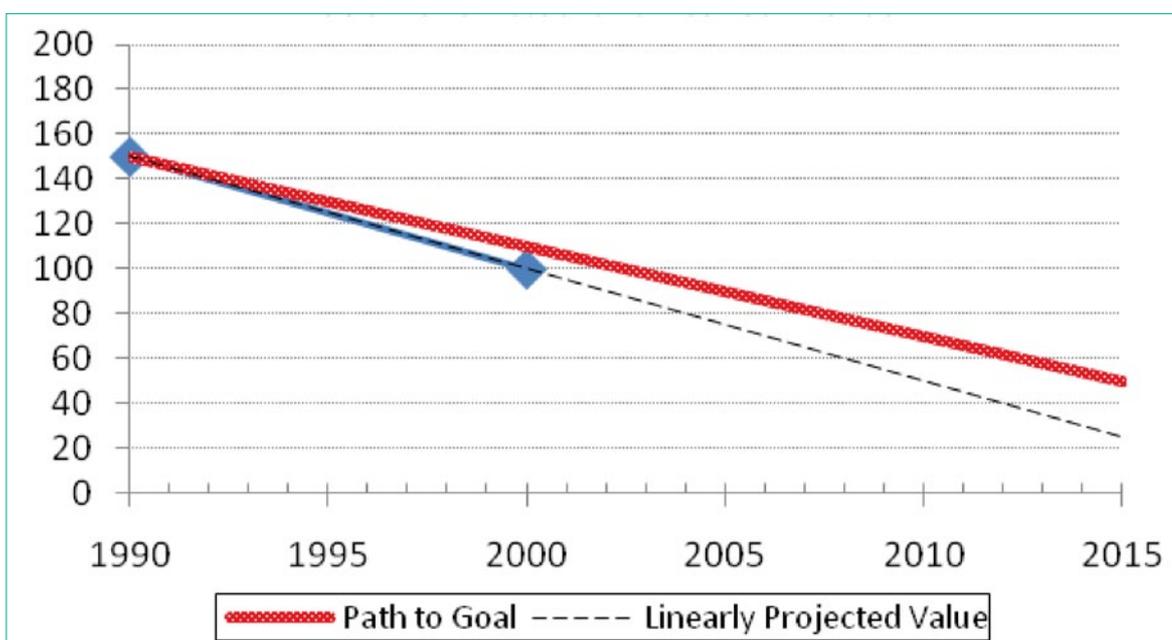
Figure 16 : Taux de fécondité chez les adolescentes (naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans)



La faible utilisation de la contraception est certainement à l'origine de la précocité de la vie féconde des femmes congolaises. En effet, seulement 12,7% des femmes utilisent une méthode

contraceptive moderne et ce taux redescend jusqu'à 6 % des femmes sans instruction, alors que 96 % des femmes connaissent au moins une méthode contraceptive moderne.

Figure 17 : Besoins de planification nationale non satisfaits (en % de femmes âgées de 15 à 49 ans)



Les données actuelles ne permettent pas une analyse désagrégée et régionale. Toutefois, les améliorations en matière de taux de prévalence des contraceptifs et de taux de naissances chez les adolescents indiquent une couverture contraceptive inégale. De manière générale, les femmes du Congo ont eu leur premier enfant entre 19 et 20 ans. Les femmes rurales ont leur enfant plus tôt que les femmes en milieu urbain. Mais la situation paradoxale de l'extrême gravité de la santé maternelle au Congo, alors que les accouche-

ments assistés par du personnel qualifié représentent presque 90% du total, mérite une attention renouvelée des autorités afin de faire face aux causes les plus profondes observées et redoubler les efforts vers l'atteinte de l'Objectif 5. Comme signalé plus haut, les défis et goulots d'étranglement qui entravent la réalisation de cet objectif et les engagements du Gouvernement pour lever ces contraintes sont examinés en détail dans la partie 3 du rapport.

f. OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies



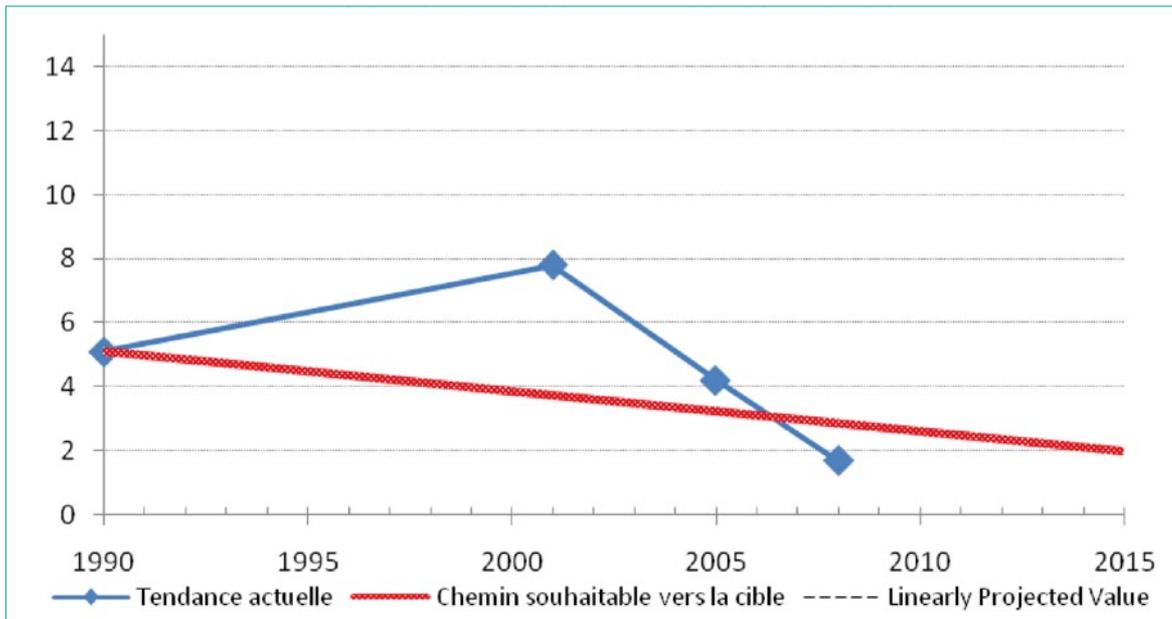
Cible 6.A : D'ici 2015, avoir stoppé la progression du VIH/SIDA et commencer à renverser la tendance actuelle

Indicateurs :

- 6.1 Prévalence du VIH parmi la population âgée de 15-24 ans
- 6.2 Utilisation du préservatif au dernier rapport sexuel à haut risque
- 6.3 Proportion de la population âgée de 15-24 ans avec une connaissance générale correcte du VIH/SIDA
- 6.4 Taux de scolarisation des orphelins par rapport au taux de scolarisation des non-orphelins âgés de 10-14 ans

Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

Figure 18 : Prévalence du VIH/sida chez les jeunes de 15 à 24 ans



L'évolution de la séroprévalence nationale du VIH/SIDA depuis 1990 met bien en évidence que l'objectif fixé à 2% en 2015 pourrait être atteint si le Gouvernement maintient les efforts en cours dans ce domaine. Bien que les données ne soient pas comparables entre les années (raisons méthodologiques), l'amélioration de ces indicateurs et la décentralisation de la prise en charge montrent tout de même une tendance générale à la baisse de la pandémie. L'enquête sur la séroprévalence et les indicateurs du VIH/SIDA réalisée en 2009 confirme cette tendance à la baisse avec un niveau de prévalence au niveau national estimé à 3,2% en 2009 (rapport enquête ESIS, 2009), contre 4,2% en 2003 (enquête CREDES, 2003) et 3,7% en 2005 (EDSC). Malgré ces

évolutions favorables, on note de fortes disparités entre les catégories au sein de la population. En effet, les femmes demeurent toujours plus exposées à la maladie que les hommes (4,1 % contre 2,1% pour les hommes). La prévalence est légèrement plus élevée en milieu urbain (3,3 %) qu'en milieu rural (2,8%). La prévalence chez les femmes est plus élevée en milieu urbain (4,6 %) qu'en milieu rural (3,3%), tandis que chez les hommes, elle est légèrement plus élevée en rural qu'en urbain (2,3% ; contre 1,9 %). Par ailleurs, on note que la séroprévalence chez les femmes ayant un niveau d'instruction faible est plus faible (3,6%) par rapport à celle des femmes qui ont au moins le niveau de secondaire (5,3%).

Table 2 : Proportion de la population âgée de 15-24 ans avec une connaissance générale correcte du VIH/SIDA

Indicateurs	2005	2009
Proportion de la population âgée de 15-24 ans ayant une connaissance générale correcte du VIH/Sida	F : 11% M : 25%	F : 8,3% M : 21,92%
Taux de scolarisation des orphelins	0,9	F : 0,87 à 0,9 M : 0,87 à 0,85

Sources : Rapports annuels de suivi et évaluation 2005 et 2009 (CNLS), RESEN 2007.

Le taux de couverture du test au VIH pour l'ensemble est de 98%. Il est légèrement plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (99% contre 96%). En outre, La prévalence du VIH/sida dans la population totale est la plus élevée dans le département de la Lékoumou (4,8% dont 7,3% des femmes sont séropositives) à l'opposé du département de la Cuvette-Ouest où elle est la plus faible (1,5%).

Plusieurs facteurs expliquent cette situation : la quasi-totalité des femmes (98%) et des hommes (99%) ont entendu parler du VIH/sida. Parmi les femmes, 58% savent que l'utilisation du condom et la pratique des rapports sexuels avec un seul partenaire fidèle et non infecté, est un moyen de prévention. Cependant, l'utilisation du préservatif lors des derniers rapports à hauts risques pose un problème chez les femmes. En effet, 25,5% des femmes de 15-24 ans contre 39,9% des hommes de la même tranche d'âge déclarent avoir utilisé le préservatif lors des derniers rapports sexuels. Les raisons de cette faible utilisation des préservatifs

sont liées d'abord à la situation de sujétion socio-culturelle de la femme qui lui ôte toute initiative de port ou de suggestion d'utilisation du préservatif, ensuite à son statut de dépendante économique. Il faut également noter que la lutte contre la pandémie du VIH/Sida s'est accélérée au Congo depuis quelques années, sous l'impulsion du Gouvernement qui a mis à disposition davantage de ressources et mobilisé les ressources du Fonds Mondial, mais aussi avec l'engagement plus prononcé des acteurs de la Société Civile, notamment les personnes vivant avec la maladie elles-mêmes, associations et organisations non gouvernementale.

Au regard des évolutions précédentes des indicateurs, la cible fixée à 2% de l'indicateur de la prévalence du VIH/SIDA chez les jeunes de 15 à 24 ans pourrait être atteinte en 2015. La poursuite des efforts du Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement contribuera à accélérer la réalisation de cet objectif.

¹⁸ EDSC-I (2005)

¹⁹ Rapport ESIS 2009

²⁰ Ibid., pages 62-63

Cible 6.B : Assurer, d'ici 2010, l'accès universel au traitement du VIH/SIDA pour tous ceux qui en ont besoin

Indicateurs :

6.5 Proportion de la population avec une infection VIH avancée avec accès aux médicaments anti rétroviraux

Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

L'accès gratuit aux ARV a été une des mesures phares du Gouvernement en matière de prise en charge des personnes vivant avec le VIH. Cette prise en charge s'est substantiellement améliorée avec le renforcement du plateau technique matériel et humain et la décentralisation des interventions de lutte contre la pandémie. Malheureusement, peu d'informations sont disponibles sur le taux de couverture et l'impact sur la survie des

malades sous traitement. Il est à noter que, les personnes ayant peu d'informations vivant dans les zones rurales, ont peu de chance d'avoir accès aux ARV. Aussi, la situation socio-économique précaire des malades vivant dans les zones reculées et parfois l'éloignement des centres de traitement, ne permettent pas de bénéficier de la prise en charge.

Table 3 : Taux de couverture national des besoins d'accès gratuit aux traitements contre le VIH/Sida

Indicateurs	2007	2008	2009
Nombre de personnes malades	8 843	11 577	16 011
Malades infectées par le VIH à un stade quelconque et sous traitement ARV	5 765	8 915	11 525
Proportion des personnes malades couvertes par le traitement ARV	65%	77%	72%

Source : Rapports annuels de suivi et évaluation 2007 à 2009 (CNLS)

Cible 6.C : D'ici 2015, avoir stoppé la progression et commencer à renverser la tendance actuelle de l'incidence du paludisme et des autres maladies

Indicateurs :

- 6.6 Incidence et taux de décès associés à la malaria
- 6.7 Proportion des enfants de moins de 5 ans dormant sous une moustiquaire imprégnée à longue durée d'action
- 6.8 Proportion des enfants de moins de 5 ans ayant la fièvre qui ont été traités avec des médicaments antipaludéens appropriés
- 6.9 Incidence, prévalence taux de décès associés à la tuberculose
- 6.10 Proportion des cas de tuberculose détectés et guéris sous traitement de court terme directement observé.

Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

◆ **Paludisme**

Au Congo, le paludisme est de type endémique stable. Toute la population est exposée, particulièrement les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes. L'analyse des données de surveillance épidémiologique (Direction de la Lutte contre la Maladie 2005 et 2006) portant sur 36 maladies montre que le paludisme constitue 60% des motifs de consultation.

Cette proportion varie de 39% dans la Lékoumou à 82 % dans le Pool. Il est également la première cause de décès (38%), variant de 24 % dans la Likouala à 59% dans les Plateaux. Il est à noter que 42% des cas et 71% des décès dus au paludisme surviennent chez les enfants de moins de 5 ans. Les résultats de l'EDSC-I de 2005 montrent que 23 % des enfants de moins de 5 ans ont présenté une fièvre dans les 2 semaines ayant précédé l'enquête. Le taux de mortalité infantile pour la période 2001-2005 est de 117 ‰ (EDSC 2005). Soixante cinq pour cent (65%) des enfants de moins de 5 ans présentent une anémie dont 33% de formes modérées et 2% de forme sévères.

En matière d'endémo-épidémie malarique, les groupes vulnérables sont aussi les enfants de

moins de 5 ans et les femmes enceintes. De nombreuses études ont montré que ces groupes de population payent le plus lourd tribut à la maladie du fait de leur faible immunité liée au jeune âge et à la grossesse (OMS). Par ailleurs, 70% des femmes enceintes présentent une anémie dont 1,5% sous des formes graves. Le paludisme est à l'origine des accouchements prématurés et de faibles poids de naissance (17%).

La lutte contre le paludisme s'est accélérée au Congo ces dernières années, même si les résultats ne sont pas encore bien visibles. En effet, le gouvernement a instauré la gratuité du test du paludisme, la prise en charge du bilan biologique et médicale chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes.

L'incidence du paludisme a été de 5,6% et le taux de prévalence de la tuberculose de 0,4% en 2005. Il n'y pas de données disponibles pour les années récentes, où des campagnes vigoureuses de distribution de moustiquaires imprégnées ont été menées. L'incidence du paludisme est essentiellement le fait de l'insalubrité, de la faiblesse de la prévention, notamment des enfants et des femmes enceintes. Le tableau ci-après résume les données épidémiologiques.

Table 4 : Contexte épidémiologique du paludisme au Congo

Population	Nombre estimé	Année d'estimation	Sources
(i) Population totale (tous âges confondus)	3 760 474	2007	Enquête de consommation des ménages (ECOM) voir annexe n°11
(ii) Estimations actuelles de la prévalence de la maladie dans les groupes de population suivants :			
Population à risque pour le paludisme (tous âges confondus)	3 760 474	2007	ECOM
Femmes enceintes exposées au risque de paludisme	150 419	2007	ECOM
Enfants de moins de 5 ans exposés au risque de paludisme	730 899	2007	ECOM
Nombre annuel estimé d'épisodes de paludisme	6 919 273	2007	Ministère de la santé selon les orientations de l'OMS (4 épisodes par an chez les moins de 5ans ; 2 épisodes par an chez les 6 à 14 ans et 1 épisode par an chez les 15 ans et plus.

Les enjeux de la lutte contre le paludisme au Congo, sont de réduire la morbidité et la mortalité liées à la maladie, en particulier chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes, par la mise à l'échelle des moustiquaires imprégnées d'insecticide et des combinaisons thérapeutiques à base d'Artémisinine. Les actions à mener concernent principalement : i) la distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticide aux populations cibles à travers les formations sanitaires, les organisations non gouvernementales et à base communautaire, ii) l'introduction des ACT dans les formations sanitaires publiques et privées. En vue d'optimiser l'impact de ces interventions, les propositions prévoient des activités de renforcement du système de santé et de communication pour le changement de comportement (CCC). Le 31 décembre 2007, le Président de la République a annoncé la gratuité de la prise en charge des accès palustres des enfants de moins de 15 ans et des femmes enceintes. Cette annonce s'est accompagnée d'un plan de gratuité de plus de 4 milliards de francs CFA, soit

6 millions d'Euros. Les ONG travaillant dans le cadre de la santé, comme Médecins d'Afrique, ont été mises à contribution, de même que les associations et organisations à base communautaire, et les ONG féminines.

Cette mobilisation a pour finalité de sensibiliser les mères et gardiennes d'enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes sur la reconnaissance et la référence des cas et sur les stratégies de prévention (Moustiquaires imprégnées, Traitement Préventif Intermittent...).

◆ Tuberculose

La tuberculose est un problème majeur de santé publique avec une prévalence estimée à 449 pour 100 000 habitants. L'incidence est estimée à 158 pour 100 000 pour les TPMBK positifs et à 367 pour 100 000 pour toutes les formes de tuberculose. Le taux de mortalité spécifique est de 112 pour 100 000 (Rapport Mondial TB 2005). La séroprévalence VIH chez les malades tuberculeux est de 25% en 2005. La faiblesse du système

de prise en charge contribue à en maintenir le taux de prévalence à un niveau élevé²². Le Gouvernement, par son engagement dans les objectifs du millénaire pour le développement, souhaite réduire de moitié la morbidité et la mortalité dues à la tuberculose entre 1992 et 2015. Le PNLT a démarré la stratégie DOTS depuis 1992 avec les objectifs chiffrés OMS/UICTMR de 70% de taux de détection et 85% de taux de succès de traitement pour les TPM+. Le DOTS est établi dans la totalité des 12 départements et les 41 circonscriptions socio sanitaires (CSS) du pays. En 2005

le nombre de cas TB toutes formes notifiées est de 9 959 dont 3 640 nouveaux cas de TPM+ (soit un taux de détection de 57%). Le poids de la tuberculose est inégalement reparti entre les départements : Brazzaville et Pointe-Noire dépistent les 85% des cas de TB. Le taux de succès de traitement des nouveaux cas TPM+ est de 63% pour la cohorte 2004. Le taux d'abandon de traitement est élevé (29%), le taux de décès est de 1%, le taux d'échec de traitement de 2%. Ces estimations sont résumées dans le tableau de contingence ci-dessous.

Table 5 : Résumé du Contexte épidémiologique de la Tuberculose au Congo

Population	Nombre estimé	Année d'estimation	Source de l'estimation
(i) Population totale (tous âges confondus)	3.551.500	2005	CNSEE 2006, ECOM 2005
(ii) Estimations actuelles de la prévalence de la maladie dans les groupes de population suivants :			
Personnes atteintes par toutes les formes de tuberculose	9 959 cas	2005	Rapport OMS 2007
Personnes nouvellement atteintes de tuberculose	9 552 cas	2005	Rapport OMS 2007
Personnes traitées pour une tuberculose constatée récemment	9 552 cas	2005	Rapport de suivi PNLT
Nombre annuel de décès liés à la tuberculose	129	2005	Rapport de suivi PNLT
Nombre annuel de cas de polypharmacorésistance	ND	ND	ND
Taux de détection des nouveaux cas de tuberculose déclarée	57%	2005	Rapport OMS 2007
Taux de réussite du traitement DOTS	63%	2004	Rapport OMS 2007
Taux de décès	13%	2004	Rapport OMS 2007

²² PNDS (2007-2011),

Une évaluation de la situation conduite par le PNLT et les ONG/Associations partenaires (OMS, Coopération française, Banque mondiale, UNICEF, ONG des PVVIH, etc.) a permis d'identifier les principales faiblesses du Programme National de lutte contre la Tuberculose. Ce sont :

- ◆ Les faibles performances de la lutte contre la tuberculose : le taux de détection est de 65%, le succès thérapeutique pour la cohorte enregistrée en 2004 est de 63 % et se caractérise par un taux de perdus de vue de 27% et 54 % des patients non évalués.

- ◆ La faible couverture de la population par le Programme (ou par la stratégie DOTS), estimée à 60%. En effet, même si chaque département possède une formation de prise en charge des cas, ces derniers fonctionnent irrégulièrement. La maladie n'est pas encore contrôlée et l'épidémie du VIH avec un taux de séroprévalence moyen de 3,2% dans la population générale vient alourdir le fardeau.

Les solutions proposées pour améliorer le dispositif de lutte contre la tuberculose dans le cadre de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement s'articulent autour de trois priorités :

- ◆ L'amélioration de la qualité de l'application de la stratégie DOTS à tous les niveaux. Bien que la stratégie DOTS couvre l'ensemble des 41 districts sanitaires (CSS), 40% des formations ne sont pas encore impliquées dans la lutte antituberculeuse et doivent l'être pour accroître l'offre de service. Le renforcement du contrôle de qualité de la microscopie et des capacités managériales du Programme constitue un autre service du premier objectif de la proposition qui contribuera à améliorer l'offre de soins pour les malades ;
- ◆ L'augmentation de la détection des cas. Le renforcement de la mobilisation sociale

ainsi que les actions spécifiques pour les groupes de populations vulnérables (refugiés, prisonniers) permettront d'accroître l'accès aux services DOTS ;

- ◆ L'amélioration de la qualité de vie des malades co-infectés TB-VIH (qui représentent 25% des tuberculeux) par la mise en place des activités de collaboration recommandées par l'OMS telles que la coordination et partenariat renforcés entre les deux programmes (PNLT, PNLS) et les ONG : l'accès au dépistage pour les tuberculeux et l'amélioration de la prise en charge des malades co-infectés et l'intensification du diagnostic de la TB chez les PVVIH.

Le Congo a mis en place des financements annuels à hauteur de 200.000 euros par an, soit 130 millions de francs CFA environ. Ces efforts visent à faire face à une démarche de prévention globale, à la prise en charge des Tuberculoses primaires et secondaires et aussi à faire face aux co-infections VIH et Tuberculose et à rechercher des tuberculoses résistantes aux thérapeutiques de premières lignes.

En juillet 2007, le Congo a fait une requête de financement auprès du Fonds Mondial pour le paludisme et la tuberculose. Cette proposition qui vient en complément d'une requête faite en matière de VIH en juillet 2005 a été acceptée et laisse augurer, grâce à ces financements additionnels, des résultats plus satisfaisants.

Table 6: Résumé des montants demandés au Fonds Mondial (en Euros)

Composantes	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Total
Tuberculose	1 444 632	1 276 848	1 194 385	927 833	938 473	5 782 171
Paludisme	5 151 142	2 790 913	3 367 357	3 653 121	4 301 256	19 263 789
Total pour toutes les composantes	6 595 774	4 067 761	4 561 742	4 580 954	5 239 729	25 045 960

g. ODM 7 : Assurer un environnement durable



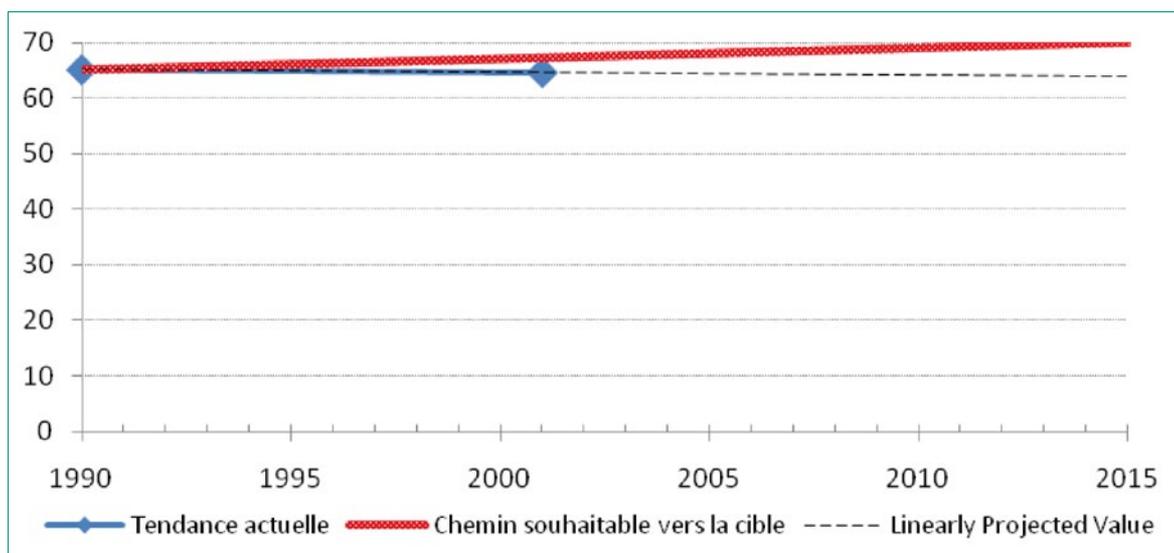
Cible 7 A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

Indicateurs :

- 7.1 Proportion des zones forestières
- 7.2 Total des émissions de CO₂ (total par habitant et par \$ de PIB, PPA)
- 7.3 Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

Surface couverte par la forêt

Figure 19 : Surface couverte par la forêt (% de la surface totale)



Situation, tendances, inégalités et facteurs explicatifs

La superficie forestière du Congo est estimée à plus de 22 200 000 d'hectares soit environ 60% du territoire dont 80% sont considérés commercialement exploitables. Toutefois, la proportion des zones forestières est en baisse. Elle est passée de 65,1% en 1990, à 64,6 % en 2002 pour se situer à 65% en 2008, avec un taux annuel de déforestation qui est d'environ 0,15%. Le pays a cependant consacré 3 655 402 ha, soit environ 11% du territoire national à la conservation (aires protégées). Le pays a également fourni des efforts considérables dans le reboisement. De 1993 à 2009, 22 956 ha ont été plantés, soit en moyenne 2300 ha/an.

L'exploitation forestière en tant qu'activité impliquant une destruction de la forêt est beaucoup plus concentrée en zone rurale. De 2002 à 2007, 37 UFA correspondants à 18 284 245 ha soit 82% de la superficie forestière, ont été aménagées essentiellement dans la partie septentrionale du pays. Dans les zones périurbaines, les populations en quête de satisfaction de besoins en combustibles solides (bois et charbon de bois) exercent quant à elles une forte pression sur les forêts. Cette détérioration de la proportion des zones forestières s'explique principalement par l'application partielle des outils de régulation (directives nationales d'aménagement, normes nationales d'aménagement forestier et termes de références pour les études complémentaires), la

faiblesse de la sensibilisation et de la formation à l'éducation environnementale, la faiblesse dans l'application des dispositions du code forestier, l'exploitation frauduleuse des produits forestiers et fauniques, et la mauvaise affectation des ressources financières générées par différents fonds (Fonds forestier, Fonds sur l'environnement, notamment). Par ailleurs le faible accès des populations à l'électricité et à d'autres formes d'énergie explique leur recours massif au bois de chauffe et au charbon.

S'agissant des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, l'intensité d'émission s'est accrue de 1993 à 2008, passant de 0,012kg/habitant à 0,711T/habitant, soit 33,46T de potentiel d'appauvrissement.

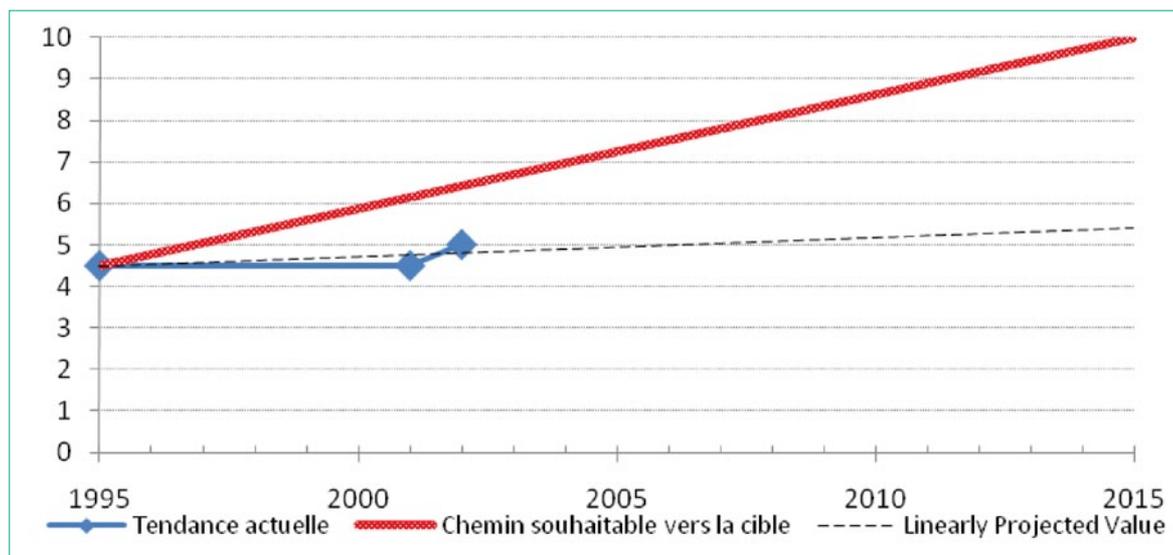
Cet indicateur qui est encore sur la trajectoire des 70% de zones forestières ciblé pour 2015 est potentiellement réalisable au regard des ressources dont dispose le Congo. Le maintien de cette tendance nécessitera un véritable renforcement des efforts du Gouvernement notamment en matière de gestion durable des ressources environnementales par la mise en œuvre des Plan d'action national Forestier et Plan directeur de l'aménagement forestier.

Cible 7 B : Réduire la perte de biodiversité, atteindre d'ici 2010 une diminution importante du taux de perte

Indicateurs :

- 7.4 Proportion de stocks de poissons dans les milieux biologiques sûrs
- 7.5 Proportion des ressources d'eau totales utilisées
- 7.6 Proportion des zones terrestres et marines protégées
- 7.7 Proportion des espèces menacées par l'extinction

Figure 20 : Zones protégées (% de la surface totale)



Situation, tendances, inégalités et facteurs explicatifs

Les potentialités de capture de poissons sont évaluées à 100 000T/an et à 16 300T/an respectivement pour les pêches continentale et maritime.

Les ressources en eau sont estimées à 832 milliards de m³ dont, 268 387 m³ de ressources renouvelables et 30.000 000 m³ d'eau souterraine. Seuls 4% des ressources renouvelables sont utilisées et seulement 51% de la population a accès à cette eau. Le manque d'accès à l'eau potable est la principale cause de certaines pathologies et de décès, particulièrement parmi les enfants en milieu rural. On dénombre au Congo 108 décès/1000 naissances.

La proportion des zones terrestres et aquatiques protégées est en augmentation depuis 1990 sous l'effet des efforts entrepris par les autorités pour la préservation de l'environnement (9,96% en 1990, 10,68% en 2002 et 11% en 2008). La volonté du Gouvernement est cependant mise à rude épreuve par les facteurs d'ordre économique. En effet, les habitudes de consommation et les comportements acquis par mimétisme et importés avec des technologies qui poussent à utiliser l'environnement comme une simple mar-

chandise induisent une logique opposée à celle de la préservation de l'environnement. Au niveau des politiques, les avancées en cours sont consécutives entre autres, à la promulgation de la loi n° 37-2008, portant régime de la faune et des aires protégées en novembre 2008 (remplaçant la loi de 1983) et la mise en place de l'Agence Nationale de la Faune et des Aires Protégées conformément à l'article 118 de la nouvelle loi sur la faune et les aires protégées, dans le souci de disposer d'un instrument opérationnel et performant. Ce projet bénéficie de l'appui des partenaires au développement (Fonds Européen de Développement).

Par ailleurs, la mise en œuvre des recommandations de la « Déclaration de Brazzaville sur le développement durable » issue du Sixième Forum mondial du développement durable (Octobre 2008) contribuera certainement à accélérer les progrès vers la réalisation totale de l'objectif fixé pour cet indicateur pour 2015. Ces recommandations sont :

- ◆ le soutien au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) pour les efforts

des pays d'Afrique centrale dans le processus de négociation post-Kyoto sur le climat ;

- ◆ la contribution au paiement d'un Fonds carbone par des pays émetteurs de gaz carbonique. Ce fonds sera affecté à la gestion renouvelable de la forêt et de l'agriculture ;
- ◆ la mise en place d'un Secrétariat exécutif africain du développement durable, dont le siège sera établi à Brazzaville et d'un Fonds africain de développement durable, ayant pour socle la Facilité Africaine sur l'Environnement, pour lequel la Banque Africaine de Développement (BAD) devra gérer l'organisation, les règles et les méca-

nismes de fonctionnement ;

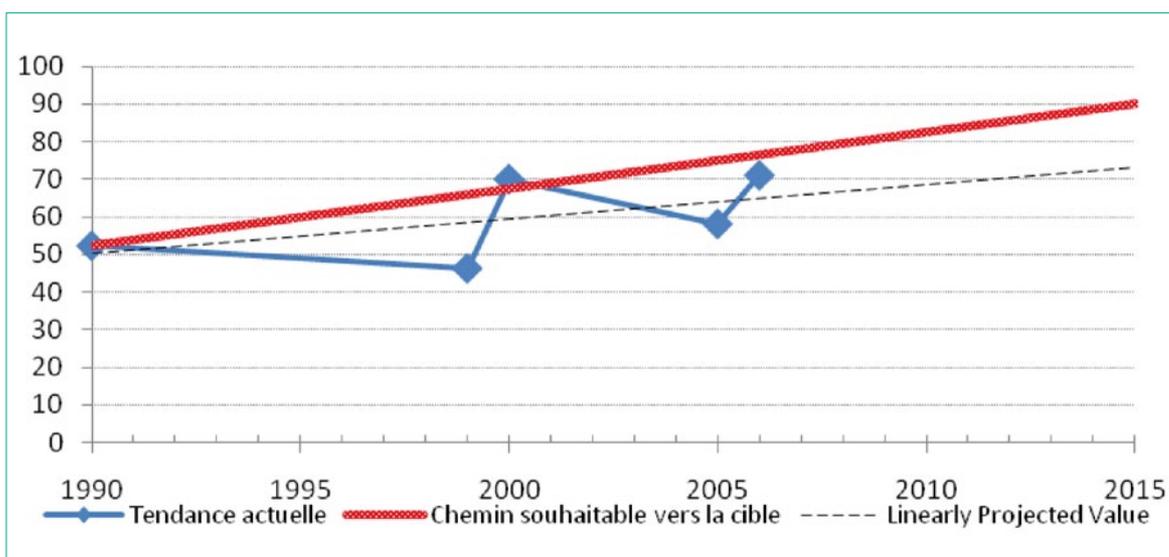
- ◆ la mise en place d'une banque de données statistiques relatives aux émissions de CO2 (total par habitant, et par un dollar de PIB, en PPA) et à la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone.
- ◆ l'admission de la République du Congo à l'ONU-REDD ;
- ◆ la constitution par les bailleurs internationaux d'un Fonds pour un mécanisme de financement durable pour la préservation des forêts du Bassin du Congo

Cible 7C : Réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement de base

Indicateurs :

- 7.4 Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable améliorée
- 7.5 Proportion de la population ayant accès à des infrastructures d'assainissement améliorées

Figure 21 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable améliorée



Situation, tendances, inégalités et facteurs explicatifs

Selon l'EDSC-I, la proportion de la population ayant accès à une eau potable en 2005 a été seulement de 58,1 % (91,2 % en milieu urbain et 21,7 % en milieu rural). La question de l'accès à l'eau reste problématique au Congo. L'eau est plus chère pour les populations pauvres des zones semi urbaines que pour les populations urbaines. La gouvernance de la Société Nationale de Distribution de l'Eau (SNDE) est faible, les équipements vétustes, la couverture insuffisante. Des efforts ont cependant été consentis par le Gouvernement au niveau de la gouvernance de l'eau notamment avec la publication et la vulgarisation du code de l'eau, avec la création des agences (organe de régulation, agence nationale de l'hydraulique rurale, le fonds de développement du secteur de l'eau, le conseil consultatif de l'eau) et le développement des infrastructures. De plus, des opérations de branchement d'eau dans les villes, des réhabilitations de réseaux de centres secondaires, la promotion de l'hydraulique villageoise, etc. ont été autant d'actions menées par les autorités. Enfin, les investissements en cours devront permettre d'accélérer la mise à disposition de l'eau pour tous les Congolais, ce qui est un objectif largement à la portée du pays, compte tenu des immenses disponibilités en eau dont il regorge.

Pour ce qui est de l'accès à un meilleur système d'assainissement, la situation est encore plus défavorable. Selon l'EDSC-I, plus des deux tiers des ménages (69%) ne disposent que de fosses/latrines rudimentaires. Dans la majorité des cas, il s'agit de fosses/latrines en commun (44%). Un peu plus d'un ménage sur dix utilise des fosses/latrines améliorées et cette proportion est nettement plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (20% contre 1%). Pour ce qui est des systèmes d'évacuation d'eau, l'insuffisance des infrastructures, notamment dans les centres urbains, met en péril la sécurité des populations avec des érosions et des glissements de terrain incontrôlables, et fragilise leur état de santé. Le secteur de l'assainissement qui a longtemps souffert du manque de leadership (fragmentation des attributions) est dorénavant sous la tutelle unique du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique à travers le décret n° 2010-241 du 16 mars 2010 portant organisation du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique. Les efforts du Gouvernement tendent à se remettre sur la trajectoire de l'objectif global pour l'atteinte de cette cible fixé à 90% en 2015. Si les efforts actuels sont poursuivis, cet objectif reste potentiellement réalisable.

Cible 7 D : Améliorer sensiblement, d'ici 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis

Indicateur :

7D. Proportion de la population urbaine vivant dans les taudis

Défis à relever pour assurer les progrès vers la réalisation de l'ODD 7

- ◆ Actualisation du Plan National d'Actions Environnementales (PNAE) qui date de 1994 pour y intégrer l'ensemble des questions liées à l'environnement, notamment les changements climatiques, les dispositions du code forestier, la gestion de l'eau,

des déchets solides et liquides et des ressources naturelles etc;

- ◆ Renforcement des cadres juridique et institutionnel sur l'environnement (révision de la loi n° 003/91 du 23/04/91 portant protection de l'environnement) ;
- ◆ Elaboration et mise en œuvre d'une politique de l'habitat;
- ◆ Elaboration et mise en œuvre du plan na-

tional d'affectation des terres ;

- ◆ Evaluation des besoins réels relatifs à la gestion de l'environnement, à l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement du cadre de vie et couverture de ces besoins dans le cadre de la mise en œuvre du PNAE;
- ◆ Amélioration notable de la gestion des secteurs de l'eau et de l'électricité et de la qualité du service rendu;
- ◆ Intégration de l'environnement dans tous les programmes et projets;
- ◆ Implication des populations dans la gestion de l'environnement.

Bonnes pratiques relevées :

- ◆ La signature du décret n°86/775 du 7 juin 1986 rendant obligatoires les études d'impact sur l'environnement ;
- ◆ La signature du décret n°2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social a permis la prise en compte des préoccupations environnementales dans la mise en place des projets de développement.

Le Gouvernement de la République s'engage à :

- ◆ Elaborer et mettre en œuvre le PNAE révisé, doté de ressources suffisantes et prenant en compte la participation des populations à la gestion durable de l'environnement et à l'adaptation aux changements climatiques ;
- ◆ Réformer en profondeur la gouvernance de l'eau et de l'électricité ;
- ◆ Approfondir les mesures déjà en œuvre pour la gestion transparente et efficace des ressources naturelles.

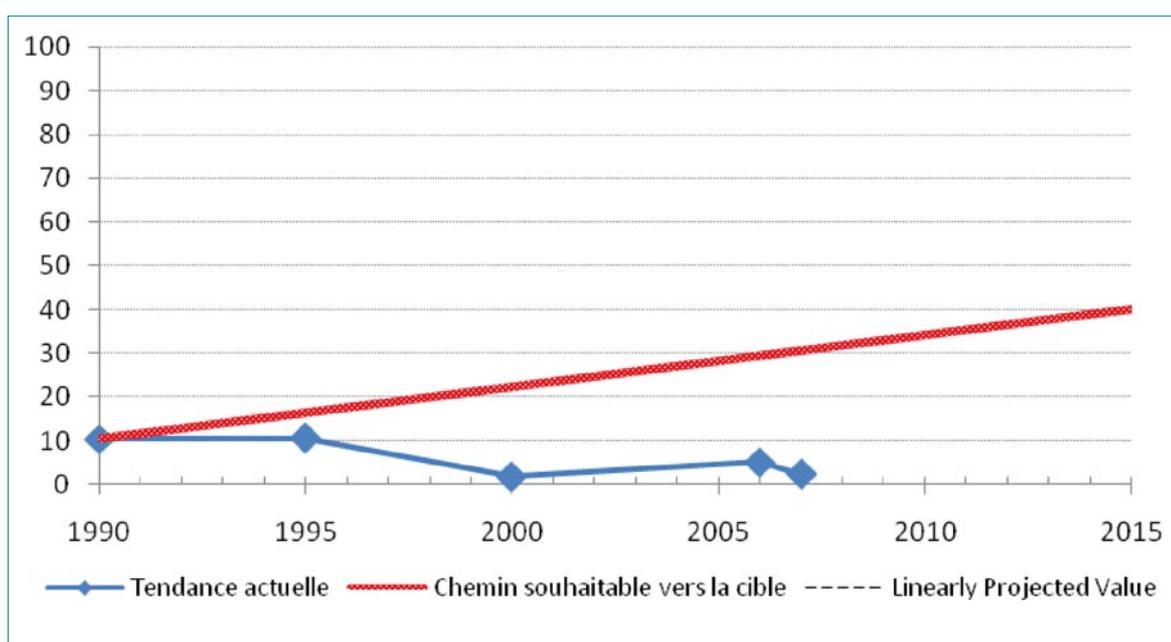
h. ODM 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement



Cible 8 D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme

Aide Publique au Développement (APD) reçue en proportion du Revenu National Brut

Figure 22 : APD reçue en proportion du revenu national brut



Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

Le partenariat mondial pour le développement peut s'apprécier par :

- ◆ l'attrait de l'aide publique au développement ;
- ◆ la réduction de la dette ;
- ◆ les accords de partenariat économiques.

Pour ce qui est de l'aide publique au développement reçue en pourcentage du Revenu National Brut, on peut noter que celle-ci a été très fluctuante entre 1990 et 2008. En effet, de 10,5% en 1990, elle est passée à 10,6% en 1995 pour baisser substantiellement à 1,9% en 2000 et remonter à 5,2% en 2006 pour se situer à 2,4% en 2008. L'ADP par tête d'habitant est passée de 38 USD en 2008 à 59 USD en 2009. Il convient d'indiquer que le volume d'APD a fortement augmenté de près de 81,5% entre 2008 et 2009. Cette

hausse, qui modifie complètement la situation de l'aide publique au développement du Congo, serait due aux tirages effectués sur l'aide chinoise et sur les prêts de l'Agence Française de Développement (AFD). Il est à noter que le niveau de concessionnalité d'emprunt contracté par l'Etat congolais est d'au moins 50%.

De façon générale, l'Aide Publique au Développement accompagne les efforts des gouvernements. Cette aide, souvent incertaine du fait de ses conditionnalités, pose de problèmes pour sa mobilisation. Les aspects ci-après expliquent la situation :

- ◆ la difficulté des donateurs de fournir au pays des engagements pluriannuels qui amélioreraient la prévisibilité des apports de l'aide ;

- ◆ l'idée que le Congo dispose d'importantes ressources nationales notamment celles venant du pétrole et donc que le pays n'aie pas véritablement besoin d'autres ressources extérieures ;
- ◆ la corruption et l'absence de transparence qui sont des obstacles à la mobilisation de l'aide, parce qu'elles découragent les partenaires.

L'évolution de l'aide publique au développement reçue en proportion du Revenu National Brut laisse entrevoir que le niveau projeté à 40% en 2015 ne sera pas atteint sauf si le pays reçoit des ressources exceptionnelles durant les années à venir.

Service de la dette (% des exportations de bien et services et de revenus)

Figure 23 : Service de la dette (% des exportations de biens, de services et de revenus)

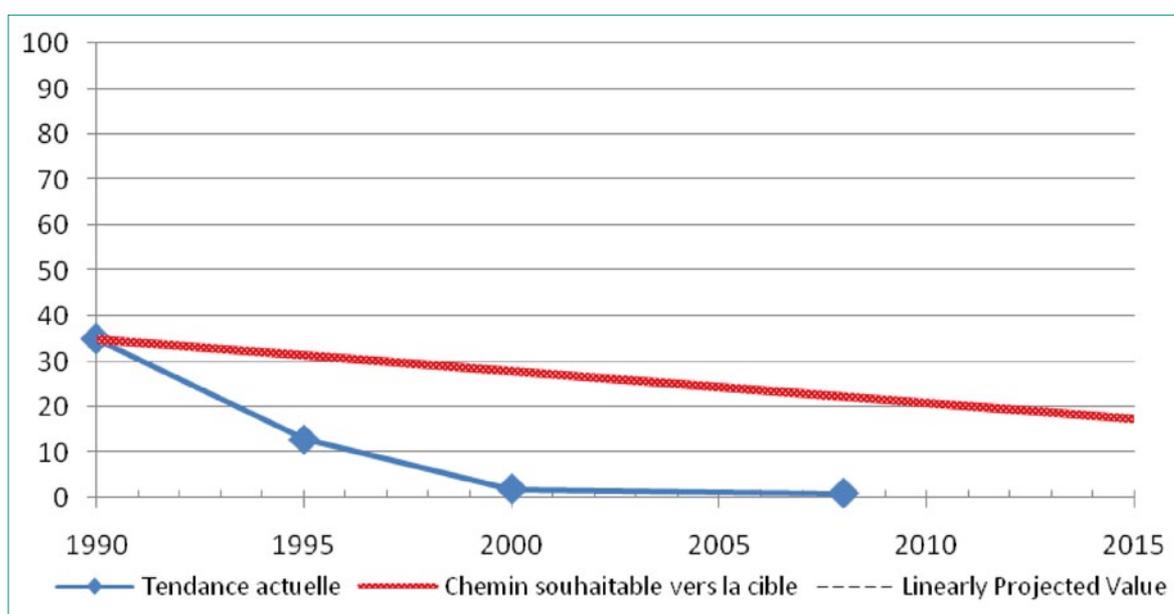
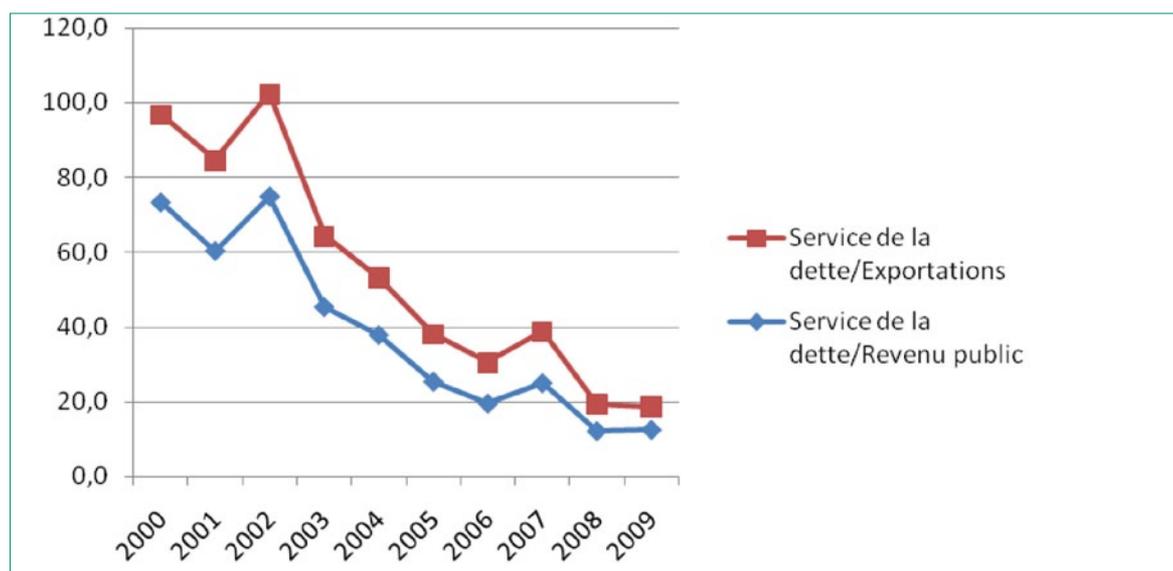


Figure 24 : Poids de la dette dans les exportations et les revenus publics



Situation, tendance, inégalités et facteurs explicatifs

Le niveau du service de la dette (en % des exportations de bien et services) est demeuré relativement élevé au Congo jusqu'en 2002 (27,5%). De 2003 à 2009, on observe une tendance baissière de moins 2,3% en moyenne. Du fait de l'accession du Congo au point d'achèvement de l'Initiative-PPTE (janvier 2010), cette tendance se renforcera jusqu'à 2015 pour atteindre un taux d'environ 6% , nettement meilleur que celui fixé par l'OMD 8 (17,5% en 2015). Le service de la dette ainsi réduit permettra de dégager des ressources additionnelles nécessaires au financement de la réduction de la pauvreté. Au-delà de l'IPTE, la stratégie de désendettement de la République du Congo consiste à rechercher le maximum possible d'allègements en engageant des négociations avec les différents créanciers hors PPTE (les Fonds arabes, Club de Londres et divers fournisseurs...).

La stratégie de désendettement de la République du Congo définie en 2000 est, au plan externe, fortement liée aux différentes initiatives prises par la communauté internationale. Cette stratégie a

été bâtie sur les hypothèses portant sur l'éligibilité du Congo à l'initiative PPTE, au point de décision et au point d'achèvement. Ainsi, l'accès du Congo au point de décision de l'IPTE en mars 2006 a permis au Congo de bénéficier des allègements de la dette prévus dans le cadre de cette initiative. L'atteinte du point d'achèvement contribuera à alléger substantiellement la dette du pays et servira au financement de programmes et projets retenus dans le DSRP au titre de la lutte contre la pauvreté. Le programme du Gouvernement appuyé par la FRPC a retenu 12 indicateurs de performance, appelé « déclencheurs » pour l'atteinte du point d'achèvement à l'IPTE. Ce sont : 1) le suivi et la mise en œuvre du DSRP, 2) les dépenses pro pauvres et la bonne utilisation des ressources PPTE, 3) la classification fonctionnelle du budget, 4) la réforme du système de gestion des investissements publics, 5) la mise en place du cadre budgétaire à moyen terme, 6) la réforme du système de passation des marchés, 7) la gouvernance, 8) la gouvernance pétrolière, 9) la gouvernance forestière, 10) les réformes dans le secteur des télécommunications, 11) les réformes dans les secteurs sociaux, 12) la gestion de la dette publique.

23 source AID et FMI, 6 janvier 2010

3. IDENTIFICATION DES GOULOTS D'ETRANGLEMENT ET DES MESURES A PRENDRE POUR LA REALISATION DES OMD (3, 4, 5, 6)

Sont analysés ici de manière détaillée les défis et goulots d'étranglement et présentés les engagements du Gouvernement pour faire face à ces défis. Ces analyses ne concernent que les 4 OMDs dont les tendances ont été défavorables et qui nécessitent des actions vigoureuses.

a. Les goulots d'étranglement limitant les progrès dans la promotion de l'équité genre et l'autonomisation des femmes

- ◆ La politique nationale genre n'existe que depuis 2008 mais, son opérationnalisation souffre de l'absence d'un plan d'action pour sa mise en œuvre :
- o L'absence du plan d'action pour la mise en œuvre de la politique nationale genre ne facilite pas la mise en œuvre des interventions visant la réduction des inégalités de genre et l'autonomisation des femmes;
- o La dimension genre n'est pas suffisamment prise en compte dans les politiques et programmes sectoriels;
- o Les allocations budgétaires dans les différents secteurs ne prennent pas en compte le genre. Ce qui limite les efforts de promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au seul Ministère de la promotion de la femme;
- o Absence d'évaluation du coût des besoins

pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- ◆ Le pays ne dispose pas d'une stratégie d'autonomisation économique des femmes qui fixe de façon claire les objectifs, les cibles, les domaines d'actions, les interventions ainsi que les ressources à mettre en œuvre pour réaliser cet objectif
- o Plus de la moitié des femmes sont pauvres
- o Les femmes exercent dans le secteur informel (agriculture, commerce en détail,..);
- ◆ Malgré la légitimation de la politique d'égalité et d'équité de genre par la Constitution, la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision se heurte à l'absence d'arrangement institutionnel permettant la mise en œuvre de cette disposition constitutionnelle.
- o L'absence de loi portant sur la représentativité des femmes à des fonctions électives, politiques et administratives ;
- o La persistance des pesanteurs culturelles ;
- o Le faible engagement politique des femmes.
- ◆ Un contexte de planification peu sensible au genre et ne disposant pas des données désagrégées utiles à la prise de décision

Le Gouvernement de la République s'engage à :

- ◆ Faire de la promotion du genre et de l'autonomisation de la femme un objectif politique majeur, en inscrivant une discussion relative au suivi du Plan d'action au niveau du Parlement
- ◆ Opérationnaliser dès 2010 le Plan d'Action pour la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre
- ◆ Intégrer les besoins de données pour l'analyse selon le genre dans le dispositif de collecte des données au niveau national et régional

b. Les goulots d'étranglement liés aux OMDs 4, 5 et 6

◆ Le système de santé est très peu performant :

- Le cadre institutionnel est faible : les articulations entre les 3 niveaux (central, intermédiaire et périphérique) ne sont pas bien assurées, pour permettre à chaque niveau de remplir convenablement son rôle
- La gestion des ressources humaines est inadéquate : la répartition du personnel en fonction des besoins n'est pas assurée, déséquilibrant ainsi les zones périphériques au profit des villes, le personnel ne répond pas aux affectations décidées par la hiérarchie, la formation du personnel en cours d'emploi n'est pas assurée
- Les ressources financières allouées au système sont très en deçà des besoins réels : les besoins réels sont sous estimés, l'engagement des Ministres de la Santé de consacrer 15 % du budget de l'État à la santé n'a jamais été tenu, il y a une nette inégalité dans la répartition des ressources
- La gestion des médicaments est inadéquate : les populations n'ont pas accès aux médicaments mis à disposition par l'État, à cause des déperditions dues aux vols
- La faible qualité des soins : due au faible équipement des centres de santé, à la faible formation du personnel et à sa démotivation, à la faible disponibilité du personnel, notamment des médecins plus occupés et plus motivés dans des structures privées, à la faiblesse du plateau technique.

◆ Les services de prise en charge de la santé des enfants semblent particulièrement sensibles aux déficiences du système de santé, avec pour conséquence une prise en charge plus médiocre encore que pour la

santé de la population dans sa globalité. A ceci s'ajoutent la faible information, éducation et pouvoir d'achat des ménages et des femmes :

- Difficultés d'accès aux services pour les plus pauvres vivant dans des zones reculées ou ayant des ressources très limitées ;
 - Déficiences chroniques des centres spécialisés de prise en charge des enfants à cause d'un personnel insuffisant, ou démotivé ;
 - Information insuffisante des mères : Faible appropriation des mesures favorables prises par le Gouvernement (gratuité du traitement contre le paludisme pour les enfants de moins de 15 ans, distribution gratuite de moustiquaires imprégnées, etc.) ;
 - Pesanteurs socioculturelles encore tenaces sur les habitudes nutritionnelles et alimentaires des enfants ;
 - Faible exécution de ces mesures par les personnels et les structures concernés.
- ### **◆ La qualité de la prise en charge est très faible et un pourcentage important de femmes est dans l'incapacité de tirer profit des services, même médiocres, existants**
- Les performances des structures de prise en charge sont des plus faibles : sous équipement, très faible motivation du personnel, formation en cours d'emploi nettement insuffisante ;
 - L'information en matière de santé de la reproduction est insuffisante soit à cause du niveau d'un pourcentage élevé de femmes, soit à cause de leur incapacité financière ou liée à leur lieu de résidence de profiter des services soit encore à cause de pesanteurs socio-culturelles.

Le Gouvernement de la République s'engage à :

- ◆ Réformer en profondeur le système de santé
- ◆ Réformer en profondeur la gouvernance dans le secteur de la santé en vue d'aligner les effectifs et la qualité du personnel sur les besoins des populations ;
- ◆ Évaluer les besoins réels des populations dans le domaine de la santé et les couvrir par des allocations budgétaires suffisantes ;
- ◆ Mettre en place un système d'appréciation de la qualité des soins dans chaque centre de santé ;
- ◆ Mettre en place un système efficace de collecte, de traitement et de diffusion des données sanitaires.

4. EFFETS DES CRISES INTERNATIONALES SUR LES PROGRES VERS LA REALISATION DES OMDs

L'économie congolaise est extrêmement vulnérable aux crises du fait de sa forte dépendance à l'activité pétrolière. Les crises internationales qui se sont succédé entre 2003 et 2008 ont eu des effets assez limités sur l'économie congolaise. Ces effets se sont révélés plus importants en 2009, comme résultant de la baisse d'activité dans les pays développés notamment dans le secteur bois. En général la conjoncture extérieure a un impact relativement fort sur le Congo, selon qu'elle s'accompagne d'une baisse du prix du pétrole sur le marché international et du cours du dollar, d'une diminution du volume de pétrole produit par le pays.

Très peu de travaux de recherche ont été réalisés sur les effets des crises. Le manque des données statistiques ne permet pas d'évaluer ces effets. Il convient quand même de relever les informations provenant des différentes revues du FMI et de la Banque Mondiale, les rapports économiques des bureaux de la Banque Mondiale et du Programme des Nations Unies pour le Développement à Brazzaville ont permis les analyses ci-dessous.

De 2002 à 2003, la croissance a connu une forte décélération passant de 4,6 % à 0,8 % sous

l'effet de la crise de 2003 (baisse dans le secteur pétrolier). Sur la période 2004-2009, la reprise dans le secteur pétrolier a accéléré la croissance économique atteignant en moyenne annuelle de 4,8% malgré la baisse de l'activité économique enregistrée en 2007 (-1,6%). Face à la crise internationale, les autorités régionales de la CEMAC ont organisé plusieurs séances de concertation regroupant tous les acteurs économiques de la sous-région, en application des décisions de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC du 30 janvier 2009 à Libreville (Gabon), et en complément des mesures nationales déjà prises.

Celles-ci ont abouti à l'adoption, par le Conseil des Ministres de la CEMAC, de recommandations portant sur la mise en œuvre de mesures d'ordre fiscal, monétaire, bancaire et financier ainsi que sur l'amélioration du climat des affaires. Parallèlement, la réunion ministérielle de la CEEAC sur les répercussions de la crise financière et économique mondiale en Afrique Centrale qui s'est tenue en septembre 2009 à Kinshasa (RD Congo) a adopté une série de mesures, dont la mise en place d'une cellule de veille auprès du Secrétariat général de la CEEAC en coordination avec le Comité de veille de la CEMAC.

Elles doivent répondre à la mise en relief de problèmes associés à une trop grande dépendance de la sous-région non seulement aux produits de base mais également aux ressources financières externes.

Finalement, pour relever le défi de la vulnérabilité, la CEEAC et la CEMAC se sont engagés à prendre des mesures proactives pour mobiliser davantage de ressources internes par une réforme de la fiscalité en vue de diversifier leurs économies. Il s'agit là de mesures qui constituent une tentative de réponse susceptible d'induire des taux de croissance plus accrus et plus durables, tout en réduisant l'exposition des économies de

l'Afrique centrale aux chocs externes. Il revient aux gouvernements cette sous-région de maintenir au moins à leur niveau actuel les dépenses publiques consacrées aux secteurs sociaux tels que : la santé, l'éducation, l'agriculture afin de répondre aux engagements pris dans le cadre des OMDs et du NEPAD. Bien plus, une telle stratégie permettrait surtout à ces pays en général, et au Congo en particulier, de ne pas perdre les acquis enregistrés avant la crise, quoique modestes, en matière de réduction de la pauvreté et d'accès aux services sociaux de base.

²⁴ Il s'agit d'allègements fiscaux accordés aux entreprises de la filière forestière engagées dans un processus d'aménagement forestier ou de transformation avancée du bois. En outre, il a été recommandé d'abaisser la TVA sur le bois vendu localement en vue de stimuler la demande intérieure.

Table 7: Principaux indicateurs macroéconomiques de la République du Congo (2000-2010)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009(*)	2010(*)
Production pétrole brut (million de tonnes)	13,1	12,1	11,8	11,2	11,2	12,6	13,3	11,4	13,0	13,0	-
Exportation pétrolière (million de tonnes)	12,9	11,1	11,6	10,9	10,6	12,1	12,7	10,6	12,5	-	-
Prix moyen à l'exportation du pétrole (millier de CFA/ tonne)	126,6	120,5	111,7	122,7	150,8	189,5	231,4	236,1	285,7	300,7	-
Production de bois (milliers de m ³)	630,9	895,1	1179,3	1350,4	1488,0	1550,0	1500,0	1650,0	1732,5	1806,3	-
Exportation de bois (milliers de m ³)	354,0	576,2	675,3	879,0	1001,4	887,8	811,2	905,4	977,4	-	-
Prix à l'exportation du Bois (milliers de CFA/m ³)	164,0	141,6	163,3	126,6	133,4	128,2	150,3	154,1	168,7	-	-
PIB (aux prix courants du marché en milliards de CFA)	2292,5	2048,3	2104,9	2031,8	2455,8	3210,6	4042,6	3563,6	4435,7	3758,4	5257,7
Taux de croissance (PIB réel %)	7,6%	3,8%	4,6%	0,8%	3,7%	7,6%	6,2%	-1,6%	6,4%	6,8%	12,1%
Taux de croissance du PIB non pétrolier (%)	15,3%	12,6%	8,5%	5,3%	5,4%	5,3%	7,4%	6,3%	6,7%	3,5%	6,0%
Prix à la consommation (fin de période, variation annuelle %)	-3,3%	0,8%	3,1%	1,5%	1,1%	3,1%	8,1%	-1,7%	11,4%	3,2%	3,0%
Recettes totales de l'Etat (milliards de CFA)	602,6	628,1	571,7	603,6	737,9	1294,3	1792,0	1564,3	2426,9	1489,9	2661,7
Dont recettes pétrolières	466,2	430,8	397,5	421,6	530,4	1047,6	1531,0	1284,5	2079,0	1069,0	2186,7
Dépenses totales (milliards de CFA) dont :	583,5	645,9	746,5	604,7	656,3	745,5	1106,4	1171,4	1238,0	1242,0	1306,9
- dépenses courantes (milliards de CFA)	424,1	440,6	563,1	469,1	495,6	575,3	742,0	783,7	784,0	650,0	646,0
- dépenses en capital (milliards de CFA)	159,4	205,4	181,8	134,8	160,7	170,2	359,8	387,7	454,0	592,0	660,9
Financement sur ressources propres	144,6	200,4	158,1	111,0	128,4	153,9	352,9	372,0	390,0	469,0	515,9
Solde primaire (% du PIB)	-6,7%	-8,5%	-17,8%	6,8%	9,8%	21,7%	21,6%	14,3%	31,6%	11,5%	29,5%
Solde primaire hors pétrole (% du PIB)	-27,1%	-29,6%	-36,7%	-13,9%	-11,7%	-10,9%	-16,3%	-21,7%	-15,2%	-16,9%	-12,1%
Exportations fob (milliards de CFA)	1876,2	1566,6	1556,7	1451,5	1829,2	2542,3	3207,0	2845,7	4086,1	3052,7	4403,0
Importations fob (milliards de CFA)	-411,4	-434,4	-440,0	-426,6	-456,4	-542,5	-618,0	-660,4	-716,4	-714,4	-923,3
Solde global de la balance des paiements (milliards de CFA)	-166,1	-220,7	-239,8	-160,2	-91	263,7	277,3	621,7	933,1	34,1	1621,1
Encours de la dette publique (fin de période, milliards de CFA)	3627,3	4053,6	4061,7	3788,4	3414,2	3520,7	3293,8	2533,3	2791,4	-	-
Encours de la dette (% du PIB)	193,2	214,1	217,0	220,7	163,3	110,7	84,8	104,4	58,2	59,1	46,3
Encours de la dette (% Exportations)	249,6	291,0	308,8	299,3	208,4	139,5	103,9	140,9	72,3	79,5	56,2

(*) : Projections

Sources : Autorités congolaises, BEAC et FMI

a. Les canaux de transmission des crises

Les crises mondiales ont affecté l'économie congolaise par les principales voies suivantes :

- ◆ le secteur pétrolier : la croissance en 2009, qui était prévue au 3^{ème} trimestre de 2008 à 12,7%, n'est finalement estimée qu'à 6,8% à la fin de l'année 2009. Le recul de la croissance du secteur pétrolier entraîne la baisse des recettes budgétaires et des investissements publics ;
- ◆ le secteur forestier : en raison de la baisse drastique de la demande mondiale dans les secteurs de l'immobilier et de l'industrie automobile au sein des économies avancées, ainsi que du textile dans les pays émergents, les produits de la foresterie et les filières agricoles subissent durement l'effondrement des prix à l'exportation. Cela a conduit à des réductions d'effectifs suite à la baisse de 35 % de la demande extérieure de bois depuis mi 2008 ;
- ◆ les finances publiques : la baisse des recettes fiscales de l'Etat qui a conduit à une contraction drastique (plus de 45%) du budget de l'Etat en 2009.

b. Les effets immédiats et à long terme

- ◆ Les effets immédiats des crises transmis par les canaux ci-dessus sont : i) la forte revue à la baisse du PIB réel de 2009 dont la prévision au 2^{ème} trimestre était de 12,7% et qui s'est finalement établie en donnée estimée à 7,6%, soit plus de 5 points par rapport aux premières prévisions qui ne tenaient pas compte des crises ; ii) la baisse encore plus forte du PIB réel dans le secteur non pétrolier (3,5% en 2009 contre 5,4% en 2008) ; iii) les réductions d'effectifs dans les compagnies forestières suite

à la contraction de la demande extérieure ; iv) la baisse des recettes d'exportation du Congo (-20%), ainsi que des recettes fiscales (-41%) ; v) la baisse de moitié du budget de l'État 2009.

- ◆ Les effets à long terme pourraient être : i) le ralentissement du programme de diversification de l'économie congolaise ; ii) la baisse des investissements publics dans le secteur non pétrolier ; iii) la désaffectation de l'activité forestière avec comme conséquence l'appauvrissement des zones d'exploitation.

Il est clair que si les crises se poursuivent, elles toucheront des couches de plus en plus larges de la population, à cause de la baisse des investissements publics dans les secteurs sociaux qu'elles entraîneraient.

c. Evaluation de la capacité d'intervention

Sur le plan des ressources financières, le Gouvernement du Congo est mieux doté que beaucoup de pays d'Afrique au sud du Sahara. En effet, le pays a pu engranger au cours des dernières années des excédents pétroliers logés dans un compte de stabilisation à la Banque Centrale et utilisés de manière très prudente avec l'appui des Institutions de Bretton Woods. De plus, le Congo vient de se décharger du poids de sa dette extérieure en accédant au point d'achèvement à l-PPTTE en janvier 2010. Le service de la dette extérieure pourrait être ainsi ramené de 5,4% des exportations de biens et services en 2008 à 1,6% en 2010 et 1,3% en 2011. Entre 2008 et 2011, le stock de la dette reviendrait de 56,6% des exportations à 18,9%.

Ainsi donc la capacité d'intervention financière du Gouvernement est relativement forte. Malheureusement sa capacité programmatique est pour

l'instant assez limitée. En plus des efforts en cours pour améliorer l'efficacité du processus de Planification-Programmation-Budgétisation et Suivi avec notamment l'élaboration des CDMT, le pays aura besoin d'un accompagnement conséquent des partenaires pour l'élaboration rapide des programmes ciblés et pour leur exécution avec une programmation financière efficace. Les populations sont tributaires de la capacité d'intervention du Gouvernement car il existe peu de filets de sécurité sociale, la politique de protection sociale étant en cours de formulation avec l'appui notamment de l'UNICEF.

La crise alimentaire a poussé le Gouvernement à mettre en place une politique de subvention de certains produits alimentaires de première nécessité, ce qui a quelque peu allégé la souffrance des populations les plus démunies. Des taxes ont également été revues à la baisse afin de réduire les prix sur le marché de certains produits.

Afin de répondre aux effets de la crise financière sur le secteur forestier, le Gouvernement a mis en place une structure chargée du suivi de l'activité des entreprises forestières. Le rôle de cette structure était de proposer au Gouvernement les mesures pour alléger les difficultés de trésorerie de ces entreprises et pour limiter les compressions du personnel.

d. Facteurs aggravants des crises

Les facteurs suivants contribuent à aggraver les effets des crises au Congo. Il s'agit :

- ◆ des inondations qui se produisent souvent pendant les saisons de pluies et qui touchent surtout les agglomérations urbaines, dont Brazzaville et Pointe Noire ;
- ◆ des ruptures de charges sur le chemin de fer à cause de l'état du matériel et qui ont pour conséquence immédiate l'augmentation des prix des produits de première

nécessité à Brazzaville et leur raréfaction ;

- ◆ du contexte politique et sécuritaire en République Démocratique du Congo qui peut occasionner un afflux de personnes qui pèsent sur les ressources déjà insuffisantes des populations d'accueil. C'est le cas en ce moment avec la présence de plus de 100 000 personnes dans le Département de la Likouala.

e. Impact prévu sur les OMDs

Il est impossible de prévoir de manière précise et pour tous les OMDs, l'impact des crises du fait de l'indisponibilité de données avec le niveau de détail et la fréquence voulus. Par ailleurs, les effets des crises sont encore relativement limités. Toutefois il est possible de dire de manière globale que :

- ◆ Les indicateurs des OMDs liés à l'éducation et à la santé (2, 4, 5, 6) peuvent se dégrader rapidement si les recettes de l'État s'amenuisent, sous l'effet d'une baisse de l'activité économique dans le secteur pétrolier et non pétrole, entraînant une contraction des dépenses liés aux investissements dans les secteurs sociaux. Compte tenu du rôle majeur que joue le Gouvernement dans le financement de ces secteurs, une baisse continue et durable de ses ressources causerait des dommages difficilement supportables ;
- ◆ Si les crises perdurent, elles risquent de concentrer toute l'attention sur les secteurs les plus sensibles. Dans un tel contexte les préoccupations liées au genre (OMD 3) notamment pour ce qui concerne la promotion du statut juridique de la femme, la lutte contre les violences et l'autonomisation de la femme risqueraient d'être reléguées au second plan. Ceci serait un tort, car l'histoire récente des pays africains ayant



connu des conflits a montré que c'est en définitive la femme qui a assuré la survie de la famille, et garantit quelque peu la prise en compte des besoins des enfants sur le plan alimentaire et sur le plan de l'éducation. Au Congo Brazzaville, les femmes ont été remarquables de courage et de persévérance pour faire face aux besoins vitaux de leurs familles ;

- ◆ il en est de même des questions environnementales qui nécessitent des financements

importants qui ne peuvent être assurés que par l'État. Par ailleurs, la baisse des investissements publics pourrait conduire à une raréfaction des ressources pour financer l'entretien des routes, notamment des pistes rurales, ce qui contribuerait à réduire les revenus des ruraux, et donc accentuer la pauvreté monétaire et aussi entraîner une augmentation de la pression sur l'exploitation des ressources telles que le bois.

5. EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES PROGRES VERS LA REALISATION DES OMDs

I. CANAUX DE TRANSMISSION

Les effets du CC en République du Congo se traduisent sous forme d'impacts en 3 canaux de transmission : les précipitations, la température et les ressources en eau qui réalisent le bilan des apports de la pluie, des eaux souterraines et de l'évapotranspiration. En effet depuis les années 1970, le Congo connaît dans le même temps :

1. une diminution générale des précipitations annuelles sur l'ensemble du pays avec une certaine variabilité spatiale naturelle qui situe les précipitations les plus abondantes dans le Sud-ouest du pays. Cette baisse s'est accentuée durant la décennie 1980, ceci même dans les zones à forte pluviométrie. Ce déficit pluviométrique engendre une sécheresse en Afrique humide et est la plus intense de toutes celles enregistrées depuis les années 1950 dans la région. Les vents violents qui accompagnent certaines pluies sont de plus fréquents car on dénombre chaque année dans plusieurs localités de nombreux sinistres ;
2. une augmentation générale des températures maximales d'environ 0,76°C et 0,69°C pour les températures minimales avec une variabilité modérée dans l'espace temporelle. Mais à l'échelle saisonnière, le réchauffement le plus marqué se produit en saison sèche (juin à septembre) ou hivers austral. Spatialement, le réchauffement est plus marqué dans les zones de savane au centre et au sud du pays. Celui-ci est accentué artificiellement dans les grandes agglomérations (Brazzaville et Pointe Noire) et dans les autres villes de plus de 10 milles habitants ;
3. une baisse générale des écoulements des

fleuves Oubangui-Congo (+19% à -9%) et de leurs affluents à partir des années 1970 (Voir aussi Laraque et al., 2001). De même dans le Sud Congo, les écoulements du Kouilou-Niari sont à la baisse. Cette tendance est similaire à l'évolution annuelle des précipitations. L'évapotranspiration s'est donc accrue dans le même temps. Souvent dans la zone Sud du Congo, l'évapotranspiration excède les précipitations sur l'ensemble du bassin du Congo (Matsuyama et al., 1994).

II. IMPACTS IMMEDIATS

Les impacts sur le milieu biophysique se manifestent à travers :

◆ les précipitations

par la vulnérabilité des ressources en eau potable de la ville de Pointe-Noire

Les précipitations alimentent les nappes souterraines de la ville de Pointe-Noire par infiltration efficace de 350 mm/an soit (30x10⁶m³/an). Du fait de la baisse des précipitations, il y a un risque de pénurie d'eau potable dans cette ville car ces nappes sont de plus en plus sollicitées par de nombreux puits traditionnels et modernes (15 puits en 1990 à 91 puits en 2008). A termes, les précipitations vont être stables et même diminuer dans cette zone du littoral, la surexploitation de ces ressources qui suivent la demande sans cesse croissante va induire une plus grande vulnérabilité des populations qui seront exposées aux maladies et décès en particulier des enfants.

par la modification du calendrier cultural

Le secteur de l'agriculture reste essentiellement

pluviale et très sensible aux variations climatiques, l'instabilité des saisons pluvio-agricoles (octobre à décembre et mars à mai) caractérisée, soit par un raccourcissement ou un décalage dans le temps, soit par l'inexistence de l'une des saisons, restreint la gamme de spéculations possibles. Cette variabilité de la longueur de la saison des pluies pose aux agriculteurs qui sont en majorité des femmes (90%) d'énormes problèmes pour trouver la bonne période des semis. En outre, les canicules vécues ne laissent aucune chance de germination.

par les catastrophes

Les vents violents accompagnant certaines pluies torrentielles occasionnent chaque année dans de nombreuses localités du pays des érosions et des glissements de sol qui provoquent des dégâts au niveau des établissements scolaires et hospitaliers, auprès des populations faisant de nombreux sans abris.

◆ les températures

La tendance observée dans l'accroissement des températures extrêmes (35°C pour les maxima et 20°C pour les minima) notamment le relèvement des températures minimales dans la vallée du Niari pourrait entraîner des conditions favorables à la culture de palmier à huile sélectionné. De même, certains cultivars des légumineuses alimentaires comme *Cajanus cajan* (pois d'angole) et *Vigna unguiculata* (Niébé) vont s'accommoder à une pluviométrie modérée et trouveront des meilleures conditions climatiques (CNI, 2001).

On note également l'apparition de :

- ◆ îlots de chaleurs urbains (ICU). A termes, on s'attend à un réchauffement artificiel des villes avec la réduction des espaces verts et le type d'habitat offerts aux citoyens. Ces ICU génèrent des bouffées de chaleur qui influent sur la qualité de la vie et du travail et favorisent l'aggravation de certaines maladies (paludisme, migraines, allergies...).

- ◆ nouvelles maladies (cancers, étouffement, hypertension artérielle...).

◆ les écoulements

La baisse des écoulements annuels de surface est générale pour l'ensemble des cours d'eau. Pour le Congo-Oubangui, cette baisse atteint jusqu'à 16% des apports moyens estimée à 2350 milliards de m³. On note les impacts suivants :

- ◆ les inondations de plus en plus fréquentes dans la Cuvette congolaise (Mossaka), la zone basse du littoral et de manière particulière à Brazzaville. Les conséquences en sont nombreuses : - abandon des domiciles (sur 103 villages exposés comptant 73 000 habitants, 33 850 ont été contraints de se déplacer – pertes des produits de récoltes, diminution considérable des terres cultivables déjà exigues ;
- ◆ l'ensablement des biefs qui rend difficile la circulation des hommes et des biens et impose des déplacements des ports d'accostage (Beach de Brazzaville, Beach d'Impfondo...) et des arrêts de navigation en nombre de jours sans cesse croissants (1940-1969 : 1 jour ; 1990-1993 : 103 jours). le commerce le long des axes fluviaux ensablés continuellement est basé sur les produits de pêche et soutenu essentiellement par les femmes (90%) qui voient leurs revenus baissés.;
- ◆ les érosions dans la zone du littoral déjà amorcées dans le passé (avec un recul annuel important du trait de côte dans la baie de Loango) et dans les zones collinaires urbaines anarchiquement occupées. Une population de 750 000 habitants sera menacée en 2050 et atteindra presque 1 200 000 en 2100.

La baisse des écoulements dans les secteurs de :

- ◆ l'énergie, perturbe le fonctionnement des barrages hydro-électriques dans la Vallée du Niari ;
- ◆ l'hydraulique, a entraîné un déficit de recharge des nappes aquifères profondes particulièrement à Pointe-Noire. A terme, l'alimentation en eau de cette ville subira encore plus de contraintes.

III. IMPACTS A LONG TERME SUR LES OMDs

Les impacts à long terme sur les OMD suivants sont identifiés :

OMD1

- ◆ Le bouleversement des cycles agricoles dû au raccourcissement de la saison des pluies engendre un impact sur la productivité agricole et donc sur la sécurité alimentaire.

La baisse des écoulements de surface provoquée par la diminution des précipitations engendre des inondations par reflux des cours d'eau au niveau du collecteur que constitue le fleuve Congo. Ce qui a pour conséquences :

- ◆ la perte de leur habitat par certaines populations ;
- ◆ l'inaccessibilité de leurs zones habituelles de pêche, entraînant une baisse des rendements de captures halieutiques ;
- ◆ la perte des superficies cultivables ;

ce qui augmente leur extrême pauvreté (OMD 1) et leur vulnérabilité.

- ◆ L'ensablement et l'étiage extrêmes sont des phénomènes qui s'accroissent presque d'année en année. Ils compliquent la navigation et ont un impact sur la consom-

mation de carburant des navires et des pirogues motorisées ainsi l'accostage des navires dans les ports ; ce qui diminue le trafic tant en nombre de jours qu'en nombre de passagers, réduisant ainsi l'activité commerciale le long des fleuves. Comme beaucoup de personnes vivent de ce commerce, la diminution des revenus paupérise la population.

OMD2

L'inaccessibilité aux établissements scolaires (OMD 2) pendant les inondations, particulièrement dans la partie Nord du pays et les catastrophes causées par les vents violents accompagnant certaines pluies provoquent souvent la fermeture des écoles. Compte tenu de leur caractère aléatoire, les coûts de réparation de ces écoles ne sont pas prévus dans les budgets. Ainsi, soit les élèves ont du mal à achever un cycle scolaire complet d'études (cas de Mossaka) soit ils ont des études totalement interrompues pendant un bon moment (cas des villages Etoro et Obaba dans les Plateaux Batéké).

OMD 3

Etant donné que les voies de transmission impactent l'agriculture, la pêche et le commerce le long des fleuves, secteurs dans lesquels les femmes exercent de façon majoritaire à 90%, la réduction de leurs activités les fragilise et réduit leur autonomie.

OMD 6

Les inondations occasionnent l'augmentation des maladies diarrhéiques et vectorielles comme le paludisme. Les ICU et les canicules en pleine croissance engendrent de nouvelles maladies dans les grands centres urbains (cancers, allergies, étouffement...). Toutes ces maladies réduisent l'espérance de vie des citoyens (48,5 ans seulement).

OMD7

On distingue deux impacts possibles :

- ◆ directs qui proviendrait des effets du changement climatique à travers l'augmentation possible du niveau marin car les modèles climatiques prévoient 5, 15, 25 voire 50 cm aux horizons 2020, 2050, 2080 et 2100. Pour l'instant les établissements humains sur le littoral ne sont pas menacés. Seule la force de la houle participe à l'érosion côtière observable sur la baie de Louango ;
- ◆ indirects anthropiques (déforestation, dégradation) agissant sur la réduction du puits de carbone que constituent les forêts congolaises car le bilan de carbone est en faveur de la séquestration. La force du puits est de 71 436, 96 Gg ECO₂) et participe à la stabilisation et à la réduction des émissions et par conséquent à la température du globe. Mais l'agriculture itinérante, la surexploitation forestière, les feux de brousse et de savanes constituent des pratiques qui impactent négativement cet écosystème et pourraient gêner, malgré les efforts de conservation et d'aménagement certifié entrepris par le gouvernement.

OMD 8

Les conséquences de la sécheresse inhabituelle dans cette zone humide, de l'ensablement des cours d'eau et les érosions occasionnées des occupations anarchiques des terrains collinaires et le long du littoral nécessitent des actions planifiées que le gouvernement ne peut mener réussir que dans le cadre d'une coopération bi et multilatérale.

De même, le manque de données météorologiques et hydrologiques fiables et d'un réseau

météorologique dense pour décrire les phénomènes environnementaux traduit la faiblesse de la coopération interrégionale pour l'installation des systèmes d'alerte précoce et d'un centre régional du climat nécessaires pour les études d'adaptation et d'atténuation.

IV. ADAPTATION A COURT ET LONG TERMES SUR LES OMDs

1. Evolution des canaux de transmission Précipitations

Les prédictions des modèles climatiques du logiciel comme MAGICC/SCENGEN (GIEC*/IPCC) montrent que pour toutes les localités au Nord de 2°S, on assisterait à une augmentation de la pluviométrie à un rythme de 0,25 à 0,3% tous les 5 ans et au sud de cette latitude, le changement des précipitations sera presque nulle, parfois légèrement négatif (entre 2030 et 2100), c'est-à-dire stable. Au cours de la saison sèche, le Congo connaîtra plus de diminution des précipitations par rapport à l'état actuel, c'est-à-dire des saisons sèches plus rudes, en particulier dans le Sud Congo.

Températures

Les températures seraient par contre en hausse dans toutes les localités. L'augmentation de température dépasserait à l'échelle annuelle 1°C (en 2050) et pourrait atteindre 3°C à l'horizon 2100. Les canicules seront de plus en plus nombreuses.

Écoulements

Tenant compte de l'augmentation des deux premiers canaux de transmission, la baisse des écoulements devrait se maintenir et les différents cours d'eau du Congo auront du mal à revenir à leur état d'équilibre de la période avant 1970. L'évapotranspiration devrait l'emporter sur les précipitations dans les zones de forêts sempervirentes avec beaucoup de cours d'eau comme dans le nord Congo où l'ensablement gagne du terrain.

2. Adaptation de court terme

Les mesures d'adaptation aux effets du CC sont présentées par rapport aux OMD.

OMD 1

- le choix des cultivars et des variétés résistantes par les paysans et la pratique de la polyculture et des cultures associées auxquels il faut ajouter les résultats de l'introduction des technologies innovantes dans l'agriculture par le gouvernement dans le cadre du PNSA (on atteint des rendements de 2200kg/ha à la place des traditionnelles (800 kg/ha) a fait croître les rendements. Mais la baisse continue de la pluviométrie depuis 1980 rend aléatoire l'atteinte des rendements habituels.
- De même, la préservation des habitations lors des inondations dues à l'ensablement par le dragage de la ville de Mossaka en est une contribution pratique significative, autant pour le dragage de certains ports comme celui du Beach de Brazzaville.
- Pour l'ensablement, seules quelques actions réactives ont été entreprises par le gouvernement par le dragage de Mossaka et du port fluvial de Brazzaville. Les pêcheurs, avec des prises de plus en plus faibles, s'adaptent de manière onéreuse en cherchant des zones poissonneuses plus lointaines. Ils s'appauvrissent et il n'existe pas de système d'amortissement pour les aider.

OMD 2

Les inondations, spécifiquement dans la partie nord du pays entravent la circulation des personnes et des biens et produits de consommation et par conséquent empêchent pendant ces périodes la scolarisation des enfants. Les désastres

due aux tempêtes qui arrachent souvent chaque année les toitures des établissements scolaires dans plusieurs localités du pays laissent à l'abandon plusieurs salles de classe. Les zones d'accès étant difficiles et les budgets n'étant pas prévus puisqu'il s'agit d'événements aléatoires, ces catastrophes constituent des menaces certaines pour l'atteinte de cet OMD.

OMD 3

Identifier et désensabler les biefs qui constituent les goulots d'étranglement à la circulation des produits (pêche et agriculture) de consommation générés et commercialisés par les femmes généralement majoritaires (90%) afin de permettre aux femmes d'augmenter leur autonomie financière et de réduire leur vulnérabilité.

OMD 6

Etant donné l'amplification de la chaleur favorisant les maladies vectorielles, respiratoires, de la peau, les migraines, etc, les efforts du gouvernement en instituant une prise en charge gratuite du traitement du paludisme pour les enfants d'âge inférieur à 10 ans a permis de progresser sur la voie de l'atteinte de cet OMD. Ce qui soulage les familles. Cependant, l'économie congolaise n'étant axée que sur le pétrole, une chute du prix du baril de pétrole réduirait à néant la capacité du gouvernement à subventionner cette action salutaire de prise en charge.

OMD7

Les efforts du Congo pour la conservation de la biodiversité se sont traduits par la préservation de certaines zones du littoral pour la conservation de la mangrove des érosions, des inondations et des effets anthropiques. Mais ce qui a le plus fait progresser cet OMD, c'est l'application sur le terrain des mesures de conservation et d'aménagement de la forêt qui contribue en tant que

puits de CO₂ à réguler la température du globe. La pression anthropique croissante sur les forêts pour le bois-énergie réduit chaque jour ce puits, si des mesures d'adaptation ne sont pas prises. Egalement, si l'acharnement des prélèvements des produits forestiers non ligneux (PFNL) qui résulte d'une pauvreté et population croissantes n'est pas endigué et si la politique de certification des unités forestières d'aménagement (UFA) n'est pas généralisée, le Congo verra les efforts consentis pour la conservation de la biodiversité anéantis.

L'adaptation aux érosions sur le littoral n'est pas passée au stade de mise en œuvre. Cependant, certaines mesures visant à mettre certaines zones en défens ont été prises par le gouvernement.

OMD 8

Le respect des conventions sur la CCNUCC et sur la biodiversité a permis de contraindre le gouvernement à rendre obligatoires les études d'impacts par les entreprises. Les partenariats tissés dans le cadre de navigation (CICOS) sur le fleuve Oubangui-Congo constituent des instruments importants de consultation commune pour permettre une exploitation harmonieuse des ressources. Mais ces élans sont souvent freinés par l'inapplication des décisions et le non respect des engagements pris par les États.

2. Adaptation de moyen terme et réponse aux besoins urgents

OMD 1

Le choix judicieux des cultivars et variétés par les paysans ainsi que les pratiques culturales éprouvées devraient être encouragés et maintenus pour augmenter les rendements et pour lutter contre la pauvreté. Cependant, les opérations de dragages sont très onéreuses et ne peuvent être menées de façon régulière.

Les projections des scénarios socioéconomiques dans le cadre de la sécurité alimentaire suggèrent que le pays doit faire des efforts pour un développement endogène (augmentation du taux de couverture), pour diminuer les importations alimentaires tels que le riz, aliment complémentaire du manioc qui a une couverture largement supérieure (115%) par rapport à celui des solutions mondiales (B2) même si dans les deux cas le PIB doit augmenter. Le besoin urgent serait donc de vulgariser et d'intensifier la culture du riz pour réduire la faim.

OMD 2

Les inondations étant récurrentes, il faudra planifier les actions sociales correspondantes pour en tenir compte dans les budgets du ministère en charge des affaires sociales. L'achat de pirogues motorisées pourrait faciliter la circulation des personnes et des biens et réduirait à termes l'absentéisme dans les établissements scolaires. Cette planification permettra de réparer rapidement les établissements sinistrés.

OMD 3

A terme, comme la sécheresse qui sévit depuis 1980 ne faiblit pas et qu'il est impossible pour le gouvernement de désensabler tous les cours d'eau, il est à craindre, si des activités de substitution génératrices de revenus pour les femmes ne sont pas envisagées, l'atteinte de cet OMD pourrait être compromise.

OMD 6

La mesure salubre d'adaptation est de diversifier l'économie congolaise afin de l'axer sur un deuxième pôle de développement autre que le pétrole, constitué par l'agriculture, par la création de banques de semis/plants par le gouvernement afin de pallier les sinistres environnementaux.

OMD 7

Il s'agira, en plus des mesures prises par le gouvernement pour éviter l'occupation anarchique du littoral, de concevoir des digues adaptées pour enrayer l'érosion et la montée des eaux marines. Les plantations communautaires devraient ici être salutaires pour éviter la pression anthropique pour le bois-énergie afin de conserver les forêts naturelles et, par conséquent, le puits de carbone.

OMD 8

Renforcer les services et le réseau des stations météorologiques de l'Afrique centrale et soutenir la création du centre régional du climat de l'Afrique centrale tel que stipulée dans la déclaration de la première conférence des ministres en charge de la météorologie en vue de palier le manque de données météorologiques fiables dans cette région. Ceci ne pourra être possible qu'en dynamisant le réseau des services météorologiques de la sous-région dans le cadre d'un partenariat mutuellement bénéfique.

6. DOMAINES DE COOPERATION

La République du Congo est un pays plutôt marginalisé en matière d'appui de la part des partenaires au développement qui estiment que le pays dispose de ressources suffisantes, étant classé comme un pays à revenu intermédiaire. L'aide au développement au Congo a toujours été faible, les décaissements annuels moyens ne dépassent guère 15 milliards de FCFA soit une moyenne de 9 USD par habitant et par an. Pourtant, le pays a beaucoup de défis auxquels il doit faire face et beaucoup de goulots d'étranglement à lever, comme cela ressort dans ce rapport. Les conflits armés mais également certains problèmes de gouvernance ont rendu peu attractive la coopération entre le Congo et ses principaux partenaires. La reprise des relations depuis la fin des conflits est marquée par deux phases : i) la série des interventions visant à répondre aux besoins urgents issus des conflits (2001 à 2006), ii) les nouveaux cadres de partenariat couvrant la période 2008-2010 plus orientés vers les questions de développement. Le tableau 8 ci-dessous résume les principaux secteurs de concentration des partenaires au cours de la première période²⁵.

Table 8 : Niveau indicatif des engagements au titre de l'aide publique de 2001 à 2006 (en millions USD)

Principaux Bailleurs	Agriculture	Gouvernance	Stabilité macro-économique	Social	Infrastructure	DDR	Total	en %
Banque Mondiale		7,0	41,0	39,0		17,0	104,0	20,5 %
FMI			86,4	0,0			86,4	17,0 %
UE		6,2	43,3	12,7	65,0	14,4	141,7	27,9 %
PNUD		8,7		1,2	1,6		11,4	2,3 %
BAD		4,8	62,9	23,3			90,9	17,9 %
AFD		9,7	34,7	9,2			53,6	10,6 %
FIDA	13,0							2,6 %
BADEA								1,3 %
Total	13,0	36,4	268,4	91,7	66,6	31,4	507,5	100 %
En %	2,6 %	7,2 %	52,9 %	18,1 %	13,1 %	6,2 %	100,0 %	

²⁵ BAD, République du Congo : document de stratégie par pays axée sur les résultats (DSPAR 2008-2012), Mai 2008, p. 10

Le Gouvernement veut forger un partenariat nouveau et plus dynamique avec les partenaires au développement dans l'optique de l'atteinte des OMDs en 2015 dans les principaux domaines ci-après :

- ◆ l'appui technique en matière de réformes des structures pour lui permettre de rendre celles concernées par les OMDs plus efficaces et plus engagées dans l'atteinte des objectifs ;
- ◆ l'appui technique à la formulation des politiques et des stratégies pertinentes pour la résolution des problèmes sociaux, dont le chômage et la pauvreté ;
- ◆ l'appui technique à l'évaluation des coûts des programmes et projets pour l'atteinte des OMDs ;
- ◆ l'appropriation du processus de Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi dont les jalons sont en cours de mise en place à travers l'élaboration des CDMT et la formation sur la Gestion axée sur les Résultats.

Depuis janvier 2009, la République du Congo a adhéré à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. L'ensemble des Bailleurs de Fonds présents à Brazzaville se concertent régulièrement et ont tous aligné leurs interventions sur les priorités du DSRP 2008-2010. Une démarche de collaboration concertée et axée sur le principe de la synergie et de l'avantage comparatif des

mandats des agences permet une harmonisation des interventions dans une démarche de stratégie conjointe d'assistance pays pour la période 2008-2012. Ainsi, au titre des engagements en cours couvrant la période 2008-2010, les interventions de la Banque mondiale, estimées à 115 millions de dollars (au titre de dons IDA) seront orientées vers les secteurs de la santé, l'agriculture et la réduction de la pauvreté en milieu urbain. La Commission européenne appuiera le Congo au titre de 10ème FED pour un montant d'environ 77 millions d'euros affectés au secteur du transport, à la gouvernance économique et l'environnement des affaires. La Chine appuie la construction d'un barrage hydroélectrique, la modernisation de l'aéroport de Brazzaville, le transport routier et l'eau potable à Brazzaville. L'AFD oriente ses interventions vers la protection de l'environnement et de la biodiversité (y compris l'assainissement), l'éducation, la formation et la santé. La BAD appuie le portefeuille en cours d'un montant de 19,17 millions d'UC destiné au renforcement de la gestion des finances publiques, à la réinsertion socio-économique et à l'étude d'AEPA. L'examen des domaines futurs de concentration des différents partenaires montre une insuffisance de réengagement dans la plupart des secteurs, notamment dans le domaine de l'amélioration du cadre de vie (assainissement, eau potable), le renforcement des capacités et le développement du secteur privé.

Table 9: Partenaires internationaux au développement – Activités en cours et prévues (millions d'euros)

	AFD (2208-2012)	UE (2008-2013)	BAD (2008-2012)	Chine N/A	Total
Croissance / infrastructure	8,2	178,9	25,5	1000	1212,6
Social	9,9	24,5	0,0	0,0	34,4
Gouvernance	0,0	13,2	13,0	0,0	26,2
Justice	0,0	19,8	0,0	0,0	19,8
Autres	8,9	15,1	20,0	0,0	44,0
Total	27,0	251,4	58,5	1000,0	1336,9

Source : BM, Stratégie-pays 2009

7. MECANISME DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE

Le Congo souffre de faiblesse dans l'organisation et le fonctionnement de son système statistique qui rejait sur tous les dispositifs de suivi et d'évaluation des programmes et projets, dont notamment le DSRP. Sur le plan institutionnel, la loi statistique adoptée en 2009 peine à être appliquée, ce qui aurait permis d'asseoir les différentes structures de collecte, de traitement et de diffusion de l'information, dans un cadre organisé.

Ainsi un des goulots d'étranglement le plus urgent à lever est la réforme institutionnelle du système

national d'informations statistiques. Par ailleurs, le mécanisme de suivi évaluation du DSRP prévu est peu performant à cause de la faiblesse des services sectoriels de statistiques qui ne peuvent fournir les données avec la régularité prévue. Enfin, le Congo a organisé très peu d'enquêtes à couverture nationale permettant d'avoir des données. L'appui des partenaires au développement est crucial pour aider le Congo à réformer son système statistique pour en faire un outil performant de suivi et de prise de décision.

Encadré 3 : La réforme du système national d'informations statistiques : un processus qui doit être accéléré

Le Congo, à l'instar de beaucoup d'autres pays d'Afrique Subsaharienne souffre d'un appareil statistique très peu apte à fournir des informations fiables, pertinentes, à un niveau de désagrégation adéquat et dans les délais, pouvant servir au suivi des politiques mises en œuvre et à leur évaluation. Cette carence remonte assez loin, car le pays n'a pas pu tirer avantage des appuis extérieurs disponibles dans le passé, pour l'organisation des services statistiques nationaux et la réalisation d'enquêtes de grande envergure dont ont pu bénéficier d'autres pays dans les années 80. La décennie perdue des années 90 n'a fait que renforcer cet état de fait. C'est ce qui explique qu'il a fallu attendre seulement 2005 pour voir le Congo réaliser les enquêtes sur les conditions de vie des ménages (Enquête sur la Consommation des Ménages ECOM et Enquête Démographique et de Santé, EDS). En conséquence, et comme cela ressort clairement à travers le présent rapport, le pays manque cruellement de données sur tous les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement permettant de juger objectivement des évolutions passées et des tendances. Le rapport a dû recourir la plupart du temps à des sources incertaines ou des informations peu comparables d'une période à l'autre, afin de combler le déficit.

Une avancée rapide vers l'amélioration de cette situation passe nécessairement par une refonte en profondeur de tout le système national d'informations statistiques. Celle-ci a été engagée avec l'adoption en 2009 par le parlement congolais de la Loi Statistique. Malheureusement, malgré l'urgence, les textes d'application de cette loi tardent encore à sortir. Cette situation est extrêmement pénalisante pour le pays. Déjà, en 2009, la non-disponibilité des données a mis en évidence la non opérationnalité du mécanisme de suivi et d'évaluation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Ainsi, il a été impossible de mesurer les effets des mesures politiques qui ont été prises depuis 2005 sur les conditions de vie des populations.

Il est vital que la loi Statistique entre en vigueur avec la mise en place des différents organes prévus.



C'est la condition pour que le pays produise des données régulières et fiables à partir des sources administratives sur l'éducation, la santé, etc. L'Institut National de Statistique doit devenir très rapidement opérationnel et assurer son rôle de leader dans l'organisation de l'activité statistique dans le pays. Le Ministère de tutelle doit accorder la plus haute priorité à la mise en application de la Loi, en facilitant les échanges entre les différents services concernés, notamment les Directions des Etudes et Planification des Ministères, ainsi qu'avec les partenaires au développement.

Quelques occasions ont permis dans le passé à beaucoup de partenaires au développement de marquer leur intérêt à accompagner la mise en application de la Loi Statistique. Il convient maintenant de créer les conditions pour que cet engagement débouche sur des actions concrètes. Pour ce faire, un calendrier de mise en application de la Loi identifiant les besoins d'appuis extérieurs devrait faire l'objet d'échanges, de discussions et de positionnement des partenaires. La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de ces engagements devrait être inscrite au titre des priorités des partenaires qui se seront prononcés, afin que la réforme du système national d'informations statistiques du Congo soit une réalité le plus rapidement possible.

8. CONCLUSION

La République du Congo s'est engagée en 2000 dans la Déclaration du Millénaire dans un contexte extrêmement difficile.

Dix ans plus tard, ce contexte s'est progressivement amélioré permettant au pays de faire quelques progrès dans l'atteinte des OMDs. Mais ces progrès sont restés modestes à cause de la faible efficacité de la dépense publique, de la faiblesse des politiques élaborées et de la faible programmation, budgétisation et suivi des actions mises en œuvre.

Le contexte actuel est plus favorable parce que des réformes audacieuses ont été mises en œuvre pour améliorer le cadre macroéconomique, renforcer l'efficacité des services et assurer un meilleur suivi des programmes et des projets. Les ressources sont plus importantes du fait de la bonne tenue sur une longue période du cours du pétrole ; ce qui a permis au pays d'engranger de substantiels excédents. De plus, le pays a considérablement réduit sa dette extérieure qui constituait un lourd fardeau, grâce aux allègements qu'il a reçus à travers l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) dont il a atteint le point d'achèvement en janvier 2010.

Il reste maintenant que les politiques mises en place soient plus ambitieuses, que leur mise en œuvre soit plus efficace et leur suivi plus régulier. En ce sens, il convient de mettre en exergue la contribution de certaines bonnes pratiques gouvernementales dans la mise à échelle et l'accélération des stratégies mises en œuvre pour l'atteinte des OMDs. On pourrait souligner :

- ◆ Pour l'OMD 1 : l'accroissement du salaire minimum²⁷, la mise en place d'un fonds de

soutien aux agriculteurs et le financement de moyens mécanisés (tracteurs) ;

- ◆ Pour l'OMD 2 : l'abolition des frais scolaires ; la gratuité des manuels scolaires ; le recrutement de plus de 6 000 enseignants dans le primaire entre 2002 et 2008, soit une moyenne de plus de 1 000 enseignants chaque année et un pic de 1 800 recrutements pour la seule année 2008 ; la mise en œuvre du programme de construction de 581 nouvelles salles de classes et de dotation de plus de 11 000 tables-banc depuis 2005 ; la relance des activités d'alphabétisation des adultes et de l'éducation de base non formelle au niveau national ;
- ◆ Pour les OMD 4, 5 et 6 : l'instauration de la gratuité du test du paludisme, la prise en charge du bilan biologique et médicale chez les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans ; la gratuité de la prise en charge contre le paludisme des enfants de moins de 15 ans ; la distribution gratuite de moustiquaires imprégnées d'insecticide ;
- ◆ Pour l'OMD 7 : la publication du cadre juridique de protection de la vie sauvage et l'établissement de système de réserves²⁸ ; la mise en place d'une agence nationale de protection de la faune et des réserves suivant l'article 118 de la Loi 37-2008 soutenue par l'UE ; la certification de quatre (4) UFA 5Kabo, Pokola, Loudongo-Toukola, Gombé) ; la consécration de 11% de la superficie nationale consacrée aux aires protégées ; le reboisement de 22 956 ha ; la production d'une puissance potentielle de 300MW à partir des gaz provenant de

²⁷ Décret No. 2008-942 du 31 décembre 2008 accroissant le seuil minimum salarial (SMIG) de 40 370 à 50 400 FCFA.

²⁸ Loi No. 37-2008 du 28 Novembre 2008, établissant la protection de la faune et les systèmes de réserves en remplacement de l'ancienne Loi de 1983

l'exploitation pétrolière ; la réglementation de la pratique de la chasse.

Pour ce qui est de leur mise en œuvre, l'amélioration de la gestion des Finances Publiques, la mise en place des Cadres de Dépenses à Moyen Terme, l'évaluation des coûts pour l'atteinte des OMDs sont autant d'actions qui permettent d'espérer une efficacité plus accrue. Pour ce qui est du suivi des politiques, le Gouvernement a pris l'engagement de réformer le système national d'informations statistiques pour le rendre plus apte à produire des données fiables, de qualité, dans les temps, et susceptibles d'aider à la prise de décision.

Il est important pour le Gouvernement de renforcer l'application de politiques économiques saines notamment sur le plan budgétaire où un accent particulier devrait être mis sur les dé-

penses en capital et sur le renforcement de la surveillance des risques et des facteurs de vulnérabilité dans toutes les composantes du système financier. A moyen terme, les politiques budgétaires devront prendre en compte des considérations de viabilité de la dette et de rééquilibrage des comptes macroéconomiques. Même dans l'hypothèse vraisemblable d'une réduction progressive des recettes pétrolières à partir de 2011²⁹, les ressources resteront largement substantielles pour permettre au pays d'investir dans les infrastructures. Les projections de la BM avoisinent des revenus moyens de l'ordre de 3 385 milliards de FCFA (6,8 milliards de dollars US) entre 2009 et 2014. Les marges pour la réalisation de dépenses d'investissements publics de l'ordre de 600 milliards de FCFA annuels (1,2 milliards de dollars US) restent amples.

²⁹ Banque Mondiale, Stratégie de partenariat-pays pour la République du Congo - Exercice 2010-2012, 13 mai 2009, rapport n 48404-CG, p. 22.

9. BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

- Banque Mondiale (2009a), *Revue des dépenses publiques*, République du Congo, 2004 – 2008. Présentation ppt de la Banque Mondiale, 25 septembre 2009.
- Banque Mondiale (2009b), *Congo - Stratégie de partenariat-pays 2009*, n 48404-CG du 13 mai 2009.
- Banque Mondiale (2009b), *Republic of Congo Economic Report* : Spring 2009.
- Banque Mondiale (2007), *Diagnostic de la Pauvreté*. Report N 39502-CG, 19 Novembre.
- CNSEE, CNLS & Macro International (2009), *Rapport de l'enquête sur la séroprévalence et les indicateurs du SIDA au Congo*. Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques, Conseil National de Lutte contre le SIDA et Macro International.
- Comité National de Lutte contre la Pauvreté (2008). *Plans d'Actions Opérationnel de mise en œuvre du DSRP*.
- Fonds Monétaire International (2010). *Republic of Congo : Second Review under the Three-Year Arrangement under the Poverty Reduction and Growth Facility* – Staff Report. IMF Country Report n 10/54, Février.
- Fonds Monétaire International (2009). *Republic of Congo : Letter of Intent, Memorandum of Economic and Financial Policies and Technical Memorandum of understanding*, 5 Novembre.
- MFBPP (2010), *Circulaire n 001/MFBPP-CAB fixant les modalités d'exécution et du contrôle du budget de l'état pour l'exercice 2010*. Cabinet, Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public, Janvier.
- MEPATI et MFBPP (2009), *Mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté : Cadre de Dépenses à Moyen Terme : CDMT 2010-2012*. Version Provisoire. Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration et Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public, Janvier.
- MEPSA (2009), *Programme d'Actions Prioritaires et Cadres de Dépenses à Moyen Terme 2010-2012*. Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation.
- MPATIEN (2009). *Rapport d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté*, Avril 2008 – Mars 2009. Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration.
- MPATIEN (2008a). *Plan d'Action pour l'Amélioration de la Gestion des Investissements Publics (PAAGIP)*. Direction Générale du Plan et du Développement, Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration. Décembre.
- MPATIEN (2008b). *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté*. Secrétariat Technique Permanent, Comité National de Lutte contre la Pauvreté, Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration.
- MPATIEN, CNSEE et ORC Macro International (2006). *Enquête Démographique et de Santé du Congo (EDSC-I)*, 2005. Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration, Centre National

- de la Statistique et des Etudes Economiques et ORC Macro, Juillet.
- MPATIEN, CNSEE (2006). *Enquête Congolaise auprès des Ménages (ECOM 2005) : Profil de la Pauvreté au Congo en 2005*. Rapport final d'analyse. Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration, Centre National de la Statistiques et des Etudes Economiques.
- MPFIFD (2009), *Programme d'Actions Prioritaires et Cadre de Dépenses à moyen terme 2010-2012*. Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement, Octobre.
- MSP (2009), *Programme d'Actions Prioritaires et Cadre de Dépenses à moyen terme 2010-2012*. Ministère de la Santé et de la Population.
- MSASF (2010), *Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2007-2011*. SCAC/DGS, Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et de la Famille.
- MTSS (2009), *Programme d'Actions Prioritaires et Cadre de Dépenses à moyen terme 2010-2012*. Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, Octobre.
- Parlement. *Loi no 12-2009 du 29 décembre 2009 portant Loi de finances pour l'année 2010*.
- Présidence de la République (2009), *Lettre de cadrage budgétaire : Le Président de la République aux Membres du Gouvernement*, 18 aout.
- Présidence de la République (2008), *Plan d'Action gouvernementale de Gestion des finances Publiques*, Décret no 2008-84 du 15 avril 2008. Secrétaire Général du Gouvernement.
- Présidence de la République (2008), *Décret no 2008-59 du 31 mars 2008 portant classification fonctionnelle des opérations du budget de l'état*. Secrétaire Général du Gouvernement.
- RESEN (2007), *Le système éducatif congolais. Etude menée conjointement par le gouvernement congolais, l'UNESCO-BREDA (pole de Dakar) et Banque Mondiale*, version Janvier 2007.
- Sassou Nguesso, Denis (2009). *Le Chemin d'avenir. Programme de société présenté à l'élection présidentielle de juillet 2009*.
- Kankwenda Mbaya J., Niama Michel, Ouadika S. Aimé Blanchard, *Vulnérabilité de l'économie congolaise et perspectives de diversification*, Document provisoire, Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration et PNUD, Décembre 2009.
- CEA (2008), *L'Afrique et le Consensus de Monterrey* (Addis-Abeba).
- CEA et FPA (2008), *Development finance in Africa: from Monterrey to Doha*. Document élaboré par la Commission économique pour l'Afrique et le Forum pour le partenariat avec l'Afrique, 11^{ème} session du Forum du 17 et 18 novembre 2008.
- FMI (2009), *The implications of the global financial crisis for low income countries* (Washington, mars 2009).



Système des Nations Unies
Avenue Foch/Behagle
BP 465 Brazzaville

Tel. : + 242 660 85 76
Tel. : + 242 667 75 99
Sat. : (31) 20 5407 187
Fax : (242) 281 16 79
Sat. Fax : (31) 20 5407 188

République du Congo
www.un.cg